

*LE SEMEUR DU KASAÏ*

Revue pluridisciplinaire

Numéro 2, deuxième semestre 2010

Le Semeur du Kasai (LSK) est une revue scientifique pluridisciplinaire publiée grâce au projet «Leadership en développement coopératif» financé par l'Agence canadienne de développement international, dans le cadre du programme de partenariat des Collèges canadiens (PPCC). Le Collège Boréal est le maître d'œuvre du projet dont le site est [www.kuetu.com](http://www.kuetu.com)

Les textes publiés dans cette revue expriment librement les opinions de leurs auteurs. Ils n'engagent pas la responsabilité des éditeurs institutionnels que sont l'Institut supérieur de développement rural (ISDR-Tshibashi) et l'Institut supérieur de développement intégral (ISDI). La coédition assumée par le Collège Boréal est de type technique. Un comité d'appui scientifique constitué de Kasaiens de la Diaspora collabore à la réalisation de la revue.

Pour toute correspondance concernant les droits d'auteur et le contenu de la revue (articles, comptes rendus, notes et remarques) et toute demande concernant la rédaction, prière de s'adresser à : Le Semeur du Kasai, ISDR-TSHIBASHI, B. P. 70 Kananga, Kasai occidental, République démocratique du Congo. [issrkg@yahoo.fr](mailto:issrkg@yahoo.fr) ou Comité scientifique appui E-mail: [institutrika@yahoo.ca](mailto:institutrika@yahoo.ca) ou encore le coéditeur technique : Les Éditions Glopro ([Glopinter@yahoo.ca](mailto:Glopinter@yahoo.ca)).

© 2010 Le Semeur du Kasai et les auteurs  
Dépôt légal – Deuxième trimestre 2010  
Bibliothèque nationale de la RD Congo  
KK 3.0704 – 57057  
ISSN 1913-9608

La reproduction ou représentation de cette revue, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur au Canada. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

#### **Rédacteur en Chef**

Philippe Kanku Tubenzele, Professeur à l'ISDR-Tshibashi

#### **Comité de rédaction**

Honoré Mukadi Luaba, Boniface Beya Ngindu, Joseph Mputu, Geneviève Tuanyishayi Mulopo, Evelyne Tshiabidi, André Nkongolo, Jacques Kanku.

#### **Comité scientifique de sélection**

Joséphine Bitota, Modeste Bukasa Tubadikukub, Antoine Bushabu, Joseph Kabamba, André Kabasele, François Kabasele, Joseph Kalamba, Sylvain Kalamba, Lambert Museka, Evariste Lufuta Majangi, Philippe Kanku Tubenzele, Philippe Malu, François Mpamba, Paul Mukenge Bantu, Joseph Mulumba Musumbu, Parice Munabe, Etienne Mutshipayi, Pierre Mvita, Albert Ndomba, Maurice Ndjondjo, Alphonse Ngindu Mushete, Ntumba Mwena Mwanza, Paulin Ntumba Ngandu, Jean-Adalbert Nyeme, René Okitundu, Albertine Tshibilondi, Jean-Pierre Tshikuna Matamba, Pierre Tshimbombo.

#### **Comité scientifique d'appui**

Bululu Kabatakaka, Eddie Kabasele, André Kazadi, Jean Pierre Kapongo, Martin Kalulambi. Institut de recherche et d'information sur le Kasai.

**Études et essais**

Calixte Ntumba Kalonji, la parité institutionnelle homme - femme : un défi à relever en République démocratique du Congo. P 3 -11

Jacques Ntumba Kabeya, multiplicité des taxes fiscales et parafiscales : une asphyxie à l'épanouissement des petites et moyennes industries (P.M.I) cas du secteur des meuniers de la ville de Kananga. P. 12 - 19

Kapudi Kalonga et Samukungu Ekombe répertoire analytique des mémoires de licence à l'ISDR.- Tshibashi, de 1997 à 2008. P. 20 - 33

Christophe Bampembe Mabele et Jacques Ntumba Kabeya, les citernes en bambou-ciment : une technique de recueillement et de conservation de l'eau de pluie appropriée au district de Tshilenge au Kasai Oriental. P. 34 - 40

Kamba Muadimanga, la forge et ses perspectives d'amélioration dans l'hinterland de la ville de Kananga. P. 41 - 49

Kapangà Kapèlè M.K, la francophonie : de l'idéal à l'idéologie : cas de l'Afrique francophone. P. 51-70

## LA PARITE INSTITUTIONNELLE HOMME - FEMME : UN DEFI A RELEVER EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Calixte NTUMBA KALONJI  
Bibliothécaire de 2<sup>ème</sup> Classe / ISDR-Tshibashi

### Introduction

De nos jours, le fait majeur dont chacun doit prendre conscience est que, la question sociale est devenue mondiale. Il s'agit du bien-être social de tous, par tous, pour tous et avec tous.

Dans son ouvrage sur le développement des peuples, le Pape Jean Paul VI parle des aspirations des hommes en ces termes : être affranchis de la misère, trouver plus sûrement leur subsistance, la santé, la responsabilité, hors de toute oppression, à l'abri de situations qui offensent leur dignité d'hommes, être plus instruits ; en un mot, faire connaître et avoir plus, pour être plus : telle est l'aspiration des hommes d'aujourd'hui, alors qu'un grand nombre d'entre eux sont condamnés à vivre dans des conditions qui rendent illusoire ce désir légitime. (Paul VI, 1967 : 61).

En effet, parler de la parité homme – femme dans les institutions de la République Démocratique du Congo (RDC), revient à évoquer la question de la participation de la femme dans la vie publique. Il s'agit notamment de la représentation des femmes dans les instances de prise de décision, tant au niveau national, provincial que local.

Notre préoccupation est de visualiser rationnellement la situation des hommes ainsi que celle des femmes sur l'échiquier national. La parité homme – femme est une question déjà résolue par la constitution en RDC. Il ne reste qu'un problème d'appropriation.

Le présent sujet de réflexion est une réalité complexe et émouvante dans la mesure où les femmes sont appelées à jouer plusieurs rôles dans la société qui est en pleine mutation. La parité institutionnelle homme – femme en RDC, c'est aussi voir plus, une vision nouvelle de la différence de sexe entre l'homme et la femme. Il s'agit notamment d'une nouvelle conception qui a vu jour en occident sur le genre. Celui-ci préfère que les femmes et les hommes composent et travaillent en harmonie et en équilibre dans toutes les institutions (MPUNGU, M., 1998 : 18).

Ce thème est aujourd'hui plus que jamais d'actualité. Surtout, en ce moment où nous sommes tous pris par la fièvre de la préparation des élections dans lesquelles, le peuple congolais fonde tous ses espoirs.

Nul n'ignore qu'il est plus reconnu et universellement admis que les fondements d'une société et même d'une réelle démocratie, reposent sur l'adoption des principes basés sur l'égalité entre l'homme et la femme. C'est dans ce sens que doit se comprendre la convention de l'ONU, adoptée à l'Assemblée Générale en 1979, disposant de l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme. (UNICEF, 1999 : 14).

La résolution 1325 du Conseil de Sécurité recommande aux Etats membres de l'ONU de tenir compte de cette convention dans les décisions à tous les niveaux, dans les institutions, dans la société et même dans la vie courante.

Ainsi, l'actuelle constitution de la RDC a-t-elle disposé, en son article 14, que la femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales et que l'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme – femme (RDC, 2006 : 14). Mais où en sommes-nous dans le concret ? Il semble que le chemin à parcourir est encore long et exige à la communauté nationale une forte prise de conscience de ce principe, une conversion de mentalité, un sens de respect de la loi fondamentale.

L'analyse de la situation concrète révèle qu'en RDC, les femmes sont presque exclues des sphères de décisions. Elles sont représentées dans les institutions où elles sont minoritaires. Par ce fait, elles ne peuvent donc pas constituer le contrepoids contre les hommes. Leur nombre insignifiant fait peut-être qu'elles n'arrivent pas à s'imposer dans toutes ces institutions. A cet effet, ce défi est à relever au plan social et politique dans la mesure où le problème est déjà résolu sur le plan juridique.

Ainsi, tour à tour, nous expliciterons le principe de parité en RDC et son origine, nous présenterons les difficultés de ce principe et nous poserons le problème de la sensibilisation pour le changement de comportement et le respect de la constitution.

Outre l'introduction et la conclusion, la présente étude comprend les points ci-après :

- Le principe de parité homme – femme en RDC;
- Les difficultés liées à l'applicabilité de la parité homme – femme ;
- L'exigence de conversion mentale et le respect de la loi fondamentale.

## **1. Le principe de parité homme – femme en RDC**

### **1.1. Définition**

La parité homme – femme n'est rien d'autre que le partage égalitaire du pouvoir. Revendiquer la parité signifie : revendiquer une égalité parfaite entre les hommes et les femmes, dans la prise de décision, dans l'exécution des tâches ainsi que la considération sociale.

En RDC, la parité est souvent confondue avec l'émancipation. Cette dernière est un courant qui envisage la promotion et la libération de la femme en tant que telle. C'est donc l'affranchissement de la femme, ayant pour but de l'amener à agir individuellement et collectivement pour sa libération. Ce courant veut donc conscientiser les femmes à sortir de l'état (passif à l'état actif, avec possibilité d'épanouissement de sa personne et de ses facultés).

Eu égard à ce qui précède, la parité et l'émancipation constituent une vision globale et générale de l'être humain, de ses actions et interactions dans la société. Elles minimisent toute discrimination sexuelle, raciale, idéologique et philosophique. Elles humanisent à cet effet, tous les êtres humains (hommes et femmes) et leur donne une valeur élevée à travers une franche collaboration, une cohésion et une complémentarité mutuelle. À travers elles, l'homme et la femme sont invités à une perception du monde, une entente, se considérer comme partenaires au développement et comme parties formant un tout cohérent.

### **1.2. Origine**

Depuis toujours, la femme constitue l'élément générateur de la promotion et de l'émergence de toute vie. Nul n'ignore l'important rôle qu'elle joue au sein de la famille, cellule mère de la société. Pour cela, la femme doit se distinguer par la compétence et la prise de ses responsabilités. (TEVOEDJRE, A., 1978 : 126).

En effet, la présente recherche s'inscrit dans la perspective de reconnaissance de la différence morphologique et fonctionnelle du sexe masculin et féminin; mais tous, utiles au développement. Le service que la femme rend à l'humanité est tellement énorme que sa situation doit être une préoccupation de tous. C'est ce dévouement, malgré sa vulnérabilité, qui nous intéresse pour parler de son émancipation et de la revendication de ses droits.

Pour mieux comprendre l'approche « genre » ou « Gender », les experts partent toujours de l'évolution du mouvement de libération de la femme. Les différentes approches appliquées depuis 1975, déclarée année internationale de la femme, ont démontré qu'il ne fallait pas considérer la femme comme un problème à part, mais analyser sa situation au sein du groupe des communautés dans lesquelles elle vit. C'est dans ce sens que nous disons avec AUBERT que la libération de la femme n'est possible qu'en libérant aussi l'homme des tendances dominatrices, dans la mesure où l'on ne peut rien sans l'autre. (AUBERT, J.M., 1975).

Ce mouvement est né vers les années 1980, à partir du constat de l'échec des politiques de développement centrées sur les hommes. C'est un concept anglo-saxon qui s'est répandu en France, où l'on parlait davantage des rapports sociaux de sexe. Au Bangladesh, on insistait sur la nécessité de travailler sur les relations hommes – femmes, sur l'organisation sociale et économique dans son ensemble.

Au milieu de l'année 1980, l'approche de l'autonomie du pouvoir pour les femmes s'impose à l'avant plan, pour être remplacé dans les années 1990 par celle du genre. Cette invention anglo-saxonne tente d'introduire une nouvelle façon d'appréhender la question de droits des femmes et mieux faire comprendre l'origine et les causes des discriminations fondées sur le sexe.

Le genre ne se réfère pas aux hommes et aux femmes en soi, mais aux relations ou aux rapports sociaux qui existent entre eux et qui modèlent la société. Ces relations étant fondées sur le rôle que jouent les femmes et les hommes comme tels dans la société, et qui leur sont attribués à la naissance.

Il s'agit en fait, d'une prise de conscience sociale des femmes qui dénonçaient ou visaient la liberté, la fraternité et la solidarité, afin de mettre fin à toutes sortes de discrimination. C'est dans ces conditions que certaines voix se sont levées pour plaider en faveur de la cause féminine, pour son émancipation, ses droits ainsi que certaines libertés.

Sur le plan international, plusieurs conférences furent tenues en faveur des droits de la femme. Parmi celles-ci, nous avons retenu :

- La conférence de Mexico (Mexique) en 1975. Elle a eu comme thème : égalité, développement et paix. Un des résultats de cette rencontre mondiale est l'institution de la décennie de la femme pour le développement. Cette décennie a duré de 1975 à 1985.
- La conférence de Copenhague (Danemark) en 1980. Elle était convoquée pour évaluer les progrès accomplis après la première conférence. À cette occasion, les États ont défini des stratégies pour la deuxième moitié de la décennie des femmes. Ils ont également formulé des orientations pour les actions à entreprendre afin de permettre le développement des femmes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé.
- La conférence de Beijing (Chine) en 1995. Elle s'est tenue dans la Capitale chinoise du 4 au 15 septembre 1995. Elle avait comme thème, la promotion des droits des femmes dans le monde. (AGRIPROMO, 2002 : 10).

Toutes ces rencontres internationales ont permis d'analyser la situation des populations féminines dans le monde face à l'égalité, au développement et à la paix sociale.

En Afrique, plus précisément en Mauritanie, la première conférence a eu lieu en 1977 sur l'intégration de la femme au développement. La deuxième conférence a eu lieu en Zambie en 1979, et la troisième en Tanzanie en 1984. Celle de Nairobi tenue en 1985 a permis de faire le point sur la décennie de la femme et d'adopter d'autres stratégies. En 1993, une autre conférence visait les stratégies à prendre en vue de l'égalité de sexes comme base d'instauration de la paix et du développement dans le monde.

En RDC les premiers essais remontent à 1970 par la création des bureaux pour le traitement des problèmes féminins. Déjà, les femmes devenaient ministres, parlementaires, gouverneurs, etc.

À la fin de la décennie 1975, en RDC, fut créé pendant la deuxième République, le Ministère de la Condition Féminine et Famille. Ce Ministère avait pour tâche primordiale d'éveiller, sensibiliser, animer, conscientiser, mobiliser et encadrer la femme vers les actions et mouvements féminins. À cet effet, plusieurs actions, groupes et organisations des femmes furent créés.

Le Chef de l'État de la RDC (Zaire à l'époque) ne cessait de dire régulièrement « Botumoli ba mama botumoli Mobutu », ce qui veut dire si vous humiliez une femme, c'est le Chef de l'État que vous avez humilié. Il s'agit là d'un cri de libération de la femme. A ce sujet, l'ex-président de la République Démocratique du Congo, avait

beaucoup luté pour valoriser la femme et par le fait même, l'égaliser à l'homme afin qu'elle se sente apte pour accomplir les mêmes tâches que l'homme.

C'était un signal fort qui consacrait l'attachement du Chef de l'État aux femmes et à la place qu'il réservait à celles-ci dans la nation et dans les institutions du pays. L'essentiel de la parité n'est pas nécessairement un homme égal une femme, mais l'égalité de chance devant la loi et la jouissance de droit en tant que personne humaine. C'est dans ce sens que la constitution de la Troisième République consacre certains articles sur la parité.

Au Kasai Occidental par exemple, et plus précisément à Kananga, certaines organisations non gouvernementales de développement purement féminines telles que : PROFER, BAMAMU TABULUKAYI, BAAKAJI TABALAYI, AMACO, FEDEKA, AMAR et tant d'autres ont été mises sur pied dans le même souci.

Nous disons à ce sujet avec TOVOEDJRE, que l'intégration de la femme dans le processus de développement avec toute sa personne, sa dignité et son honneur, est une nécessité et une variable incontournable. La participation des femmes est une bonne façon pour l'Etat de garantir la survie et la chance de construire une société libérée et épanouissante. (TEVOEDJRE, A., 1976 : 127). Cette manière de voir la question est déjà comprise par la société, sauf que ce n'est pas encore mieux appliqué.

Le développement intégral en RDC en général, et au Kasai Occidental en particulier, ne pourra se réaliser que par une action concertée, compréhensible et coopérative de l'homme et de la femme, grâce à l'existence des structures intégrant réellement l'homme et la femme comme partenaires égaux au développement.

La femme en tant qu'être humain au même titre que l'homme, ayant des devoirs à accomplir et des droits à respecter, en tant qu'individu, citoyenne de ce pays ou de cette Province, mère de la nation, épouse dans le ménage, éducatrice de la vie humaine, est invitée dans la vie sociale, à exercer les mêmes fonctions que l'homme, quelle que soit son identité ou son statut social.

## **2. Les difficultés liées à l'applicabilité de la parité homme-femme**

Bien avant l'émancipation, les femmes ont été exclues du champ politique à cause de plusieurs pesanteurs ou obstacles, parmi lesquels nous avons retenu :

### **2.1. Les pesanteurs socioculturelles**

Depuis à peine trois décennies, les gouvernants, les dirigeants politiques, les églises, les sociétés savantes et les organisations non gouvernementales de développement, avaient observé et décrié le sombre tableau de la situation précaire et marginale de la femme. Cette situation freinait le décollage réel et la relance des actions de développement intégral de la RDC. Le tableau ainsi décrié se présentait de la manière suivante : domination sociale et soumission aveugle de la femme; l'inexistence de la parité homme – femme dans les institutions; l'inexistence de la loi sur la promotion de la femme ; pas de protection spéciale de la femme ; la femme marginalisée et considérée comme une chose, sans droit à la parole et pas de décision à prendre; la femme considérée comme faible et incapable.

Chez les Lulua, au Kasai Occidental par exemple, certaines boutades et proverbes négatifs mettaient en cause les différentes façons de traiter la femme avec une déconsidération prononcée. Il était ainsi question de maintenir la femme dans un état d'infériorité et de subordination. C'est dans cette optique qu'on faisait recours à des boutades telles que :

Bakaji akulayi a bipongo, malu a ditunga balume tudiakuile.

« Femmes, parlez des problèmes champêtres. La question de la gouvernance est exclusivement l'apanage des hommes ».

Bakaji mba mpanda bioto

« Les femmes divisent les clans ».

Kudia ne mukANJI, nkudia ne buanga

« Vivre avec une femme, c'est cohabiter avec les fétiches ».

Biwamona mukaji wakula upanda mesu, wamanya ne, mmuakadi nyinandi  
« Une femme qui se permet de gronder les gens ressemble à sa mère ».  
Bakaji mbantu biabo  
« Les femmes sont aussi des êtres humains ».  
Bakaji mbapote, tubakuma, tubabueja mu nzubu batupa bidia.  
« Les femmes sont insensées. Quand bien même nous les fraillons, elles préparent les repas pour nous ».  
Mukaji nkaboto boto, utu wangula bidia kangudi nyama.  
“La femme est comparable à un oiselet qui ne voit que ce qu’elle doit manger”.  
Muenji mumona kudi bakaji ka utu uya nsua.  
« La nouvelle lune annoncée par les femmes n’attire jamais les termites ou les fourmis ailées. »  
Bualu munda kuambidi mukajebe.  
« Soyez discret envers votre femme ».

À travers ce qui précède, nous constatons avec amertume qu’il était question des violences faites à la femme sous toutes ses formes, ainsi que le non respect de tous ses droits.

C’est dans ce sens que nous soutenons BAPU Mari quand elle considère que la violence englobe les mauvais traitements physiques, sexuels, psychologiques et économiques. Elle découle en partie de la situation de subordination occupée par la femme dans la société. Elle est donc un acte humain de mauvaise foi (BAPU, M., 2000 : 19).

## 2.2. La pauvreté

Selon le Fonds des Nations Unies pour l’Enfance (UNICEF), lorsque les femmes vivent dans la pauvreté, elles sont privées de leurs droits fondamentaux. La vie et le développement des enfants en souffrent (UNICEF, 1999 : 15).

Dans ce sens, la pauvreté est multidimensionnelle. Elle peut être évaluée selon différents critères à savoir : manque des revenus, difficultés d’accès aux services de base, absence des voix dans la vie politique et dans les sphères de décisions, etc.

## 2.3. L’éducation

L’éducation par contre est aussi un handicap sur la route des femmes vers la formation professionnelle. Aujourd’hui, en Afrique, l’alphabétisation des femmes est inférieure à 40 % à celle des hommes. Elles sont donc défavorisées en matière de formation professionnelle.

L’alphabétisation permet à la femme de prendre conscience qu’elle ne doit pas vivre dans des conditions de subordination, mais plutôt être consciente de ses droits et de ses obligations.

Eu égard à ce qui précède, nous constatons qu’en l’absence de la participation de la femme, toute action de développement ne s’avèrait que partielle et sectorielle.

En effet, certaines coutumes et traditions, certaines pratiques et lois ethnoculturelles, certaines politiques et lois consignées sous forme des règles et des codes, ont défavorisé la femme et la jeune fille dans la voie de leur émancipation et de leur promotion sociale. Cela a affaibli leur effort et leur degré de contribution au développement.

Nous relevons à ce sujet un paradoxe dans la mesure où toutes les sociétés connaissent que éduquer un homme, c’est éduquer un individu. Par contre, éduquer une femme, c’est éduquer une nation.

La femme doit s’occuper de la formation et de l’éducation des enfants, en leur apprenant d’abord, la langue maternelle et en leur transmettant les règles élémentaires du savoir-vivre. Elle profite souvent de certains moments comme les repas, le travail et le repos d’ensemble pour prodiguer des conseils à ses enfants. C’est à partir d’elle qu’est véhiculée une bonne éducation des enfants. Elle se dépasse pour assumer ses responsabilités en tant que femme, en éduquant tous les enfants pour leur avenir meilleur. (UNICEF, 1999 : 14).

Au vu de ce qui précède, on ne pouvait plus douter la nécessité de voir la femme œuvrer aux côtés de l'homme, non pas comme aide ou subordonnée, mais comme compagne et comme partenaire.

En dehors des obstacles ou pesanteurs ayant maintenu la femme dans un état de subordination, d'autres facteurs sur lesquels le choix des candidatures avait porté lors de ces échéances, avaient également diminué la chance de réussite de la parité homme – femme. Il s'agit notamment de : relations humaines, la parenté, l'influence du milieu, la compétence, l'argent et les biens reçus, l'influence des partis politiques, l'expérience, etc.

Les pesanteurs ou obstacles que nous venons d'évoquer ont contribué de l'une ou de l'autre façon au faible pourcentage de participation des femmes aux échéances électorales de 2006, tels que le prouve le tableau ci-dessous.

Tableau de présentation des résultats obtenus par les femmes après les élections de 2006 en RDC

N°		Nombre de sièges	Candidatures enregistrées à la C.E.I.	Candidatures des femmes	%	Femmes élues	%
01	Elections présidentielles	01	33	04	12,12	00	00
02	Elections législatives	500	9.674	1.320	13,64	48	9,6
03	Elections provinciales	632	13.474	1.531	11,4	43	6,8
04	Elections sénatoriales	108	1.127	104	9,2	05	4,6
05	Elections des gouverneurs	11	76	02	2,6	00	00
	<b>TOTAL</b>	<b>1.252</b>		<b>2.961</b>	<b>12,14</b>	<b>96</b>	<b>7,6</b>

Source : Notre adaptation des données recueillies aux archives de la C.E.I. : Bureau de représentation du Kasai Occidental.

En définitive, aucune disposition pratique n'a été prise dans la loi électorale pour matérialiser la volonté politique du législateur, quant au respect du principe de parité homme – femme, dans les institutions de la RDC pourtant inscrit dans l'actuelle constitution en son article 14.

### 3. L'exigence de conversion mentale et le respect de la loi fondamentale

#### 3.1. L'exigence de conversion mentale

Grâce à la sensibilisation et avec l'émergence des ONGD, les femmes membres des associations ont marqué leur présence au sein des organisations. C'est ainsi que cette présence qui était au début timide, est devenue effectivement agressive, au point que les femmes ne laissent plus les hommes seuls diriger les associations. Elles font partie des différents comités dirigeants. (MPUNGU, M., 1998 : 19)

À travers leur implication totale dans les ONGD, nous souhaitons qu'elles fassent de même pour les institutions du pays. Elles doivent à cet effet, lutter et revendiquer leurs droits de manière dynamique. Nous disons à ce sujet avec MASANNAT que la dynamique des femmes dans une structure sociale est un mouvement visiblement perceptible, qui va de l'intérieur vers l'extérieur. (MASANNAT, G., 1973 : 116).

Lors du processus électoral de 2006 en RDC, l'engagement des femmes s'est fait sentir par leur participation aux différentes sessions organisées à cet effet par certains organismes ou partenaires. Le Ministère de la Condition Féminine et Famille, et le Projet Genre et Elections, les ont accompagnées tout au long de ce processus, à travers les séminaires d'interpellation et de sensibilisation.

Au vu des résultats obtenus, nous avons voulu connaître les causes explicatives du faible pourcentage de participation des femmes aux échéances électorales de 2006 en RDC, et imaginer par la suite des mécanismes à

mettre en œuvre pour l'inversion de la tendance. Selon nos recherches, nous avons trouvé qu'il y avait plusieurs raisons, mais les plus majeures qui cadrent avec notre étude ont attiré notre attention. Il s'agit notamment de :

- i. Rejet mutuel des femmes : pendant que les hommes ont déjà compris l'importance et le sens profond de la parité, les femmes quant à elles se repoussent tout en oubliant que c'est dans l'unité qu'elles doivent construire un monde meilleur.

Nous leur disons à cet effet avec la sagesse des ancêtres qu'un seul anneau au bras ne peut jamais faire du bruit, et que, le feu ne brûle plus haut que si chacun y apporte un morceau de bois.

- ii. Réveil politique tardif : certaines femmes se sont réveillées juste au moment du dépôt des candidatures et d'autres au moment de la campagne électorale.

Les femmes doivent à ce sujet, apprendre à exprimer leurs ambitions et au besoin, les faire connaître au préalable à tous les membres de la communauté, tout en sollicitant leur concours au moment opportun.

- iii. L'insuffisance de support matériel et financier au moment de la campagne électorale : les femmes doivent apprendre à faire comme les hommes. En dehors des beaux discours, il faudra prévoir des supports tels que : T-shirt, pagne, sel, sucre, argent, etc.

Bien que la campagne coûte cher, les femmes ne doivent pas négliger d'utiliser aussi les affiches, les panneaux publicitaires, les effigies, la sensibilisation, dans tous les coins et recoins de leurs circonscriptions électorales.

- iv. Nombre de sommités intellectuelles féminines inférieur par rapport à celui des hommes : certaines sommités féminines n'avaient pas voulu quitter leur milieu de résidence pour soutenir leurs consœurs d'ailleurs. Elles ont abandonné ces dernières à leur triste sort.

Chez les hommes, certaines délégations ont fait le tour du pays, volant au secours de leurs camarades pour la circonstance. Nous pensons que l'exemple des hommes sera suivi lors des prochaines échéances électorales, par les femmes.

- v. Manque d'encadrement des femmes par les partis politiques : la plupart des femmes attendaient que les partis politiques auxquels elles appartenaient les prennent en charge alors que la loi sur leur financement était inexistante. Vu qu'elles se sont trouvées, soit abandonnées à elles-mêmes, soit avec une bouffée d'oxygène financière insignifiante, soit encore devant une déception totale de leurs formations politiques, certaines d'entre elles avaient désisté au lieu de faire des dépenses inutiles.

Nous pensons que les dispositions sont déjà prises à ce sujet pour surmonter cette difficulté, surtout que la situation demeure inchangée. Cette liste des causes explicatives du faible pourcentage de participation des femmes aux échéances électorales de 2006 en RDC n'est pas exhaustive. D'autres recherches initiées à ce sujet peuvent nous en donner plus.

Notre constat est qu'en RDC, la population a son jugement de valeur pour confier un poste de responsabilité à quelqu'un, quelles que soient les conséquences qui peuvent en découler. Cela est remarquable même au niveau de l'autorité qui a le pouvoir nominatif.

Quand bien même les partenaires, à travers les séminaires de formation s'occupent de la sensibilisation sur la parité homme-femme en vue du changement de mentalité et du respect de la loi fondamentale par rapport à ce principe, les femmes doivent se dépasser et prendre en mains leur propre sensibilisation. La parité homme-femme reste un principe reconnu comme salutaire du point de vue développement.

Étant donné qu'elles sont très engagées dans les églises et dans les ONGD, nous souhaitons qu'elles fassent de même en ce qui concerne la politique. Cet engagement ne doit pas attendre la veille des élections, mais doit se manifester bien avant. Elles doivent à ce sujet, se faire membres influents de leurs milieux respectifs.

Comme nous avons eu à le dire, la parité institutionnelle homme-femme ne doit pas être considérée comme un cadeau, mais plutôt comme la chance accordée à tous pour les mêmes aptitudes. Les femmes doivent à cet

effet, se battre aux côtés des hommes, et avec les hommes dans la revendication de leurs droits. Elles doivent à cet effet, se conformer aux exigences et aux circonstances du moment.

Elles ne doivent pas oublier que la meilleure méthode est celle qui conduit au résultat escompté. Nous leur demandons d'utiliser les mêmes méthodes que les hommes, au lieu de se contenter de discours sans support. C'est dans ce sens que le défi de la parité homme-femme pourrait être relevé dans toutes les institutions de la République Démocratique du Congo, notamment sur le plan social et politique.

### 3.2. Le respect de la loi fondamentale

Depuis 1975, plusieurs spécialistes des problèmes de la femme ont proposé diverses approches pour sortir la femme de la situation dans laquelle elle se trouvait. Il fallait, selon eux, émanciper la femme : par l'alphabétisation, l'allègement des tâches ménagères avec les technologies appropriées, prôner l'égalité entre l'homme et la femme, etc.

Ces différentes approches n'ont pas été accueillies de la même façon dans le monde. Même en occident, les hommes ont eu quelques problèmes pour admettre cette égalité avec les femmes. Ces dernières n'avaient pas toutes la même vision de ce mouvement d'émancipation et de libération de la femme. (-AGRIPROMO, 2002 : 4).

Vers les années 1980, face aux échecs enregistrés, d'autres spécialistes ont compris que la femme, en tant qu'être humain, vivait avec l'homme. Pour mieux comprendre son problème, il fallait analyser les relations qui existent entre elle et l'homme et apporter des améliorations là où il y avait des problèmes. Cette façon d'agir permet un meilleur développement et crée l'harmonie entre les hommes et les femmes.

Toute société pour son décollage, a besoin des efforts de tous unis ensemble, de la contribution de chacun sans distinction de sexe. Ne dit-on pas que le feu ne brûle plus haut que quand chacun y apporte un morceau de bois.

Guidée par la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'UNICEF s'efforce avec ses partenaires, de mettre un terme à la violence et à la discrimination fondée sur le sexe. Elle contribue également aux programmes destinés à leur faire prendre conscience de leurs droits. (UNICEF, 1999 : 5).

Étant émancipée, la femme ne doit pas se considérer comme leader dans le foyer, dans le sens de dominer l'homme. Elle ne doit pas se livrer pour bâtir, construire, créer l'équilibre, afin de permettre à la société de décoller. L'émancipation ne doit pas être synonyme de révolte, de rébellion, mais plutôt la promotion des droits de la femme, son épanouissement, son mieux-être. C'est donc un processus qui consiste à relever le défi de la parité institutionnelle homme – femme.

Le défi est à relever ainsi au plan social et politique dans la mesure où le problème ne se pose plus sur le plan juridique. Il s'agit donc de la jouissance effective des droits devant la chance égale qui est accordée à tous, hommes et femmes, à travers toutes les institutions de la République Démocratique du Congo.

La déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, dans son article premier, stipule que tous les êtres humains naissent libres et égaux, en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience, et doivent agir les uns envers les autres, dans un esprit de fraternité. Cette disposition a continué à être absente sur la scène politique et dans la gestion de la chose publique.

L'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 640 (VII) du 20 décembre 1952 a adopté la convention sur les droits politiques de la femme, qui dispose en son article 3, que les femmes auront dans des conditions d'égalité, le même droit que les hommes, d'occuper les postes publics, et d'exercer toutes les fonctions publiques établies, en vertu de la législation nationale, sans aucune discrimination. La République Démocratique du Congo a adhéré à ladite convention qui est entrée en vigueur le 7 juillet 1954.

La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée Générale, dans sa Résolution 34/180 du 18 décembre 1979, va d'une façon plus explicite, interdire toute discrimination à l'égard des femmes. La République Démocratique du Congo l'a également ratifiée.

Pour renforcer la participation de la femme à la vie publique, le Conseil de Sécurité a adopté, à l'unanimité, le 31 octobre 2000, la résolution 1325 qui, dans son premier point, demande instamment aux Etats membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions, dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux, pour la prévention, la gestion et le règlement des différends à raison d'au moins 30 %.

Les Chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union Africaine ont fait en juillet 2004, une déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils ont convenu de promouvoir et d'étendre le principe de la parité entre les hommes et les femmes.

Eu égard à ce qui précède, une meilleure parité homme – femme suppose l'existence d'un Etat démocratique et des textes juridiques.

Sur le plan national, la République Démocratique du Congo ayant adhéré ou signé ces instruments juridiques internationaux, suivi de leur ratification, est appelée à harmoniser sa législation avec ces textes.

Depuis le 18 février 2006, la constitution de la Troisième République a inclus le concept de la parité homme-femme dans son article 14. La disposition de cet article est ainsi libellée : les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits.

Ils prennent dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation.

La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme – femme dans lesdites institutions. (R.D.C., 2006 : 12).

Quand bien même la disposition de l'article 14 de l'actuelle constitution est claire, elle constitue à cet effet, la base juridique de la parité homme – femme en République Démocratique du Congo. Sur le plan international et même national, nous constatons que la représentation des femmes dans les institutions est de loin inférieure par rapport à celle des hommes. C'est dans cette optique que nous disons que les femmes doivent être préparées progressivement à la jouissance de leurs droits, en vue de tenir au respect de la loi fondamentale de la République Démocratique du Congo.

## **CONCLUSION**

Somme toute, nous disons que la parité homme – femme est en train de devenir une réalité en République Démocratique du Congo, dans la mesure où on est passé de la prise de conscience de la question féminine à l'émancipation de la femme. Dans les organisations et associations de développement, la sensibilisation a produit des effets non négligeables dans le sens que nous y trouvons déjà les femmes leaders et voire même membres des comités directeurs des différentes institutions.

Les échéances électorales de 2006 en République Démocratique du Congo ont prouvé à l'humanité la volonté et l'engagement des femmes de s'égaliser aux hommes. La prise de conscience de la parité homme – femme dans les institutions est déjà manifeste, c'est-à-dire, la chance égale qui est accordée à tous pour postuler et occuper effectivement certains postes de responsabilité conformément à la loi fondamentale du pays.

Notre thermomètre étant les échéances électorales de 2006, il nous a révélé que le nombre de candidatures des femmes a été très minime par rapport à celui des hommes. Nous souhaitons que les partenaires qui ont accompagné les femmes à ce sujet arrivent à doubler ou tripler leurs efforts, et au besoin, encadrer la femme jusqu'à l'étape ultime des élections, pour une meilleure appropriation de ce principe.

Pour arriver à relever effectivement le défi de la parité homme – femme dans les institutions de la République Démocratique du Congo, nous proposons certaines voies, pour une cohésion de la vie et l'établissement d'une société plus développée, à savoir : la création des comités de promotion et de défense des droits des femmes ; encourager la parité homme – femme dans le lancement des offres d'emplois ; accès gratuit à la culture et à la

formation professionnelle des femmes ; que l'autorité publique responsabilise la femme en l'intégrant dans la gestion de la prise des décisions dans les problèmes d'intérêt national ; la femme doit absolument étudier pour réussir la parité homme – femme, qui n'est pas un cadeau, mais un droit mérité, dans toutes les institutions de la République Démocratique du Congo ; la création des structures socioculturelles de développement durable telles que : les cercles d'études, les ONG de droits de l'homme, les associations des ressortissants des institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire, les mutuelles, etc. ; que les partenaires pensent à encadrer moralement, matériellement et financièrement la femme lors des prochaines échéances électorales.

## BIBLIOGRAPHIE

1. AGRIPROMO, Genre et développement, INADES-FORMATION CONGO, Kinshasa, 2002.
2. AUBERT, J.M., La femme : anti-féminisme et christianisme, Ed. Cerf, Desclées, Paris, 1979.
3. BAPU BIDIBUNDU, M., Les violences faites à la femme dans la culture kasaïenne : Mythe ou réalités, Tome I, Ed. PROFER, 2000.
4. MASANNAT, G., La dynamique de la modernisation, Ed. Good Year, Californie, 1973.
5. MPUNGU, M., Approche Gender pour un partenariat hommes – femmes, Ed. Epiphanie, Kinshasa-Limete, 1998.
6. PAUL VI, Le développement des peuples, Ed. du Centurion, Paris, 1967.
7. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, La constitution de la R.D.C. in Journal Officiel, 47<sup>ème</sup> année, n° spécial du 20 juin 2006.
8. TEVOEDJRE, A., La pauvreté, richesses des peuples, Ed. ouvrières, Paris, 1978.
9. UNICEF, Rapport annuel 1998, New York, 1999.

## **MULTIPLICITE DES TAXES FISCALES ET PARAFISCALES : UNE ASPHYXIE À L'ÉPANOUISSEMENT DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES (P.M.I) CAS DU SECTEUR DES MEUNIERES DE LA VILLE DE KANANGA**

Jacques NTUMBA KABEYA  
Assistant, ISDR-Tshibashi

### **Introduction**

Le développement endogène et autocentré consacre la production des biens et services par des moyens locaux pour une consommation locale. Ceci passe par la relance et l'épanouissement des petites et moyennes industries. Pour peu que les pays émergents de l'Asie; dits de la ceinture de dragon comme: Taiwan, Thaïlande, Indonésie, Inde, Corée du Sud... ont vu leurs économies boostées par le dynamisme des petites industries. La RDC dont le tissu économique est en délabrement permanent, ne peut avoir son salut que par entre autre la réorganisation et la politique de la gestion cohérente du secteur de micro- industrie.

Au plus fort de la crise financière internationale, certains pays ont eu leur vie sauve grâce aux petites et moyennes entreprises qui donnaient les appuis pour limiter les importations. Nos économies basées essentiellement sur les matières premières destinées aux industries lourdes et des biens d'équipements, étant profondément affectées par la crise mondiale ont eu du mal à sortir la tête du lot et ont été sérieusement perturbées dans leur croissance. En revanche, si le secteur de micro économie est réadapté au contexte du développement, il contribuerait au moyen de la fiscalité à la création des richesses nationales et donc, de la croissance économique.

Au demeurant, les petites et moyennes entreprises permettent de stabiliser le cadre macro économique par la réduction du chômage et la maximisation des recettes de l'Etat. Dans le cadre de mobilisation des recettes de l'Etat par le biais d'impôt et des taxes, les entreprises de l'ordre des petites et moyennes industries semblent être asphyxiées dans leur éclosion par une diversité des taxes fiscales et para fiscales.

Le secteur des meuniers de la Ville de Kananga n'étant pas épargné, certains ont difficile à émerger du fait d'une série des taxes à lever sans commune mesure, notamment : DGI, DGRAD, BMR, PME, SONAS, ENVIRONNEMENT, SERVICE D'ENERGIE, SNEL etc.

Et pourtant les efforts du gouvernement de la République consisteraient à encourager leurs actions, à leur octroyer des avantages, des allègements et des assouplissements fiscaux en vue de lutter contre l'absence de perspectives et ainsi maintenir la survie de ces entreprises. L'intérêt accordé à ce travail, s'inscrit dans le cadre de la recherche de lien entre la diversité des taxes recouvrées sur les activités des meuniers et leur descente aux enfers. "Trop d'impôt tue l'impôt" dit-on. Lorsque les taxes sont imposées dans le sens implicite de nuire aux efforts économiques des entreprises, celles-ci ne seront nullement à mesure de s'en acquitter et mettront facilement la clef au paillason ou alors, il s'installe une mafia fiscale en termes d'évasion, de fraude fiscale et donc, de la minorisation d'assiette. Ainsi, il nous revient de répondre tout au long de notre recherche au questionnement suivant:

- La pratique fiscale actuelle telle qu'appliquée, encourage-t-elle l'épanouissement des petites industries du secteur des meuniers de la ville de Kananga ?
- Combien des meuniers sont tombés en faillite du fait de paiement des taxes exorbitantes et exagérées ?

De ce qui précède, notre hypothèse se résume de la manière suivante :

*La politique fiscale actuelle conduirait à une paralysie des activités et à un étranglement des PMI du secteur des meuniers de Kananga.*

Outre l'introduction, la conclusion et les recommandations, notre étude comporte trois points : le premier qui s'intéresse aux concepts de base, aborde les explications des termes nécessaires à la compréhension du texte ; le deuxième point traite de la méthodologie, notamment de la population, de l'échantillon d'étude et du questionnaire comme technique de récolte. Le troisième est consacré à la présentation, l'analyse et au traitement des données.

## **1. Considérations théoriques**

### 1.1. Explication des énoncés

#### 1.1.1. Fiscalité

Selon MBONKO LULA (1993, P.21), la fiscalité est l'ensemble des règles juridiques qui organisent l'évaluation, la liquidation et le recouvrement de l'impôt. Sans pour autant se mettre à l'encontre de la définition de l'auteur, nous pensons que la fiscalité est un cadre juridique qui réglemente et conditionne le paiement de l'impôt.

#### 1.1.2. Parafiscalité

D'après FERNAND, S. (1992, P.499) la parafiscalité est l'ensemble des cotisations, contributions ou redevances que l'Etat perçoit et remet à certains organismes à compétence économique, sociale ou professionnelle. En ce qui nous concerne, la parafiscalité est une prestation à cheval entre la taxe administrative et l'impôt.

#### 1.1.3. Impôt

BELTRAME, P. (2003, P12) définit l'impôt comme une prestation pécuniaire requise des contribuables d'après leur faculté contributive et qui opère par voie d'autorité un transfert patrimonial définitif et sans contre partie déterminée en vue de la réalisation des objectifs fixés par la puissance publique.

Quant à nous, nous considérons l'impôt comme un prélèvement forcé, opéré par l'Etat sur le patrimoine des individus dans le but de répartir entre eux, les charges publiques d'après leur capacité contributive.

#### 1.1.4. Taxe

La taxe est le prix acquitté par l'usager d'un service public non industriel, en contrepartie des prestations ou avantages qu'il retire de ce service. BAKANDEJA WA PUNGA (2006, P.360). Par rapport à la thèse de l'auteur, nous estimons que la taxe est une rémunération pour un service rendu par l'Etat.

#### 1.1.5. Industrie.

SAUVET, T. (1963, P.45) définit l'industrie comme une activité collective ayant pour but directement, par l'emploi de machines et autrement que par le travail du sol, la production de matières premières, leur élaboration ou leur transformation en produits finis. Faisant nôtre cette définition, nous disons que l'industrie est un processus de mise en place de structure d'équipement et d'organisation de la production et de la transformation des richesses.

#### 1.1.6. Evasion fiscale.

Pour MARGAIRAZ, A. (1977, P.33) l'évasion fiscale est un essai de se soustraire à l'impôt dans les limites de la loi. En appui à cette définition, l'évasion fiscale est une utilisation volontaire des mécanismes non prévus par la loi pour contourner le paiement de l'impôt.

#### 1.1.7. Fraude fiscale.

La fraude fiscale est une violation de la loi fiscale en vue d'échapper totalement ou partiellement à l'impôt, voire en vue d'obtenir des d'impôts auxquels on n'a pas droit. DASSESSE, M et MINNE, P. (1996, p.69). À la lumière de cette définition, nous pouvons dire que la fraude fiscale est une manœuvre de la part du déclarant en vue

d'échapper aux remboursements, à l'imposition ou d'en réduire le montant.

### 1.1.8. Pression fiscale.

La pression fiscale est une opération qui consiste à un prélèvement sur l'ensemble des ressources des contribuables. MBONKO LULA (1993, P.36). Pour bien comprendre cette notion, l'auteur donne les deux aspects de la pression fiscale dont l'un est horizontal et l'autre vertical. Pression fiscale horizontale; c'est une opération par laquelle l'impôt produit un haut rendement financier, un taux faible d'imposition sans perturber le circuit économique ni créer l'injustice sociale. Pression fiscale verticale; c'est une opération par laquelle il est exercé un taux élevé d'imposition sans moyen de le recouvrer; faible rendement financier, sans justice sociale c à d pas d'anesthésie ni d'hygiène fiscale.

Pour notre part, la pression fiscale horizontale consiste au paiement de l'impôt sans que le contribuable sente le poids. Par contre, la pression fiscale verticale fait sentir le poids de l'impôt sur le contribuable. Aucune recherche ne peut être entreprise sans faire recours à une méthodologie liée aux objectifs de l'étude concernée. Ainsi, dans la rubrique qui suit, il sera question d'exposer la méthodologie en rapport avec notre recherche.

## 2. Démarche méthodologique

Dans ce chapitre, nous démontrons les instruments qui nous ont permis d'atteindre nos objectifs. Il s'agit de: la population d'étude, l'échantillon, la technique de récolte et de traitement de données.

### 2.1. Population d'étude

Pour R. MUCCHIELLI (1971, p.16), la population d'étude ou l'univers d'enquête est un ensemble de groupe humain concerné par les objectifs d'enquête. GRAWITZ (1986, P.1006), définit la population, comme un ensemble dont les éléments sont choisis parce qu'ils possèdent tous une même propriété et qu'ils sont de même nature. H. CHAUCHAT (1985, p.27) quant à lui, la population d'étude est l'ensemble d'individus auxquels s'applique l'étude. Les limites de cette population et ses caractéristiques sont définies en fonction des objectifs de l'enquête. En application de ces définitions ci haut, notre population est constituée de 99 meuniers de la Ville de Kananga répartie par commune de la manière suivante :

Tableau n° 1 : Répartition de la population d'étude par commune

COMMUNE	FREQUENCES	POURCENTAGE
KANANGA	53	53,5
KATOKA	10	10,1
NDESHA	13	13,1
LUKONGA	12	12,1
NGANZA	11	11,1
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>100</b>

### 2.2. Échantillon de la recherche

D'après C. DELANDSHEER (1972, P.251) échantillonner, c'est choisir un nombre limité d'individus, d'objets et d'événements dont l'observation permet de tirer des conclusions applicables à la population entière à l'intérieur de laquelle le choix a été fait. En faisant nôtres les principes de cette définition, nous avons tiré au hasard de notre population parente, un échantillon de 41 meuniers répartis comme suit :

Tableau n° 2 : Répartition de l'échantillon des meuniers par commune

Commune	Fréquence	Pourcentage
Kananga	22	53
Katoka	3	7
Ndesha	7	17
Lukonga	5	12
Nganza	4	9
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>100</b>

### 2.3. Technique d'enquête

En sciences humaines, plusieurs instruments d'enquête s'offrent au chercheur. Il revient donc à lui de choisir ceux qui concourent aux objectifs de son étude. Dans le cadre de notre recherche, nous avons retenu le questionnaire. GRAWITZ (1974, P.561)<sup>1</sup> définit le questionnaire comme un outil par lequel le double but de l'interview doit être atteint; d'une part motiver, inciter l'enquêté à parler; d'autre part, obtenir les informations adéquates pour l'enquêteur. Le questionnaire est un moyen essentiel de la communication entre l'enquêteur et l'enquêté. Ainsi, grâce au questionnaire, nous sommes parvenus à recueillir les opinions des meuniers au sujet de l'asphyxie des petites et moyennes industries par rapport à la multiplicité des taxes fiscales et parafiscales. Pour analyser et traiter les données, nous avons utilisé le calcul des fréquences et des pourcentages.

### 3. Résultats

Nos résultats sont présentés et débattus question par question.

Question n° 1 : Connaissez-vous l'importance de payer les taxes? Oui/ Non.  
Justifiez si possible votre réponse.

Tableau n° 3 : Répartition des opinions selon l'âge de l'activité

Opinion \ Age de l'activité	0 – 3 ans	4 – 7 ans	8 –11 ans	12 et plus	Total	%
Oui	17	8	8	2	35	85
Non	4	2	0	0	6	14
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>41</b>	<b>100</b>

Au regard du tableau ci-dessus, les meuniers de tous les âges connaissent l'importance de payer les taxes, 85%. Tandis que 14% de ceux-ci ignorent le pour quoi de ces taxes. Cette situation peut s'expliquer par le fait que nombreux d'entre les meuniers sont anciens dans le métier d'une part et d'autre part ayant suivi plusieurs fois des séances de vulgarisation et de sensibilisation sur l'importance de paiement des taxes, séances animées par les différents services recouvreurs de l'Etat; étant donné que la perception des ces taxes permet à celui-ci de faire face à ses charges régaliennes.

Question n° 2 : Existe-t-il un nombre exagéré des taxes sur vos activités de meunier ?  
Oui/ Non. Justifiez si possible votre réponse.

<sup>1</sup> GRAWITZ, H., Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 1974, p. 1006.

Tableau n° 4 : Répartition des opinions selon la nature des taxes

Age de l'activité \ Opinion	0 – 3 ans	4 – 7 ans	8 –11 ans	12 et plus	Total	%
Oui	21	10	8	2	41	100
Non	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>41</b>	<b>100</b>

Le contexte de ce tableau nous renvoi à 100% des meuniers qui ont trouvé que le nombre des taxes qu'ils payent ne correspond pas au volume d'activités réalisées. En ce sens que le déroulement de leurs activités est étouffé par la multiplicité de ces dernières.

Question n° 3 : Par rapport à votre revenu, vous arrive-t-il facilement à les payer toutes ?

Oui/ Non. Justifiez si possible votre réponse.

Tableau n° 5 : Répartition des opinions selon la capacité contributive

Age de l'activité \ Opinion	0 – 3 ans	4 – 7 ans	8 –11 ans	12 et plus	Total	%
Oui	3	0	0	0	3	7,31
Non	18	10	8	2	38	92,68
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>41</b>	<b>100</b>

En scrutant le tableau ci haut, il fait remarquer la distribution suivante : 92.68% des meuniers de l'échantillon réalisent qu'il est difficile de payer les diverses taxes avec le revenu issus uniquement de l'activité de la meunerie. Par contre, 7,31% arrivent tant bien que mal à s'acquitter de ce paiement. Cette analyse pourrait se justifier par le fait que la multiplicité des taxes des différents services de l'Etat. Notamment : BMR, SONAS, DGI, DGRAD, PMEA, SERVICE DE L'ECONOMIE, SERVICE D'ENERGIE, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT met en désarroi ou alors déséquilibre les meuniers par rapport aux revenus réalisés.

Question n° 4 : Le recouvrement de ces taxes peut-il être considéré comme une tracasserie ?

Oui/ Non. Justifiez votre réponse si possible.

Tableau n° 6 : Répartition des opinions selon le comportement des agents recouvreurs.

Age de l'activité \ Opinion	0 – 3 ans	4 – 7 ans	8 –11 ans	12 et plus	Total	%
Oui	14	8	8	2	32	78,04
Non	7	2	0	0	9	21,95
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>41</b>	<b>100</b>

La lecture de notre tableau montre que 78,04% des meuniers réalisent que le recouvrement des taxes s'accompagne toujours des tracasseries alors que 21,95% donne une opinion contraire. Dans la plupart de cas, la tracasserie se justifie par le caractère brutal qu'utilisent les agents de fisc et des autres services de l'État en procédant à la confiscation des matériels et outillage de travail; entre autre: courroies, manivelle etc.

Question n° 5 : Face à la diversité des taxes, vous arrive-t-il l'idée d'abandonner l'activité ?

Oui/Non. Justifiez si possible votre réponse.

Tableau n° 7 : Répartition des opinions selon l'appréciation des meuniers face à la multiplicité des taxes à payer

Age de l'activité / Opinion	0 – 3 ans	4 – 7 ans	8 –11 ans	12 et plus	Total	%
Oui	15	6	6	2	29	<b>70,73</b>
Non	6	4	2	0	12	<b>29,26</b>
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>41</b>	<b>100</b>

À la lumière de ce tableau, 70,73% des meuniers sont tentés d'abandonner l'activité. Cependant, 29,26% s'y accrochent malgré la rigueur et le non respect des principes de la fiscalité de développement prônés par l'administration fiscale. Il est vrai que le sentiment de mettre la clef au paillason hante beaucoup des tenanciers de moulins à cause d'une part des taxes exagérées, des tracasseries dans le chef de tous les services taxateurs et recouvreurs de l'Etat et d'autre part, le faible revenu que réalise l'activité de la meunerie.

Question n°6 : Pour le paiement de taxes, vous arrive-t-il de procéder aux arrangements (marchandages) avec les agents recouvreurs? Oui/Non. Justifiez si possible votre réponse.

Tableau n° 8 : Répartition des opinions selon les attitudes de meuniers face aux agents recouvreurs

Age de l'activité / Opinion	0 – 3 ans	4 – 7 ans	8 –11 ans	12 et plus	Total	%
Oui	15	4	6	0	25	<b>60,97</b>
Non	6	6	2	2	16	<b>39,06</b>
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>41</b>	<b>100</b>

Au menu de cette distribution, 60,97% des meuniers étant dans l'impossibilité de payer honnêtement leurs taxes préfèrent trouver les arrangements avec les agents collecteurs d'impôts et taxes pour minorer ce qu'ils doivent à l'Etat. Tandis que 32,02% ne préfèrent pas marchander.

La raison à ceci, c'est que le grand nombre des meuniers n'est pas en mesure de prendre la charge de l'impôt et taxe normalement.

Question n° 7 : La multiplicité des taxes vous prédispose-t-elle à la fraude? Oui/Non.

Justifiez votre réponse si possible.

Tableau n° 9 : Répartition des opinions selon la prédisposition des meuniers vis-à-vis de la fraude

Age de l'activité / Opinion	0 – 3 ans	4 – 7 ans	8 –11 ans	12 et plus	Total	%
Oui	10	4	6	2	22	<b>53,65</b>
Non	11	6	2	2	19	<b>46,34</b>
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>41</b>	<b>100</b>

Les indicateurs de ce tableau précisent que 53.65% sont prédisposés à la fraude du fait de la multiplicité des taxes; alors que 46,34 % de ces meuniers affirment la version contraire.

Malgré les négociations qui peuvent avoir lieu entre les recouvreurs et les tenanciers des moulins, ces derniers s'efforcent toujours à payer l'impôt bon an mal an.

Question n° 8 : Les taxes nombreuses sont-elles un frein à votre entreprise? Oui/Non.

Justifiez si possible votre réponse.

Tableau n° 10 : Répartition des opinions selon la prise de position des meuniers quant à l'avenir de leurs entreprises.

Age de l'activité \ Opinion	0 – 3 ans	4 – 7 ans	8 –11 ans	12 et plus	Total	%
Oui	17	4	6	2	29	70,73
Non	10	0	2	0	12	29,26
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>41</b>	<b>100</b>

Ce tableau nous indique que 70,73% des meuniers affirment que les taxes nombreuses sont un véritable frein au développement de leur entreprise. Tandis que 29,26% justifie l'opinion opposée.

A ce stade, plusieurs paramètres entrent en ligne de compte. Notamment: la faible production réalisée par les meuniers ne permet pas de couvrir toute la ribambelle des taxes d'une part et d'autre part, maintenir l'entretien des machines en cas de pannes.

### CONCLUSION ET SUGGESTIONS

Notre but en entreprenant cette étude était d'examiner si la multiplicité des taxes fiscales et parafiscales étaient la cause essentielle de l'asphyxie des petites industries du secteur de la meunerie de Kananga. Pour atteindre cet objectif, la technique du questionnaire a été élaborée et appliquée à un échantillon occasionnel de 41 meuniers tirés de la population mère de 99 tenanciers des moulins. Les résultats obtenus après dépouillement ont dégagé une identité de vue sur la majorité des variables traitées.

Le nombre exagéré des taxes (DGI, DGRAD, BMR, ENVIRONNEMENT, PMEA, SONAS, SNEL. SERVICE D'ENERGIE), le faible et maigre revenu de l'activité du meunier, les tracasseries qui accompagnent le recouvrement de ces taxes, la prédisposition à la fraude, donnent lieu à un sentiment d'abandon de l'activité de la meunerie. Et donc, le secteur connaît un véritable frein par rapport à son épanouissement. Ainsi, dans le cadre d'arrêter la descente aux enfers de ces micro-entreprises et d'aider à leur promotion, il est urgent d'assainir le climat des affaires dans ce domaine. Par ailleurs, faudra-t-il appliquer les allègements fiscaux, la lutte contre les tracasseries de tout genre et l'applicabilité de l'anesthésie fiscale.

### BIBLIOGRAPHIE.

1. BELTRAME, P., La fiscalité en France, Paris, éd. Hachette, 9e éd.2003
2. BAKANDEJA WA MPUNG., Les finances publiques, éd. D'Afrique, Kinshasa,2006.
3. CHAUCHAT,H,: L'enquête psychosociale, PUF,1985
4. DASSESSE M& MINNE,P; Droit fiscal; principes généraux et impôt sur les revenus, 4e éd.Bruxelles Bruyant,1996.
5. DE LANDSHEER, C.; Introduction à la recherche en éducation, Bordas, Paris,1972.
6. FERNAND, S.; Dictionnaire de la comptabilité et des disciplines connexes, éd. ICCA,Canada 1992.
7. GRAWITZ.H.; Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz,1974
8. MARGAIRAZ, A.; La fraude fiscale et ses succédanées, Collection, Nouvelle Ecole, Louisiane, 1977.
9. MBONKO LULA, cours de fiscalité, L1 UNILU, 1993
10. MUCCIELLI, R.; Questionnaire dans l'enquête psychosociale, Paris, ESF, 1971.
11. SUAVET, T.; Dictionnaire économique et social, Paris, éd. Ouvrière, 1963.

## ANNEXE. : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

### I. Présentation de l'enquête

Chers meuniers,

Nous avons initié ce présent questionnaire que nous vous soumettons dans le cadre d'une étude sur la multiplicité des taxes fiscales et parafiscales comme cause de l'asphyxie des petites et moyennes industries du secteur des meuniers de Kananga.

Merci d'avance pour votre disponibilité.

### II. Consignes.

Depuis combien de temps votre moulin fonctionne-t-il? Mois....., an.....

Cochez selon vous la bonne réponse par oui ou par non et justifiez si possible votre réponse.

1. Connaissez vous l'importance de payer les taxes? Oui/non.  
Justifiez si possible votre réponse.
2. Existe-il-un nombre exagéré des taxes sur vos activités de meunier? Oui/non.  
Justifiez si possible votre réponse.
3. Par rapport à votre revenu, vous arrive-t-il facilement à payer vos taxes? Oui/non. Justifiez si possible votre réponse.
4. Le recouvrement de ces taxes peut-il être considéré comme une tracasserie? Oui/non. Justifiez si possible votre réponse.
5. Face à la diversité de ces taxes, vous arrive-t-il l'idée d'abandonner l'activité? Oui/non. Justifiez si possible votre réponse.
6. Pour le paiement des taxes, vous arrive-t-il de procéder aux arrangements avec les différents agents des services de l'Etat ? Oui/non. Justifiez si possible votre réponse.
7. La multiplicité des taxes vous prédispose-t-elle à la fraude? Oui/non.  
Justifiez si possible votre réponse.
8. Les taxes nombreuses sont-elles un frein à votre entreprise? Oui/non.  
Justifiez si possible votre réponse.

## REPertoire ANALYTIQUE DES MEMOIRES DE LICENCE A L'I.S.D.R.-TSHIBASHI, DE 1997 A 2008.

Kapudi KALONGA  
Samukungu EKOMBE  
Bibliothécaires de 1ère Classe/ISDR-Tshibashi

### Introduction

L'Institut Supérieur de Développement Rural de Tshibashi (ISDR-T en sigle) a été créé dans le but d'accompagner la population rurale dans le développement durable. Comme le développement englobe plusieurs aspects de la vie, les étudiants de cette institution reçoivent une formation polyvalente. Au bout de leur formation, ils sont censés avoir maîtrisé la conception et l'élaboration des projets, l'aménagement pastoral et agricole, l'administration rurale, l'animation et l'organisation sociale. Ces sujets constituent aussi leurs domaines de recherche pour l'élaboration de leurs travaux de fin de cycle de Graduat et de leurs mémoires de Licence. C'est ainsi que nous nous sommes demandé quel est le domaine de recherche le plus exploité au niveau de Licence, et quelle est la motivation de ce choix important.

Comme contribution à ce débat, nous voudrions présenter quelques éléments d'analyse des résultats d'une enquête menée à l'I.S.D.R.-TSHIBASHI et plus précisément au niveau de la 2ème Licence. Notre choix a porté sur cette promotion car elle constitue le sommet de la formation, censée de fournir la meilleure de la production. Les résultats de notre analyse pourront aider, dans la mesure du possible, les autorités académiques de l'I.S.D.R.-TSHIBASHI à prendre des mesures qui s'imposent pour l'amélioration des performances au niveau de la Licence et pourquoi pas au niveau du Graduat. Ce répertoire, mis à la disposition du public scientifique, de la Section Enseignement et des étudiants, leur facilitera la consultation des mémoires antérieurs d'une part et d'éviter les redites d'autre part.

Ce travail s'articule autour de deux chapitres d'inégales longueurs, hormis l'introduction et la conclusion : le premier s'articule autour de l'analyse et de la présentation des résultats ; le deuxième consiste en l'élaboration d'un répertoire des mémoires présentés depuis l'année 1997 jusqu'en 2008. Dans cette étude, nous voulons savoir si oui ou non en Deuxième Licence, la section faite aux humanités a un impact sur le choix du domaine de recherche.

L'étude que nous avons menée pour mettre en évidence le domaine de recherche le plus exploité et élaborer un répertoire des mémoires de Licence a porté sur les étudiants réguliers et inscrits en Licence de 1997 à 2008. Cette population de 174 étudiants comprend 7 catégories d'étudiants représentant les différentes sections suivies aux humanités. Il s'agit des sections suivantes :

- i. Catégorie A : Section pédagogique, 61 étudiants,
- ii. Catégorie B : Section commerciale et administrative, 28 étudiants,
- iii. Catégorie C : Section agricole, 19 étudiants,
- iv. Catégorie D : Section technique sociale, 17 étudiants,
- v. Catégorie E : Section littéraire, 17 étudiants,
- vi. Catégorie F : Section scientifique (Math-Physique et Bio-Chimie ensemble) 27 étudiants,
- vii. Catégorie G : Section technique (Electricité et Construction), 4 étudiants.

Les domaines de recherche sont constitués selon le programme national en fonction des groupes de cours, de la manière suivante :

- i. Le groupe des cours qui concernent la conception et l'élaboration des projets, comme le Séminaire sur la conception, la gestion et l'évaluation des projets de développement, la coopération et le développement, ...
- ii. Le groupe des cours qui visent l'aménagement pastoral et agricole, comme la Phytotechnie spéciale, la Pisciculture et les techniques de pêche, ...
- iii. Le groupe des cours qui relèvent de l'animation, comme l'Andragogie et l'Education des adultes, le Développement rural et communautaire, ...
- iv. Le groupe des cours qui concernent l'organisation sociale, comme la Gestion des organisations sociales, la Législation sociale, ...

Pour atteindre notre objectif, nous devrions avoir des renseignements sur les variables suivantes :

- i. La nature optionnelle du diplôme d'Etat,
- ii. Le domaine de recherche exploité en Licence.

Les informations numériques ont été constituées par nous-mêmes en nous servant des fiches d'inscriptions, des palmarès, des procès verbaux et grilles de délibérations, documents qui ont été mis à notre disposition par la Division des Inscriptions de l'I.S.D.R.-T., à partir desquels nous avons confectionné les différents tableaux repris dans ce travail.

Les données ainsi recueillies ont été analysées statistiquement. Les méthodes comparatives et quantitatives nous ont servi à analyser, comparer et à interpréter les résultats, donc à faire le traitement des données chiffrées de notre étude.

## 1. Analyse et présentation des résultats

### 1.1. Depouillement

Tableau n° 1 : Tableau brut des résultats

Domaine \ Option	A	B	C	D	E	F	G	Total
Conception et élaboration des projets	2	0	0	1	0	0	0	3
Aménagement pastoral et agricole	11	3	7	7	3	7	1	39
Administration rurale	9	1	2	-	1	1	1	15
Animation	11	7	2	3	1	4	-	28
Organisation sociale	29	17	8	6	12	15	2	89
<b>T O T A L</b>	<b>62</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>174</b>

Source : Nos calculs.

La taille de notre échantillon considéré étant de 174 étudiants, le tableau n° 1 peut s'interpréter de la manière suivante :

#### En colonne

- Sur 61 étudiants ayant suivi la section pédagogique aux humanités, 29 ont exploité le domaine de l'organisation sociale, 11 celui de l'aménagement pastoral et agricole, 11 celui de l'animation, 9 celui de l'administration rurale, et 2 celui de la conception et de l'élaboration des projets.
- Sur 28 étudiants sortis de la section commerciale et administrative aux humanités, 17 ont exploité le domaine de l'organisation sociale, 7 celui de l'animation ou, 3 celui de l'aménagement pastoral et agricole, 1 celui de l'administration rurale. Personne n'a choisi le domaine de la conception et de l'élaboration des projets.

- Sur 19 étudiants sortis de la section agricole aux humanités, 8 ont exploité le domaine de l'organisation sociale, 7 celui de l'aménagement pastoral et agricole, 2 celui de l'administration rurale, et 2 celui de l'animation. Personne n'a retenu le domaine de la conception et de l'élaboration des projets.
- Sur 17 étudiants qui ont suivi la section sociale aux humanités, 7 ont exploité le domaine de l'aménagement pastoral et agricole, 6 celui de l'organisation sociale, 3 celui de l'animation et 1 celui de la conception et de l'élaboration des projets. Personne n'a exploité le domaine de l'administration rurale.
- Sur 17 étudiants ayant fait la section littéraire aux humanités, 12 ont choisi le domaine de l'organisation sociale, 3 celui de l'aménagement pastoral et agricole, 1 celui de l'administration rurale, et 1 celui de l'animation. Personne n'a choisi le domaine de la conception et de l'élaboration des projets.
- Sur 27 étudiants qui ont suivi la section scientifique aux humanités, 15 ont exploité le domaine de l'organisation sociale, 7 celui de l'aménagement pastoral et agricole, 4 celui de l'animation, et 1 celui de l'administration rurale. Personne n'a choisi le domaine de la conception et de l'élaboration des projets.
- Sur 4 étudiants ayant suivi la section technique (Electricité et Construction) aux humanités, 2 ont exploité le domaine de l'organisation sociale, 1 celui de l'administration rurale, et 1 enfin de l'aménagement pastoral et agricole. Personne n'a choisi le domaine de l'animation ni celui de la conception et de l'élaboration des projets.

### En ligne

- 89 étudiants ont exploité le domaine de l'organisation sociale, dont 29 ayant suivi la section pédagogique aux humanités, 17 la section commerciale et administrative, 12 la section littéraire, 15 la section scientifique, 8 la section agricole, 6 la section sociale et 2 la section technique.
- 39 étudiants ont exploité le domaine de l'aménagement pastoral et agricole, dont 11 ont suivi la section pédagogique aux humanités, 7 la section agricole, 8 la section sociale, 7 la section scientifique, 3 la section commerciale et administrative, 3 la section littéraire et 1 la section technique.
- 28 étudiants ont exploité le domaine de l'animation, dont 11 ayant fait la section pédagogique aux humanités, 7 la section commerciale et administrative, 4 la section scientifique, 3 la section sociale, 2 la section agricole, 1 la section littéraire.
- 15 étudiants ont exploité le domaine de l'administration rurale, dont 9 sont ressortissants de la section pédagogique aux humanités, 2 de la section agricole, 1 de la section commerciale et administrative, 1 de la section littéraire, 1 de la section scientifique et 1 de la section technique.
- 3 étudiants ont exploité le domaine de la conception et de l'élaboration des projets, dont 2 ont suivi la section pédagogique aux humanités et 1 la section sociale.

En outre, pour répondre à la question ou problématique qui est celle de traiter le domaine le plus exploité parmi les domaines pris dans notre échantillon, nous considérons, ici, l'effectif total = N et ceux qui ont exploité un domaine tel X, et la formule sera :

$$\frac{X \cdot 100}{N}$$

Ainsi, en nous référant au tableau 1, nous dressons le tableau ci-après : Tableau 2 = Tableau des proportions par option et par domaine. En considérant N = 174, nous aurons :

Option \ Domaine	A	B	C	D	E	F	G	Total
Conception et élaboration des projets	1,1			0,5				1,6
Aménagement pastoral et agricole	6,3	1,7	4	4	1,7	4	0,5	22,2
Administration rurale	5,1	0,5	1,1	-	0,5	0,5	0,5	8,2
Animation	6,3	4	1,1	1,7	0,5	2,3	-	15,9
Organisation sociale	16,6	9,7	4,6	3,4	6,9	8,6	1,1	50,9

Source : Nos calculs.

En jetant un coup d'œil seulement dans les différentes lignes des domaines exploités, nous remarquons que c'est le domaine de l'organisation sociale qui est beaucoup plus exploité à 16,8 % par les étudiants ayant fait la section pédagogique, 9,7 % de ceux qui ont fait la section commerciale et administrative, 8,6 % de ceux qui ont fait la section scientifique, 6,9 % de ceux qui ont suivi la section littéraire, 4,6 % de ceux qui ont suivi la section agricole, 3,4 % de ceux qui ont fait la section sociale et 1,2 % de ceux qui ont fait la section technique.

La nature du diplôme de l'Enseignement Secondaire n'a pas d'impact sur le choix de l'option. L'ISDR-T inscrit dans toutes ses options les porteurs du diplôme d'Etat de n'importe quelle section organisée à l'Enseignement Secondaire.

A son début, l'ISDR-T n'avait qu'une seule option, celle de l'Organisation sociale. Celle-ci a fonctionné seule, même jusqu'à l'ouverture du cycle de Licence en 1994-95. A partir de l'année académique 1982-83 jusqu'en 1993-94, sur un total d'étudiants inscrits en premier graduat de 1706, 641 étaient finalistes de la Section Pédagogique (soit 37,5 %). Ils étaient majoritaires par rapport aux finalistes d'autres sections.

Il y a lieu d'expliquer cette situation par la position moins alléchante du métier d'enseignant, considéré comme la cinquième roue de la voiture du Guide Eclairé de l'époque, le Maréchal Mobutu Sese Seko. L'enseignant étant la risée de tout le monde, les finalistes de la section pédagogique cherchaient à fuir l'enseignement. Ils ont trouvé une ouverture du côté de l'ISDR-T qui organisait un nouvel enseignement prometteur.

Les ressortissants de cette institution d'enseignement sont recherchés par les ONG, bénéficiaires des capitaux frais de la Communauté Internationale. Une fois engagés, ils jouissent de conditions de vie meilleures. C'est donc une voie de sortie pendant cette période de crise économique multiforme qui ne cesse de se prolonger.

## **2. Présentation d'un repertoire des memoires de licence, de 1997 a 2008**

### **2.1. Année académique 1996-1997**

1. BALUIDI UTENA BABO KENGA (Isaac). - Les Kasaiens du Shaba : intégration et mutations socio-économiques dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 1997.- 106 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
2. BEYA MBUYAMBA.- L'ISDR-TSHIBASHI et la promotion d'une communauté rurale par la redynamisation des antennes (Cas de l'antenne de développement rural de Bilomba).- Kananga : ISDR, 1997. 82 p. : ill. : couv. ill. En coul. ; 30 cm.
3. BIJANU KABAMUSU (Bernard).- Les Organisations Non Gouvernementales : une nouvelle stratégie pour le développement de la Ville de Kananga. (Cas de la promotion agroforesterie et reboisement au Kasai "PARIL").- Kananga : ISDR, 1997.- 85 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
4. KABUKELE KABUKELE (J.).- La Brasserie du Kasai et le développement socio-économique de la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 1997.- 76 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm
5. KALONGA LUSE LUA NZAMBI WA WENDA UKENGA (A.B.).- L'impact du secteur informel sur le développement socio-économique (Cas de la Ville de Kananga 1990-1994).- Kananga : ISDR, 1997.- 80 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
6. KAMBA KABUNJIKI MASHIKA (Jean François).- La formation des techniciens en développement rural niveau raz-du-sol, condition sine qua non d'un réel développement de la base.- Kananga : ISDR, 1997.- 70 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
7. KAMBA TSHISHIMBI (Sébastien).- L'intégration de l'éducation aux droits de l'homme en milieu rural pour le développement : Cas de la Collectivité de Mamba, Zone de Demba.- Kananga : ISDR, 1997.- 86 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
8. KAMENGA BULUNGU (Godefroid).- L'impact de la sorcellerie sur le développement socio-économique de la population de la Cité de Ntambue St Bernard.- Kananga : ISDR, 1997.- 72 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
9. KAPETA MUKADI.-Action du Diocèse de Kananga en faveur de la promotion de la femme dans la Ville de Kananga, Essai d'inventaire, analyse et perspectives.- Kananga : ISDR, 1997.- 83 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
10. KOYI MPIANA.- L'éducation sanitaire et la promotion de la santé en milieu rural (Cas du village Katende Bakwa Buisha).- Kananga : ISDR, 1997.- 83 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

11. MADILU MAPANGU.- Impact des comités de développement intégré sur la promotion socio-économique des communautés rurales.- Kananga : ISDR, 1997.- 76 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
12. MPUTU ILUNGA.- L'aide au développement et la promotion des milieux ruraux au Kasai Occidental. Une expérience de la promotion de la femme à Kananga (PROFER).- Kananga : ISDR, 1997.- 89 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
13. MUFUTA DIMUKAYI TUJIBIKILE (André).- La problématique d'encadrement de la population par le Service National de Vulgarisation et ses structures partenaires.- Kananga : ISDR, 1997.- 93 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
14. MUKENYI NGINDU (D.M.).- La CODESKO et la problématique énergétique du développement auto-centré du Kasai Occidental.- Kananga : ISDR, 1997.-75 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
15. NDUAYA MALU NTUMBA (Casuril).- L'impact du pouvoir politique traditionnel sur la promotion socio-économique des populations rurales : Cas de Bakwa Longo, dans le Secteur de Mamba, Territoire de Demba.- Kananga : ISDR, 1997.- 61 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm ;
16. NKASHAMA TSHIYOMBO (Willy).-Quelques préalables de l'intégration des poules de races exotiques dans l'aviiculture rurale. Cas du Secteur de Mamba, Territoire de Demba.- Kananga : ISDR, 1997.- 120 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
17. NTUMBA KABINDA (E.).- Déterminants essentiels de pérennisation : l'encadrement agricole, son impact sur le développement socio-économique de la ceinture verte de Kananga.- Kananga : ISDR, 1997.- 95 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
18. TUANYISHAYI MULOPO MBOMBO MUSHIYA (Berthine).- Intégration du milieu rural dans la dynamique du développement interne au Kasai Occidental : Cas de Convention de Développement.- Kananga : ISDR, 1997.- 143 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

## 2.2. Année académique 1997-1998

1. BADINEBUILA MUNEKAYI (L.M.).- Problématique des coopératives d'épargne et de crédit à Kananga.- Kananga : ISDR, 1998.- 86 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
2. CIKANGALA MWIMBI MAKWALA.- Les conflits socio-économiques chez le peuple Songye de la colonie Lulua : frein ou stimulant au développement rural.- Kananga : ISDR, 1998.- 82 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
3. KALALA MUTSHIPAYI (A.).- Importance du partenariat entre le Service National de Vulgarisation et les structures d'encadrement paysan. (Expérience du SNV dans la Commune de Nganza).- Kananga : ISDR, 1998.- 83 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
4. KAMBALA KALALA (M.).-Le CERDES et la problématique du développement auto-centré dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 1998.- 86 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
5. KAPUKU BATUAKAPA (J.).- La technologie appropriée et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. (Cas de l'ATAD dans le Secteur de Muanza Ngoma).- Kananga : ISDR, 1998.- 76 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
6. KAPULUAYI BUABUA TSHIAU (Simon).- Essai de revalorisation de l'initiation rituelle pour l'intégration des jeunes au processus de développement rural.- Kananga : ISDR, 1998.- 74 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
7. MALANGU MUSANGU (J.C.).- La religion chrétienne face à la mentalité africaine : Etude analytique des causes de la prolifération des sectes issues de l'Eglise de Jésus-Christ sur la terre par le prophète Simon Kimbangu dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 1998.- 80 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
8. MBALA KASOMBO (P.Y.).- L'INADES-Formation Congo et la formation pour le développement : Quel impact dans la Ville de Kananga ?- Kananga : ISDR, 1998.- 76 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
9. MBUYI KABUYA (Fidèle).- La théorie de la dépendance structurelle et le développement de milieux du Kasai Occidental (Cas de la ceinture verte de Kananga).- Kananga : ISDR, 1998.- 83 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
10. NGALAMULUME MUBENGAYI (D.).- Contraintes inhérentes à l'exécution d'un projet de développement. (Cas de projet Katende à Kananga).- Kananga : ISDR, 1998.- 82 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
11. NGANGA MUYOLO (Faustin).- Lutte communautaire antiérosive dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 1998.- 72 p. : ill. couv. ill. en coul. ; 30 cm.

12. NTEMBUE KANSUNDA (J.).- Etude de l'attitude de la population rurale de Dibaya face à l'usage des techniques culturales modernes. (Expérience du PRODALU).- Kananga : ISDR, 1998.- 82 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
13. TSHIAMALA MIANDABU LUKUSA.- Projet d'une micro-centrale hydro-électrique sur la rivière Nganza à Kananga.- Kananga : ISDR, 1998.- 73 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
14. TSHITALA NGALAMULUME (A.).- Les mutualités dans la Ville de Kananga, frein ou faveur au développement de la ville ?- Kananga : ISDR, 1998.- 81 p. : ill. couv. ill. en coul. ; 30 cm.

### 2.3. Année académique 1998-1999

1. KATUISHA MULUMBA WA BASHIYE (Yves).- L'impact des valeurs culturelles sur le développement du milieu rural. (Cas du Secteur Tshibote).- Kananga : ISDR, 1999.- 46 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
2. TSHIABIDI KALALA (Evelyne).- Le leadership féminin et les associations dans la ceinture verte de la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 1999.- 50 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

### 2.4. Année académique 1999-2000

1. KAMBALE KIHOKOLO (André Paul).- Différents essais d'agroforesterie comme tentatives de réponses aux problèmes agricoles de la ceinture verte de la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2000.- 81 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
2. KANKONDE BADIBANGA (Corneille).- L'impact de la solidarité clanique sur le développement de Bakua Biayi à Tshiaba Mbumba.- Kananga : ISDR, 2000.- 52 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
3. KENANDK NGANDU A KABAMBA (Kenir).- Les organisations communautaires et la promotion du milieu rural. Une expérience de l'ONGD-CEILU à Lukibu, Territoire de Dimbelenge.- Kananga : ISDR, 2000.- 57 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
4. MITANGU KALUMBA (Armand).- Les ONG et l'octroi des micro-crédits en milieu rural. Expériences des I.J.P.S. dans le Secteur de Mamba. (Analyse et perspectives).- Kananga : ISDR, 2000.- 60 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
5. MUDINDA MUTELA (Emery).- La dégradation de l'environnement suburbain face aux activités du secteur primaire. (Cas du contour périphérique de la Ville de Kananga).- Kananga : ISDR, 2000.- 56 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
6. MUTOMBO MUTOMBO (André).- L'éducation scolaire face aux exigences du développement social dans la Ville de Kananga : Analyse des effets de l'enseignement au Complexe Athénée.- Kananga : ISDR, 2000.- 46 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
7. NGALAMULUME KALALA (Christophe Gels).- Les communautés rurales face à la pathologie du SIDA : Vision et actions dans la ceinture verte de Kananga.- Kananga : ISDR, 2000.- 92 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
8. NGALAMULUME KALALA (Jean-Pierre).- L'exode rural dans la Ville de Kananga, Double implication, 1990-1999.- Kananga : ISDR, 2000.- 77 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
9. NKOMESHA NKOMESHA (Anaclet).- La problématique de la traction bovine et la promotion du paysan de Ngandajika au Kasai Oriental.- Kananga : ISDR, 2000.- 54 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
10. TSHIAMU BALOMBA (J. Bertin).- Pour une utilisation efficiente des S.S.P. et le développement socio-sanitaire de la Ville de Kananga. (Cas de la Zone de Santé Urbaine de Kananga).- Kananga : ISDR, 2000.- 56 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
11. WADIMUENA MPUMBU (Léontine).- Les enjeux de développement rural et la stratégie d'appui aux dynamiques organisationnelles paysannes (ADOP) : Expérience de l'INADES-Formation-Congo, Antenne du Kasai.- Kananga : ISDR, 2000.- 51 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

### 2.5. Année académique 2000-2001

1. KABUE KABUNDI (Emile).- L'entrepreneuriat et la gestion des activités agro-pastorales : une analyse existentielle de la vie paysanne de Secteur Lusonge.- Kananga : ISDR, 2001.- 86 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
2. KAZADI ILUNGA MPANGA.- Les conflits des pouvoirs politiques traditionnels dans les groupements ruraux et la problématique du développement endogène du Kasai. « Cas du Groupement de Bakwa

- Tshisumba du Secteur de Lubudi à Dimbelenge.- Kananga : ISDR, 2001.- 87 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
3. KUBULA BAKUTEKA (Buther Isidore).- Famine et pauvreté comme obstacles à l'épanouissement du monde rural. (Enquête menée à Luandanda).- Kananga : ISDR, 2001.-90 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
  4. KWETE SHAMKWETE (Juste).- Savoirs et pratiques paysans face aux enjeux du développement organisationnel du Kasai Occidental. (Une étude existentielle sur l'appui INADES à Baseke).- Kananga : ISDR, 2001.- 106 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
  5. NTAMBUE KANDE (Crispin Teck).- Les effets de la déperdition scolaire sur la recrudescence des mœurs dans les Communes suburbaines de Kananga.- Kananga : ISDR, 2001.- 76 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
  6. TUTAKAMONA KAYAYA (Berthe).- Le Service National de Vulgarisation face aux structures partenaires : Analyse expérimentale « Cas du Secteur Kananga I ».- Kananga : ISDR, 2001.- 90 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

## 2.6. Année académique 2001-2002

1. BAMBI MULOWAYI (Antoine Bernard).- Les enfants soldats et la situation des Kadogo dans la Zone du Rail au Kasai Occidental (Perspectives d'avenir).- Kananga : ISDR, 2002.- 54 p. : ill. : couv. ill., en coul. ; 30 cm.
2. BASUILE LUSAMBA (Léonard).- Les stratégies de réinsertion des déplacés de guerre.- Kananga : ISDR, 2002.- 48 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
3. BENGÉLE IPOKO (Arthur).- La contribution de la femme kasaïenne au développement pendant la période de crise.- Kananga : ISDR, 2002.- 65 p. : ill. couv. ill. en coul. ; 30 cm.
4. BITUNYA YOMBO BADINANYI (P. Ambroise) ; - La culture fruitière dans les milieux ruraux suburbains. Plaidoyer pour une dynamique socio-économique.- Kananga : ISDR, 2002.- 61 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
5. BOPE KABENABABU (Pierre Calixte).- Le chemin de fer et la problématique de l'éclosion du développement au Kasai rural. (Expérience de la ligne Kananga – Ilebo).- Kananga : ISDR, 2002.- 61 p. : ill. : couv. ill. En coul. ; 30 cm.
6. BUSHABU NCIEY (Antoine).- L'INADES-Kasai et la dynamique du partenariat avec les organisations paysannes de Baseke.- Kananga : ISDR, 2002.- 38 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
7. FUNDA KABUNDA (Léon).- Le centre de réinsertion sociale Kankala et son impact sur le développement de la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2002.- 48 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
8. KABUTAKAPUA BAJIKILAYI (Théodore).- La problématique d'accessibilité aux soins de santé primaires. Cas de la population de la Zone de Santé Rurale de Dibaya.- Kananga : ISDR, 2002.- 36 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
9. KALULAMBI MUAMBA (Antoine Bel).- L'entrepreneuriat rural et la territoriale de développement.- Kananga : ISDR, 2002.- 46 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
10. KANDE KATSHUNGA (Alexis).- Les pratiques coopératives chez Bamamu Tabulukayi.- Kananga : ISDR, 2002.- 81 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
11. KATSUNGA SABWE (Rigobert).- La crise économique et perspectives de développement. (Cas de la Ville de Kananga de 1996 à 2000).- Kananga : ISDR, 2002.- 45 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
12. KATUBADI WA MPESA (Ambroise).- Les mouvements d'émancipation des femmes au Kasai Occidental et la dynamique de l'approche Gender. (Cas de Bamamu Tabulukayi).- Kananga : ISDR, 2002.- 65 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
13. KOMBE KUETE (Simon).- La lutte contre la pauvreté face au développement socio-économique du Kasai Occidental.- Kananga : ISDR, 2002.- 48 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
14. KUSOMBI TSHIENDA (Emmanuel).- La filière maraîchère de Tukombe et le revenu paysan. Etude du Cénacle des activités génératrices de revenu de l'AMCVK.- Kananga : ISDR, 2002.- 62 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
15. MALOBO BANDIATA (David).- Le pouvoir coutumier et le développement rural à Dibataïe. (Analyse critique et perspectives, de 1996 à 2000).- Kananga : ISDR, 2002.- 45 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

16. MAYAMBA MAYAMBA (Christhos).- Le repeuplement des campagnes et les stratégies de retour des jeunes aux villages. (Une recherche de nouvelles voies pour le développement rural intégral du Kasai Occidental).- Kananga : ISDR, 2002.- 72 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
17. MBOYO WOTO (Jean).- Le cumul des pouvoirs tradi-modernes et son impact sur la vie socio-économique. (Territoire de Mweka).- Kananga : ISDR, 2002.- 59 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
18. MIKAKUWA BALUFU (Fidèle).- L'Eglise Catholique et la problématique de développement rural. (Cas de la Mission Catholique Luambo).- Kananga : ISDR, 2002.- 71 p. : il. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
19. MPEMBI NSANGU (Jean Paul).- La planification régionale et le développement à la base : Cas de l'expérience des comités de développement de la M.C. Masuika, Territoire de Luiza.- Kananga : ISDR, 2002.- 56 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
20. MPIEMA MPIEMA (J.).- La guerre d'agression et ses entraves au développement socio-économique du Territoire de Mweka.- Kananga : ISDR, 2002.- 58 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
21. MUKADI TSHIMBOMBO (Samuel).- Le système fédéral et son impact sur le processus du développement socio-économique en République Démocratique du Congo. Possibilité de la relance du développement socio-économique au Kasai Occidental.- Kananga : ISDR, 2002.- 49 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
22. MULAMBA YABADI (Charles Borromée).- L'agriculture de la ceinture verte de Kananga et le programme d'urgence de l'autosuffisance alimentaire (P.U.A.A.).- Kananga : ISDR, 2002.- 97 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
23. MUYA SHAMBA (Alidore).- Phénomène enfant de ou dans la rue et stratégies pour une véritable réinsertion professionnelle.- Kananga : ISDR, 2002.- 65 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
24. NSABANGA BALEKELAYI (Vincent).- Les ONGD du Kasai et la pratique de l'évaluation des projets de développement. (Analyse situationnelle des ONGD membres du CRONGD/Kasai Occidental). Cas de CERDES.- Kananga : ISDR, 2002.- 65 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
25. NTANGA NTITA (Jean de Dieu Désiré).- L'entrepreneuriat communautaire pour la pérennité des actions de développement à la base.- Kananga : ISDR, 2002.- 83 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
26. TSHIBANGU MULUMBA (Pierre).- Les stratégies de redynamisation de la culture du palmier à raphia pour la promotion de l'économie rurale de Demba.- Kananga : ISDR, 2002.- 57 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
27. TSHIBUABUA KABUYA (Jacques).- Le sort de l'enfant et les stratégies d'amélioration de la condition infantile dans la ceinture verte de Lukonga.- Kananga : ISDR, 2002.- 48 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

## 2.7. Année académique 2002-2003

1. ATIBU TWAHIRU.- Apport du secteur de l'Education scolaire à la problématique du développement socio-économique des paysans. (Cas de la Commune de Lukonga).- Kananga : ISDR, 2003.- 54 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
2. BAKAFUA BUNDU (Alphonse).- Les ONGD, une école de démocratie et de progrès social. Cas du CRONGD/KASAI OCCIDENTAL.- Kananga : ISDR, 2003.- 41 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
3. KAYEMBE PAMFULU (Jean-Marie Vianney).- Organismes internationaux d'aide amènent-ils les communautés de base au développement ? (Evaluation de l'appui G.T.Z. à la FOLECO/KASAI OCCIDENTAL.- Kananga : ISDR, 2003.- 59 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
4. KENEKOUHYA NIENGHEL (René).- La crise agricole et ses implications socio-économiques dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2003.- 48 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
5. LUKANYI KASONGA (Symphorien).- L'épargne scolaire et la stratégie de la promotion de l'épargne dans la Ville de Kananga. (Etude des nouvelles approches de la CADECO).- Kananga : ISDR, 2003.- 46 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
6. MOMA IKOMBA NOV (Henri).- L'héritage des biens matériels et son impact sur le développement de la société traditionnelle salampasu de Kalunga.- Kananga : ISDR, 2003.- 49 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
7. MPUTU KALONGA (Isabelle).- La santé des femmes en milieu rural : problématique et analyse des facteurs socio-économiques du développement. (Cas du Secteur de Dibanda).- Kananga : ISDR, 2003.- 64 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

8. MWAMBA MUTHANGHA (Roger).- Emergence des foyers de développement face aux exigences du développement endogène autocentré. Expérience de GRADIS à Bakwa MBIA.- Kananga : ISDR, 2003.- 70 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
9. MUBENGAYI MUPENDA (Célestin).- La part active de l'enfant handicapé et sa contribution au développement de la Ville de Kananga. (Cas des centres Mpandilu).- Kananga : ISDR, 2003.- 48 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
10. MULUNDA BAKOLE (Nathanaël).- La MONUC et les stratégies sécuritaires pour la paix et le développement de la Province du Kasai Occidental.- Kananga : ISDR, 2003.- 52 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

## 2.8. Année académique 2003-2004

1. BAKUALUFU NTUMBA (Adolphe).- La problématique de la pérennisation du développement communautaire au Kasai Occidental face aux stratégies de l'après-projet. (Expérience du projet DRC (00/MOSUR démobilisation, réintégration des ex-combattants exécuté par le BIT/Banque Mondiale au District de Kananga).- Kananga : ISDR, 2004.- 61 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
2. BISELELE TSHIMANGA (Martin).- Implication de la femme de l'Eglise Réformée Confessante au Congo aux activités de développement dans la Province du Kasai Occidental. Cas de la Ville de Kananga, analyse et perspectives.- Kananga : ISDR, 2004.- 63 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
3. BOKAMA MATADI (Paul).- La maladie du sommeil et la problématique de développement rural à Kakenge. (Essai d'analyse praxéologique).- Kananga : ISDR, 2004.- 85 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
4. BUALA MPANGA (Gérard).- Effets de l'ONG-ALISEI dans la Ville de Kananga et la ceinture verte. Analyse du programme d'appui à la sécurité alimentaire.- Kananga : ISDR, 2004.- 60 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
5. DIKAPA SHIMUNA (Dieudonné).- La surcharge de la femme paysanne bindji et le processus de développement dans le Secteur Kavula. (Piste des solutions pour un allègement).- Kananga : ISDR, 2004.- 44 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
6. KAMUENYI MILOLO (Hélène).- Le coût de la vie et la gestion des ménages dans la Commune de la Ndesha.- Kananga : ISDR, 2004.- 72 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
7. KATANGA MULUMBA (Faustin).- Suivi-accompagnement des activités des ONGD. Expérience du Centre Bamamu Tabulukayi CDMT.- Kananga : ISDR, 2004.- 65 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
8. KOSHI KUETE (Blaise).- L'évaluation des appuis INADES-Formation sur l'union des organisations paysannes pour la production et la commercialisation des maïs U.O.P.C.M./MWEKA.- Kananga : ISDR, 2004.- 46 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
9. KYUNGU MUEPU NGOYI (Albert).- Maîtrise du mouvement associatif, défi pour le meilleur fonctionnement d'une ONGD. (Etude menée au COCEU/CRONGD).- Kananga : ISDR, 2004.- 59 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
10. LUBAMBA MUTOMBO (Jean Claude).- La contribution de la CARITAS-DEVELOPPEMENT/Kananga au développement socio-économique de la Ville de Kananga. Analyse des expériences de CPCD du Doyenné Notre-Dame.- Kananga : ISDR, 2004.- 68 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
11. MUABANYAYI NKONGOLO (Jean Jacques).- Impact du management sur le rendement de la Fondation MIBA. Expérience de la Ville de Mbuji-Mayi, analyse et perspectives.- Kananga : ISDR, 2004.- 45 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
12. MULAMBA KADIA BILENGA (Serge Adonija).- La démobilisation des groupes vulnérables et l'identification des besoins en formation. Plaidoyer pour l'entrepreneuriat coopératif à la base. (Cas de la Ville de Kananga).- Kananga : ISDR, 2004.- 76 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
13. NGINDU NGINDU (François).- Les enfants en situation difficile dans la Ville de Kananga : Analyse critique des approches de réintégration sociale.- Kananga : ISDR, 2004.- 65 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
14. NTUMBA MUANZA (A. Gisèle).- Les pratiques médicales face à la crise économique et les impératifs du développement durable. Cas de la Zone de Santé Urbaine de Kananga.- Kananga : ISDR, 2004.- 40 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

15. SAKAJI MBUYO (Lucien).- Problématique de l'épargne rurale. Analyse des stratégies de renforcement du revenu paysan. (Cas du Secteur de Lusanza de 1999 à 2003).- Kananga : ISDR, 2004.- 62 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
16. TSHIENDA MUAMBA (Christian).- Les investissements en formation face au renforcement des capacités des gestionnaires des organisations paysannes. Etude analytique des appuis INADES-Formation-Congo à l'Union AMCUK/Tukombe.- Kananga : ISDR, 2004.- 55 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

## 2.9. Année académique 2004-2005

1. ILUNGA KAYEMBE (Elie).- Les solutions possibles aux problèmes du déficit énergétique de la Province du Kasai Occidental. Cas de la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2005.- 42 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
2. KASSONGO KAMBUMBA KABATA (André).- Les stratégies de lutte contre la pauvreté paysanne. Cas du Secteur de Tshishilu, Territoire de Dibaya.- Kananga : ISDR, 2005.- 66 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
3. KATANDA KATUNDA (Annie).- La problématique de la fabrication de l'alcool indigène par la femme rurale de Dibataïe.- Kananga : ISDR, 2005.- 42 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
4. KITENGIE KITENGIE (Jean-Paul).- Les œuvres de la Congrégation des Frères de la Charité et le développement durable de la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2005.- 73 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
5. KIYE MABAMBA (Jean-Claude).- Diagnostic de l'appui de la Coopération Technique Belge aux initiatives locales de développement du secteur de l'Education pour le développement durable à Kananga.- Kananga : ISDR, 2005.- 51 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
6. KIYE MANDUNGU (Famon).- La Caritas Diocésaine de Kananga face à la promotion entrepreneuriale. (Une expérience menée au CPCD de la Paroisse Saints Pierre et Paul.- Kananga : ISDR, 2005.- 45 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
7. KWETE KWETE (Clément).- Le relèvement d'un défi sur le goulot d'étranglement pour un développement durable dans le Territoire de Mweka. (Cas de l'insécurité alimentaire 2000-2005.- Kananga : ISDR, 2005.- 72 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
8. MBUYI MFUMU (Philippe).- Problématique de la participation des ONG locales à la reconstruction de la République Démocratique du Congo. Cas de P.M.U.R.R. dans la Ville de Kananga. Analyse et perspectives.- Kananga : ISDR, 2005.- 25 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
9. MULAMBA LUABINGI (Bruno).- Problématique de l'altermondialisation agricole face aux stratégies de la lutte contre la pauvreté à Kananga. Expérience de la FAO/APSA.- Kananga : ISDR, 2005.- 45 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
10. MULUMBA KAMBALA (Bénédicte).- L'encadrement des femmes victimes de traumatismes des conflits armés. (Etude réalisée à Kananga).- Kananga : ISDR, 2005.- 49 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
11. NGANDU MUPES (Adolphe).- SAPBT, de la conception à la matérialisation.- Kananga : ISDR, 2005.- 48 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
12. NKONGOLO NTUMBA (Moïse).- Possibilités de construction d'un centre de promotion socio-économique dans la Commune de Lukonga. Atouts et perspectives.- Kananga : ISDR, 2005.- 62 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
13. NTUMBA MUAMBA (Annie).- Plaidoirie en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'enfant sur la Ville de Kananga. Cas des enfants "BAYANDA".- Kananga : ISDR, 2005.- 56 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
14. OLOMBE LOMAMBA (Joseph).- Accessibilité de la population aux soins médicaux, facteur de développement dans la Zone de Santé de Kananga.- Kananga : ISDR, 2005.- 54 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
15. RWENDA RWANAMA YAMBA (Placide).- Les ONGD : opportunité pour le développement socio-économique du Secteur de Kalunga dans le Territoire de Luiza. Cas de l'Organisation pour le Développement UNJIMBI "O.D.U.". - Kananga : ISDR, 2005.- 51 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
16. TSHIONI KALAMBA (Charles).- L'impact de l'Office Congolais de Contrôle sur le progrès socio-économique dans la Province du Kasai Occidental. Cas de la Ville de Kananga 2001-2003.- Kananga : ISDR, 2005.- 41 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

17. VUDU MUANASAKA (Matthieu).- La bibliothèque villageoise comme stratégie pour la promotion du monde rural. L'expérience de l'AMCVK/Tukombe.- Kananga : ISDR, 2005.- 46 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

#### 2.10. Année académique 2005-2006

1. ATSHIESE MUSUMARI (Godeliève).- Institutions de micro-finances et les nouvelles perspectives d'organisation des associations des femmes. Cas de COOPECDEKOC/Kananga (2003-2005).- Kananga : ISDR, 2006.- 53 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
2. ILUNGA NGALAMULUME (Jean).- La contribution du BDOM/KANANGA à l'approvisionnement des centres de santé en médicaments.- Kananga : ISDR, 2006.- 36 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
3. MAWONGO KASAKA (Patrick Odon).- La problématique de la culture d'épargne pour investissement et ses conséquences sur le développement socio-économique de la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2006.- 78 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
4. MBAYI BATUBENGA (Donatien).- L'élevage des canards de barbarie comme stratégie de lutte contre la pauvreté. Expérience de la FAO/URGENCE dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2006.- 43 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
5. MPUTU MUTOMBO (Marc).- Faisabilité de rendre la rivière Lulua navigable. (Bief Kananga – Ilebo).- Kananga : ISDR, 2006.- 56 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
6. MUTAMBA MUTAMBA (James).- L'UNICEF et la question de la prise en charge scolaire dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2006.- 63 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
7. NDAYE NDAYE (Timothée).- COOBIDIEP, que l'impact sur le développement socio-économique dans le groupement de Ntambue Muenze ?.-Kananga : ISDR, 2006.- 67 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
8. NEMENA HANGOMBI NG. (Eugénie).- Aménagement de la santé de la femme rurale en rapport avec la pénibilité des activités quotidiennes : une contribution au développement socio-économique. (Cas de la femme de la ceinture verte de la Ville de Kananga).- Kananga : ISDR, 2006.- 108 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
9. NKONGOLO NTUMBA (Moïse).- Possibilité de construction d'un centre de promotion socio-économique dans la Commune de Lukonga : Atouts et perspectives.- Kananga : ISDR, 2006.- 36 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
10. NGANDU MUPES (Adolphe).- SAP<sup>BT</sup>, de la conception à la matérialisation.- Kananga : ISDR, 2006.- 43 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

#### 2.11. Année académique 2006-2007

1. DIATEWO NGUNDA (Giscard).- Perspective et production des matériaux de construction à Kananga. (Cas de site de Tshibashi, Lulua et Lubi).- Kananga : ISDR, 2007.- 60 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
2. KABAMIKA MILONGA (Tryphin).- L'exploitation de l'or et ses conséquences sur le développement des jeunes garçons. (Cas du Secetur Lueta dans le Territoire de Luiza).- Kananga : ISDR, 2007.- 39 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
3. KABEYA LUENDU (André).- La Technologie Appropriée relative à la fabrication du vernis à base d'huile de moteur, mazout et les perspectives de sa vulgarisation à la périphérie urbaine de Kananga.- Kananga : ISDR, 2007.- 81 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
4. KAMBA AKULAYI (Sylvain).- L'aide extérieure et les initiatives locales de développement. Cas de la CTB dans la Ville de Kananga de 2003 à 2005.- Kananga : ISDR, 2007.- 49 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
5. KASANGA KABAMBA (Berthine).- Problématique de la parité et la promotion de la femme congolaise. Cas de la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2007.- 51 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
6. KASEYA KASHALA (Félicien).- L'influence du foyer amélioré sur les conditions socio-économiques en milieu rural. (Cas de Kabuela dans le Secteur Kanda Kanda, Province du Kasai Oriental).- Kananga : ISDR, 2007.- 47 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
7. KATUMBA NKONGOLO SHAMBUYI (Simon).- Mondialisation ou alter mondialisation. Quel choix pour le développement de la Ville de Kananga ? – Kananga : ISDR, 2007.- 84 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

8. MAKENGA MVITA M. (Floribert).- La gestion de l'environnement péri-urbain pour un développement durable à Kananga.- Kananga : ISDR, 2007.- 50 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
9. MIKOBİ MINGA (Joseph).- Les us et coutumes dans la vie socio-économique de Bushong, Territoire de Mweka.- Kananga : ISDR, 2007.- 49 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
10. MOANDA SAKAJI MANIKA (Cyrille).- Diagnostic de l'appui de l'USAID, CRS et UNICEF au BDOM/Luiza à travers le projet de revitalisation des soins de santé primaires dans les zones de santé peu desservies du Kasai.- Kananga : ISDR, 2007.- 147 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
11. MUDIANDAMBU MISHU (Emmanuel).- Impact de la lutte antivectorielle sur la réduction de morbi-mortalité des maladies endémiques. (Cas de la trypanosomiase humaine africaine dans le foyer de rail (Territoire de Mweka).- Kananga : ISDR, 2007.- 55 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
12. MUKENGESHAYI KADIEBUE (Jean Pierre).- Scolarisation des enfants et femmes vivant avec handicap. Expériences de la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2007.- 52 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
13. NATILO MBO (Richard).- Etude de choix des actions prioritaires de développement socio-économique de la Ville de Kananga. (Cas des secteurs de santé, de l'éducation et de l'énergie).- Kananga : ISDR, 2007.- 61 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
14. NGADJI NGADJI (Augustin).- La société civile Forces Vives face aux enjeux politiques et au développement de la Ville de Kananga pendant la transition. Essai d'analyse fonctionnelle.- Kananga : ISDR, 2007.- 47 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
15. NGALAMULUME BETU (Félicien).- La protection de l'environnement et la question du développement socio-économique en R.D.C. Cas des enjeux de conservation du sol dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2007.- 53 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
16. NGALULA TSHIBINKUFUA (Scholastique).- Possibilités d'implantation d'une provenderie et le développement de l'élevage des poules de race améliorée dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2007.- 64 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
17. NGWAPITSHI LAKU (Zéphirin).- Evacuation des immondices et le développement de la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2007.- 66 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
18. NSAKA KASIU (François).- L'exploitation abusive de galeries forestières et ses conséquences sur la vie socio-économique à Lusanza dans le Territoire de Luiza.- Kananga : ISDR, 2007.- 55 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
19. NTUMBA NGALAMULUME (Jean-Baptiste).- La vulgarisation de la culture des macromycètes comestibles à l'ISDR-TSHIBASHI, en fonction des substrats.- Kananga : ISDR, 2007.- 38 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
20. TSHIMANGA KANDE (Issa).- La prolifération des marchés pirates à Kananga : atouts et faiblesses.- Kananga : ISDR, 2007.- 52 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
21. TSHIMPANGA BAKADIANJILA (Crispin).- L'influence de média sur le développement de communautés congolaises. Expérience de la Radio Télé Kasai Horizons dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2007.- 78 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
22. TSHIMPANGA TSHIMPANGA (Dominique).- Impacts socio-économiques et environnementaux des logements des animaux domestiques. Cas de l'élevage des porcs dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2007.- 36 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
23. MPUTU MUTOMBO (Marc).- Faisabilité de rendre la rivière Lulua navigable. (Bief Kananga-Ilebo).- Kananga : ISDR, 2007.- 31 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
24. MULAMBA LUABINGI (Bruno).- Problématique de l'altermondialisation agricole face aux stratégies de la lutte contre la pauvreté à Kananga. Expérience de la FAO/APSA.- Kananga : ISDR, 2007.- 56 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

## 2.12 Année académique 2007-2008

1. BADIBANGA BEYA NTUMBA (Célestin).- Usage des principes clés de la gestion dans les ONG de la Ville de Kananga. Essai d'analyse socio-économique de la gestion des organisations de développement.- Kananga : ISDR, 2008.- 48 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
2. BAKAJIKA KANDE (Donatien).- Le phénomène "uniforme" dans les festivités de sortie de maternité à Kananga. (Rôle et conséquences).- Kananga : ISDR, 2008.- 60 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

3. BALELA KABASUANGANYI (Prosper).- L'énergie solaire au service de la femme rurale. (Cas du treuil).- Kananga : ISDR, 2008.- 57 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
4. BOMILONGO BITEBELAYI (Joseph).- L'analyse de la fonction commandement et son impact sur une organisation. Cas de la BRACONGO/KANANGA.- Kananga : ISDR, 2008.- 56 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
5. KABUE MULUMBA (Israël).- Le partenariat entre Collège Boréal International et l'ISDR-TSHIBASHI, une voie vers un développement socio-économique de la Ville de Kananga. (Essai d'une analyse évaluative).- Kananga : ISDR, 2008.- 69 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
6. KALOMBO NTUMBA (Timothée).- Possibilités d'amélioration de l'habitat dans la Ville de Kananga. (Etude menée à Tubuluku).- Kananga : ISDR, 2008.- 40 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
7. KATAMBUA MUADIAMVITA (Richard).- La pratique des cultures pérennes améliorées dans l'hinterland de la Ville de Kananga et les possibilités d'un développement durable. (Cas du palmier nain " Bamenda et Ekona ").- Kananga : ISDR, 2008.- 53 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
8. KWETE KWETE (Odette).- Implication de la femme dans le développement socio-économique : contraintes et opportunités pour une parité effective dans la Ville de Kananga.- Kananga : ISDR, 2008.- 50 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
9. LUKUSA KAYEMBE (Richard).- Les recettes non fiscales et le développement socio-économique. Cas de la DGRAD-Kananga.- Kananga : ISDR, 2008.- 64 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
10. MANSAMBA KABUANGA (André).- La pisciculture familiale et le développement socio-économique de la Ville de Kananga. (Cas de la Commune de Nganza).- Kananga : ISDR, 2008.- 64 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
11. MFUNYI KASENDA (Denis).- Le partenariat entre ONGD/UDI-BCECO et la lutte contre la pauvreté dans l'hinterland de la Ville de Kananga : mythe ou réalité ?.- Kananga : ISDR, 2008.- 66 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
12. MULEBA KAMBA (Julien Freddy).- Possibilités de fabrication de pain à base de farine de manioc et son impact sur la sécurité alimentaire de ménages. (Essai de l'expérience dans la Ville de Kananga).- Kananga : ISDR, 2008.- 41 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
13. MULUMBA NKASHAMA (Félix).- La problématique de production de semences des cultures vivrières en milieu paysan. (Cas de l'hinterland de la Ville de Kananga).- Kananga : ISDR, 2008.- 97 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
14. NTUMBA MUTOMBO (Romain).- La réforme monétaire de 1998 et son impact sur le développement socio-économique. (Cas de la Ville de Kananga).- Kananga : ISDR, 2008.- 54 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
15. PADIBUALU BALANGANAYI (Jean marie).- La praxis de l'apprentissage des adultes, une solution aux problèmes actuels de développement. (Etude de l'expérience faite dans la périphérie de la Ville de Kananga).- Kananga : ISDR, 2008.- 59 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
16. THAMBWE NGELEJI (Jacques).- Les possibilités de réussite de l'éducation à la sexualité des jeunes dans la Ville de Kananga. (Approche andragogique).- Kananga : ISDR, 2008.- 63 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.
17. TSHIKUNGA KAYEMBE (Benoît).- La gestion de l'environnement péri-urbain face à l'extension actuelle de la Ville de Kananga.- Kananga ISDR, 2008.- 44 p. : ill. : couv. ill. en coul. ; 30 cm.

## CONCLUSION

Le but poursuivi dans cette étude était de mettre en évidence le domaine de recherche le plus exploité par les étudiants de II<sup>ème</sup> Licence de l'ISDR-TSHIBASHI, en rapport avec la section faite aux humanités et d'élaborer un répertoire des mémoires déjà présentés à l'ISDR-TSHIBASHI de 1997 à 2008.

Pour atteindre notre objectif, nous avons eu recours à la documentation contenue dans les archives du Secrétariat Général Académique et de la Section Enseignement pour décortiquer les éléments pouvant nous permettre de recueillir les informations nécessaires à notre travail. Les données recueillies ont été analysées statistiquement. Cette procédure nous a permis de regrouper ces données dans un tableau et de les interpréter.

Après analyse, nous avons constaté que c'est le domaine de l'organisation sociale qui est le plus exploité. Et ce sont les ressortissants de la section pédagogique qui ont le plus exploité ce domaine. Nous avons également constaté que l'inexistence d'un répertoire des mémoires déjà présentés pouvait être à la base des redites. Ainsi, le répertoire de notre échantillon considéré a été élaboré dans ce travail pour les prévenir.

Il reste aux autorités académiques et décanales de faire le suivi auprès du Chef de Section Adjoint Chargé des Recherches pour qu'existe annuellement un répertoire complet, comprenant les sujets de la première et de la deuxième session, ainsi que de la session prolongée. Le dit répertoire doit être mis à la disposition des étudiants qui l'exploiteront pour éviter les redites, dans le choix du sujet de recherche.

## BLIOGRAPHIE

1. AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE.- Répertoire des sources d'information francophones pour le développement.- Paris, 1987.- 557 p.
2. Archives des Services Académiques de l'ISDR-Tshibashi.
3. Belgique. Affaires Etrangères (Ministère).- Répertoire des thèses de doctorat.- Bruxelles, [1983].
4. BUABUA (André).- Analyse statistique des résultats scolaires dans les écoles commerciales de la Ville de Kananga. T.F.C., inédit.- Kananga : ISP, 2002.
5. LUISHIYE (K.).- « Etude statistique de niveau d'application des étudiants au département des sciences commerciales et administratives de l'ISP/Kananga », in Annales de l'ISP/KANANGA, vol. XIII, n° 1, 2006.- pp. 86-128.
6. LUISHIYE KAPINGA (Lucien et MUTEBA KABATUSUJILA.- « Répertoire des travaux de fin d'études au Département des Sciences Commerciales et Administratives de l'ISP/KANANGA de 2001 à 2006 », in Annales de l'ISP/Kananga, vol. XIV, 2006.- pp. 52-90.
7. PINTO (R.) et GRAWITZ (M.).- Méthodes des sciences sociales.-1<sup>ère</sup> Ed.- Paris : Dalloz, 1971.
8. RELANCE (Germain).- La méthodologie économique.- Paris : P.U.F., 1981.  
ZAIRE. Plan (Ministère).- Répertoire des études

## LES CITERNES EN BAMBOU-CIMENT : UNE TECHNIQUE DE RECUEILLEMENT ET DE CONSERVATION DE L'EAU DE PLUIE APPROPRIÉE AU DISTRICT DE TSHILENGE AU KASAÏ ORIENTAL

Christophe BAMPEMBE MABELE et  
Jacques NTUMBA KABEYA  
Assistants / ISDR-Tshibashi

### Résumé

Le District de Tshilenge au Kasai Oriental est caractérisé par une rareté étonnante des sources d'eau. Pour résoudre le problème de pénurie d'eau, la population rurale de ce District consomme les eaux de pluie qu'elle récolte de toits des maisons et qu'elle stocke dans des récipients ordinaires très souillés si bien que cette eau s'infecte très vite.

C'est le motif pour lequel, à l'instar des autres pays intertropicaux tels que le Botswana, le Burkina Faso, le Rwanda, ... où l'on consomme les eaux de pluie, nous avons proposé la construction des citernes en bambou-ciment, une technique simple et moins onéreuse de recueillement et de conservation de l'eau pluviale permettant d'améliorer la qualité et d'accroître la quantité de l'eau domestique dans le District de Tshilenge.

### Introduction

Le District de Tshilenge, l'un de trois Districts qui composent la Province du Kasai Oriental, est limité au Nord par le District du Sankuru, à l'Ouest par le District de la Lulua au Kasai Occidental, à l'Est et au Sud par le District de Kabinda. Il est compris entre 23° 35' et 24° de longitude Est et entre 6° et 6° 20' de latitude Sud. Il comprend 5 Territoires qui sont : Tshilenge, Miabi, Lupatapata, Katanda et Kabeya Kamuanga.

L'une des caractéristiques géomorphologiques très importante de cette entité administrative est la rareté des vallées drainées, donc des cours d'eau. En effet, l'épaisseur considérable de la couche sablonneuse (35 m environ) et les discontinuités observées par endroits au niveau de la couche imperméable ne permettent pas l'apparition d'une forte densité des points d'eau. Celle-ci s'infiltré dans les profondeurs de la terre ; les nappes phréatiques et les sources d'eau ne s'y rencontrent que de façon hasardeuse. Mais dans l'entretemps, comme dans d'autres régions intertropicales, les pluies y sont abondantes pendant la saison humide et dépassent les 1600 mm par an ! Ne serait-ce pas là un trésor perdu ?

En outre, les contes des habitants de cette région géographique sont très riches en matière d'eau potable et révèlent la valeur intrinsèque de cette matière rarissime chez eux, mais ubiquiste chez leurs voisins.

Ils trouvent que le ciel leur est très généreux mais le sol par contre leur paraît avare et égoïste, dans la mesure où il avale toute eau que le ciel leur envoie. L'exemple le plus typique est celui du village Tshiatshiatshia, situé entre le Lac Munkamba et le chef-lieu du Territoire de Kabeya Kamuanga sur la route Kananga – Mbuji-Mayi : les habitants effectuent des distances de plus de 9 kilomètres pour aller puiser l'eau de vile qualité dans des étangs et des rivières éloignées. Conséquemment, ils ne donnent pratiquement pas de l'eau à boire aux passagers et ceux-ci, s'ils en sont informés, ne leur en demandent pas.

Pour résoudre ce problème de pénurie d'eau dans une petite portion du milieu, précisément dans le chef-lieu du Territoire de Tshilenge, qui est aussi chef-lieu du District du même nom, les autorités de l'Eglise Catholique ont dû monter, depuis 1961, une station de pompage d'eau à Dakaka, emplacement situé à environ 3 km de la Paroisse de Tshilenge, recevant l'eau de la source Kampatshi. Avec la croissance démographique et de la demande en eau dans ce milieu, il s'est avéré nécessaire d'accroître la capacité existante de pompage et

d'acheter les tuyaux indispensables à la distribution d'eau. Grâce à un don de 700.000 Francs Belges de l'époque, don donné par un organisme catholique allemand d'aide en juillet 1964, on acheta un moteur Diesel de 7,5 CV et une motopompe stock débitant 8.000 litres d'eau par heure. Dès lors, ce système d'adduction d'eau a évolué vers une distribution publique d'eau en réseau sur une échelle plus vaste (TSHIAMALA Mujangi ; 1983 :p . 368).

De toute façon, si le problème paraît résolu dans la bourgade de Tshilenge, les besoins domestiques en eau dans les milieux ruraux du même District demeurent. Monsieur TSHIAMALA MUJANGI (1983 : p .366) écrit que pour résoudre ce problème de ravitaillement en eau, la population rurale de Tshilenge se sert souvent de l'eau de pluie. Généralement, les femmes recueillent maladroitement une certaine quantité d'eau pluviale en saison humide et la conservent très mal dans des récipients souillés, si bien qu'elle s'infecte vite. Comme celle des marais et des rivières, l'eau de pluie que cette population consomme est donc d'une qualité douteuse. Les hommes s'exposeraient ainsi à une série de maladies que l'eau de mauvaise qualité (de toute nature) pourrait propager : infections typhiques et paratyphiques, dysenteries, choléra, poliomyélite, bilharzioses, filarioses, vers, liambiase ou giardiases (C. GUYOT, 1974 : 19).

Ainsi, à l'instar des autres pays intertropicaux tels que le Burkina Faso, le Soudan, le Brésil, le Botswana, le Swaziland, le Rwanda, ... où l'on consomme l'eau de pluie et où l'UNICEF a vulgarisé des techniques de recueillement et de conservation des eaux pluviales, nous avons pensé que les citernes en bambou ciment conviendraient pour le stockage de l'eau de pluie à Tshilenge qui est très pauvre en nappes et en sources d'eau. Le choix du bambou se justifie par le fait qu'il est facilement retrouvable dans le milieu et est par conséquent moins onéreux que les autres matériaux (béton, treillis métallique, ...) habituellement utilisés pour une telle technologie appropriée.

Nos observations portent sur une période de 5 ans (de 2003 à 2008 inclus) et couvrent 50 villages du District de Tshilenge (en raison de 10 villages par Territoire) choisis à raison de leur accessibilité et des difficultés qu'ils éprouvent dans l'approvisionnement en eau potable.

Outre l'introduction et la conclusion générales, nous aborderons cette étude en trois parties :

1°) La première partie sera axée sur les raisons qui militent en faveur de la consommation de l'eau de pluie dans le District de Tshilenge ;

2°) La deuxième partie portera sur les techniques traditionnelles de récolte et de stockage de l'eau de pluie à Tshilenge ;

3°) Dans la troisième partie enfin, nous parlerons de citernes en bambou ciment comme proposition d'une technique de recueillement et de conservation de l'eau de pluie convenable pour le District de Tshilenge.

## **1. Problématique d'eau potable et consommation de l'eau de pluie**

En principe, l'eau potable doit être agréable à consommer et n'être pas susceptible de porter atteinte à la santé du consommateur. D'après Hugues GOUNELLE (1978 : pp 70-71) : elle doit être limpide, avec une turbidité inférieure à celle produite par l'introduction de 10 gouttes de solution alcoolique de mastic à 1 pour 1000 (particule per-millième) dans 100 ml d'eau optiquement vide ; fraîche, avec une température comprise entre 9 et 12° C ; in odorante et sans saveur saveur désagréable ; contenir, sans excès, certains éléments minéraux et être exemptée de toute substance toxique ; pauvre en matières organiques et en nitrates ; modérément chargée en sulfates ; pas être agressive ni corrosive, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être susceptible d'attaquer les matériaux de canalisation et les appareils de distribution.

Par conséquent, d'aucuns estiment que les eaux pluviales ne devraient pas faire partie du breuvage de l'homme. Ces eaux, ayant entraîné les poussières de l'atmosphère et des toits des maisons, sont chargées de matières qui subissent la fermentation et prennent une odeur de « moisi ». D'après DESSART, A. et JODOGNE, J. (1970 : 28), ces eaux, qui renferment peu ou pas de sels minéraux en dissolution, sont dites « douces » ; elles conviennent tout spécialement au savonnage et aux usages industriels. De plus, certains scientifiques soutiennent que les eaux pluviales renferment souvent de l'anhydride carbonique (CO<sub>2</sub>) impropre à la consommation et par manque d'iode, causeraient du goitre aux consommateurs.

En comparaison, les eaux d'infiltration par contre, ayant été filtrées par les couches rocheuses, se chargent, au cours d'infiltration, de sels solubles dont les plus abondants sont ceux de calcium qui donnent à ces eaux un goût agréable. Mais ces eaux, dites « dures », donnent avec le savon des grumeaux solides. Elles conviennent peu aux usages industriels à cause du trop grand dépôt qu'elles donnent à l'ébullition. Les eaux d'infiltration sont donc potables si elles ne renferment pas de germes pathogènes et d'autres substances toxiques. Ce sont là, d'après certains auteurs, des eaux qu'il faudrait donner à la population comme boisson et non les eaux de pluie. On devrait, en effet, encourager l'aménagement des sources et l'adduction pour offrir à la population paysanne une eau saine et potable.

Mais nous ne devons pas perdre de vue que, tel que souligné à l'introduction, le District de Tshilenge se caractérise par une rareté étonnante des ruisseaux. La vulgarisation des techniques d'aménagement des sources, d'adduction et de pompage des eaux souterraines, telle qu'elle s'effectue à Kananga par l'ONG ADIR par exemple, n'est rendue possible que grâce à la disponibilité presque permanente des nappes phréatiques et des cours d'eau. Dans le cas de Tshilenge, la prospection des nappes isolées et le transport d'eau par tuyaux à partir des ruisseaux lointains engageraient certainement des dépenses énormes d'argent frais qui serait d'ailleurs difficile à recouvrer.

De plus, la recrudescence des maladies d'origine hydrique connues dernièrement, tel le cas effrayant de choléra, doit interpeller les gouvernants et les hommes de science. Dans beaucoup de village du District de Tshilenge et dans les mines de diamant, la population consomme l'eau de la rivière MBUJIMAYI et des étangs faute de mieux. L'on y a enregistré en 2008, d'après le rapport de l'Inspection Provinciale de la Santé du Kasai Oriental de cette année, plus de 500 cas de décès provenant du choléra ! Dans les circonstances pareilles, l'eau de pluie résoudrait en grande partie le problème.

En outre, la pollution de l'eau de pluie ne peut pas être exagérée. Les eaux pluviales que l'on recueille au Kasai dès les mois de novembre et de décembre renfermeraient très peu de poussières, l'atmosphère ayant été rendue limpide par les premières pluies, celles qui suivent la saison sèche.

De toute façon, quelle que soit l'origine, les eaux naturelles, y compris celles de pluie, donnent toujours, par distillation (une évaporation suivie d'une condensation) ou par cristallisation, une eau pure aux usages variés. Les techniques connues actuellement, telles que l'utilisation de la poudre des graines de « Moringa Oleifera » (M LVOYER, 1981 : 16), permettent de transformer une eau trouble en une eau potable en peu de temps. La consommation du sel iodé vendu au marché peut faire éviter à la population la contamination de certaines maladies comme le goitre.

Nous devons cependant noter que certaines populations, comme celles du Nord-Est de Thaïlande et du Rwanda, consomment fréquemment de l'eau de pluie mais leurs médecins n'ont jamais signalé jusque-là la persistance des maladies d'origine hydrique qui proviendraient spécialement de l'eau pluviale ; ces habitants ne sont pas tous goitreux.

En somme, la soif qui est un besoin primaire du corps humain, les travaux ménagers, les usages artisanaux et industriels sont, entre autres, des raisons qui militent pour la récolte et la conservation de l'eau de pluie là où celles de la source et de la REGIDESO font défaut.

Evidemment, dans le District de Tshilenge, le problème ne se pose pas en termes de convaincre la population à consommer les eaux de pluie, car elles y sont bel et bien récoltées, conservées et consommées. Notre propos est d'y accroître la quantité et d'y améliorer la qualité par une technologie appropriée de moindre coût. Car nous avons remarqué que les techniques traditionnelles de récolte et de stockage des eaux pluviales à Tshilenge ne permettent ni d'améliorer la qualité ni d'augmenter la quantité d'eau domestique.

Par le fait que les eaux pluviales envahissent les demeures, toute technique moderne de recueillement et de conservation de ces eaux diminuerait certainement le travail ou le coût d'approvisionnement.

### 1.1. Techniques traditionnelles de stockage et de conservation de l'eau de pluie

En principe, la population du District de Tshilenge recueille l'eau de pluie interceptée par les toits de maisons pour les besoins divers. De fois, l'on récolte l'eau du ruissellement pour les travaux artisanaux tels que la fabrication des briques et le malaxage des terres pour les constructions en pisé. Nous devons noter que la quasi-totalité de toits de maisons à Tshilenge sont faits en chaume, les maisons couvertes de tôles ondulées y étant très rares. L'on comprend dès lors la facilité qu'a l'eau qui percute contre ces toits d'emporter les débris de paille,

les excréments des insectes, des lézards et des souris, la fumée, les poussières de l'atmosphère, etc. Il arrive que la population utilise la gouttière d'adduction en bambou, dont les conditions hygiéniques ne sont pas souvent observées, pour canaliser l'eau vers les récipients de stockage.

En effet, pour la collecte des eaux de pluie et pour leur conservation, la population de Tshilenge utilise des bassins (surtout des bassins de fabrication locale communément appelés « Mbafu »), des fûts, des bidons, des calebasses avec entonnoirs qu'elle place sous les gouttières de toit de maisons. Mais fort malheureusement, ces récipients comportent beaucoup d'inconvénients : ils sont pour la plupart souillés et de très faible capacité (200 litres pour les fûts qui sont rares et chers, 20 litres pour certains bidons, en dessous de 20 litres pour les bassins et calebasses), leur nombre est insuffisant et certaines familles en manquent totalement compte tenu de leur degré de pauvreté très poussé. En outre, ces récipients ne sont pas régulièrement nettoyés et ne sont pas très bien couverts pour empêcher la pénétration des micro-organismes et des matières organiques nuisibles à la santé humaine. Nous devons également noter que la population du District de Tshilenge n'utilise pratiquement pas de désinfectants pour la purification des eaux de boisson. Ces eaux, quelle que soit leur origine, sont souvent consommées à l'état brut et ne sont rarement bouillies que par quelques familles averties disséminées surtout dans les chefs-lieux des Territoires.

#### 1.1.1. Les citernes en bambou-ciment : technique de recueillement et de conservation de l'eau de pluie convenable à la consommation

Les techniques de récolte et de stockage de l'eau de pluie connues actuellement sont multiples et variées. Toutefois, tel que nous l'avons souligné plus haut, l'eau de pluie interceptée par les toits de maisons et recueillies dans des récipients ordinaires non désinfectés semble avoir une dose d'impureté très renforcée. C'est le motif pour lequel il est conseillé de construire des toits spécifiques en plein air, de superficies considérables (7 à 8 mètres carrés) et capables d'intercepter une bonne quantité d'eau de pluie qui sera enfin canalisée vers des « réservoirs à eau ».

L'Institut Technologique DELLO (I.T.D.) de Burkina Faso et le Centre d'Echanges et de Promotion des Artisans des zones à Equiper (CEPAZE) ont mis au point une citerne qui peut contenir jusqu'à 100.000 litres d'eau. Cette citerne peut être équipée d'une pompe ; elle est surtout adaptée au climat tropical humide comme au Kasaï. Compte tenu des conditions climatiques semblables, une telle citerne pourrait être utilisée dans le District de Tshilenge pour desservir une agglomération de plus de 6.000 personnes, avec l'estimation que les besoins journaliers en eau pour un individu peuvent être évalués à plus ou moins 15 litres.

Au Soudan, au Brésil, au Botswana et surtout au Swaziland, le stockage des eaux de pluie se fait dans des réservoirs à niches. Ces réservoirs peuvent contenir jusqu'à 90.000 litres d'eau ; ils sont surtout aménagés dans les écoles avec la participation des communautés locales.

L'UNICEF fait la promotion des cuves simples qui peuvent contenir 10.000 litres d'eau. Ces cuves peuvent être combinées avec des réservoirs creusés à même le sol. Ceux-ci fournissent l'eau pour les animaux et pour la lessive. L'eau des cuves sert pour la boisson (Paul Germain, 1982 : p. 12).

Enfin, Environnement et Développement Tiers-monde (ENDA), avec la collaboration de l'UNICEF, diffuse des citernes en bambou-ciment pour le stockage des eaux de pluie. Ces citernes sont utilisées en Thaïlande, en Indonésie, au Kenya, au Rwanda et permettent de stocker environ 4.000 litres d'eau.

Toutes les techniques énumérées ci-dessus pourraient s'adapter sans faute au District de Tshilenge en tant que région tropicale humide où les précipitations sont abondantes en saison pluvieuse qui dure en principe plus de 8 mois. Mais compte tenu des conditions économiques très précaires dans lesquelles vivent nos paysans, nous estimons que les citernes en bambou-ciment pourraient fournir de l'eau à la population à moindre coût. C'est la raison pour laquelle nous en donnons ci-dessous les détails pouvant servir à leur réalisation.

#### 1.1.2. Construction des citernes en bambou-ciment

L'idée de base est d'enduire de béton un grand panier en osier afin de le rendre imperméable et résistant à la pression de l'eau lorsqu'il est rempli à pleine capacité. Le but essentiel d'une citerne en bambou-ciment est de conserver l'eau de pluie afin d'augmenter la quantité et la qualité de l'eau domestique, en diminuant ainsi le travail d'approvisionnement.

Les modèles de citernes en bambou-ciment proposés par l'UNICEF dans le cadre de technologie appropriée varient de 500 à 1.500 litres. Leur capacité de réserve étant réduite, ils sont surtout utiles pour la consommation d'eau pendant la saison des pluies et pendant une courte période en début de saison sèche. A titre de comparaison, Père HEGRON (1978 : p. 12) a estimé à 22.500 litres les besoins en eau d'une famille de 10 personnes utilisant chacune 15 litres par jour pendant 5 mois ou pendant 150 jours environ. Dans ces conditions, une citerne de 1.500 litres peut servir 5 personnes pendant 20 jours et 10 personnes pendant 10 jours. La pluie étant la principale source d'approvisionnement en eau de citernes, celle-ci (l'eau) peut évidemment manquer pendant deux mois environ de saison sèche.

Le choix du bambou comme support se justifie à la fois par les raisons économiques et géographiques : en pratique, les citernes en béton dépassant 500 litres de capacité doivent avoir des parois renforcées d'une armature quelconque, si elles ne sont pas enterrées. Le treillis métallique est souvent trop cher ou trop difficile à obtenir pour les villageois. Comme le bambou pousse dans de nombreux pays tropicaux et équatoriaux, tel que dans le District de Tshilenge où il pousse le long des vallées, on pourrait utiliser ce bois flexible comme renfort pour les structures de béton.

Evidemment, pour les petits ouvrages, le bambou est découpé en lanières et tissé en treillis ou paniers, puis enduit du matériau à durcir. Compte tenu du coût estimé à plus de 200 dollars américains, une citerne de 1.500 litres est plus à la portée des groupements villageois qu'à celle des familles isolées. Pour ces dernières, il leur est conseillé des citernes de 500 litres (Paul Germain, 1982 : p. 6).

En somme, la réalisation d'une citerne en bambou-ciment de 1.500 litres nécessite que l'on puisse rassembler au préalable les matériaux ci-dessous : La pierre pour le socle ; le sable pour le béton ; le panier en osier de bambou, d'un diamètre de 150 à 160 cm et d'une hauteur de 120 cm ; la gouttière d'adduction en bambou ; le tuyau de vidange en fer galvanisé d'une longueur de 50 cm ; le robinet en fer chromé ; 4 sacs de ciment ; 35 mètres de broche à clôture de 3 mm d'épaisseur.

Au coût total de ces matériaux, il faudra ajouter les frais de transport des matériaux et la main-d'œuvre pour la construction qui doit être faite par des personnes avisées comme les Techniciens formés par l'UNICEF.

### 1.1.3. Utilisation et hygiène d'une citerne en bambou-ciment

Une citerne en bambou-ciment doit être entretenue régulièrement. Elle ne doit jamais être laissée complètement à sec ; il faudra, autant que possible, y laisser un minimum de 30 cm d'eau, afin de garantir son étanchéité. Il est conseillé de vider périodiquement la citerne afin d'amoindrir les risques de pollution. Il faut alors vider complètement la citerne et la rincer à l'intérieur, puis ajouter aussitôt de l'eau pour faire 30 cm.

Tel que nous l'avons souligné plus haut, la première eau de pluie après une période de sécheresse ne doit pas être recueillie car elle contiendrait trop d'impuretés et d'oxydes. On doit donc laisser pleuvoir un bon coup avant d'orienter la gouttière vers la citerne. De même, il faut veiller à garder les gouttières libres de tous débris végétaux ou autres qui pourraient retenir l'eau et la contaminer. En principe, aucun objet ou animal ne devrait avoir accès à l'intérieur de la citerne qui sera toujours fermée d'un couvercle ; on prendra soin de ne pas y puiser directement à l'aide d'un seau et de ne pas y mettre les mains ; le robinet devrait être la seule manière de retirer de l'eau. D'après Paul Germain (1982 : 10), si toutes les conditions énumérées ci-dessus sont respectées, la citerne en bambou-ciment peut rendre service pendant une dizaine d'années.

## CONCLUSION

Dans une région ruisselante, où les sources d'eau abondent et où les possibilités d'adduction et de forage sont multiples, l'on devrait se réserver de fournir l'eau de pluie aux populations rurales pour la consommation directe ; car l'on estime qu'elle présente un danger réel dans la mesure où elle pourrait contenir un degré d'acidité élevé ou renfermer des impuretés capables de nuire à la santé humaine. Mais ce danger pourrait être vaincu en effectuant des tests physico-chimiques et bactériologiques de l'eau pluviale avant la consommation. En outre, la technique moderne a déjà trouvé des palliatifs aux sels minéraux en dissolution qui font défaut dans les eaux pluviales.

En effet, l'homme ne peut pas vivre sans eau. Si les grandes étendues désertiques sont aujourd'hui inhabitées, c'est surtout suite au manque d'eau avec toutes les conséquences qu'il entraîne. Le cas du District de Tshilenge au Kasai Oriental nous a paru le plus frappant : les points d'eau y sont étonnamment rares par suite de la présence des couches sablonneuses très épaisses et des discontinuités au niveau de la roche imperméable. La population consomme l'eau de vile qualité provenant de rares rivières et des étangs lointains. Mais en même temps les pluies y sont abondantes et couvrent environ 8 mois avec une hauteur de plus de 1.600 mm d'eau par an. Les femmes récoltent habituellement une faible quantité d'eau de pluie issue des toits de maison et la conservent très mal dans des récipients ordinaires très souillés si bien qu'elle s'infecte vite et serait par conséquent source de beaucoup de maladies.

Nous avons ainsi montré qu'à l'instar d'autres pays intertropicaux tels que le Soudan, le Brésil, le Botswana, le Swaziland, le Rwanda, le Burkina Faso, ... où les eaux de pluie se consomment sans difficulté après récolte et conservation par les techniques modernes, le District de Tshilenge pourrait bénéficier de l'encadrement technique des Organisations Non Gouvernementales de Développement et des autorités provinciales pour fournir à la population l'eau potable dont elle a grandement besoin.

Par ailleurs, les techniques modernes de conservation et de recueillement de l'eau de pluie sont nombreuses. Mais pour des raisons économiques surtout, nous avons opté pour la construction des citernes en bambou-ciment de 1.500 litres pouvant fournir de l'eau aux groupements des paysans pendant 9 à 10 mois de l'année. Certainement, l'eau des citernes pourra manquer pendant les 2 ou 3 mois de sécheresse ; mais cela ne réduit à rien l'efficacité de la technique qui aura déjà résolu plus de 80 % du problème (10 mois sur 12). En outre, la société PLASTICA de Kinshasa fabrique actuellement des récipients en plastic de 1500l à moindre coût (25\$ par récipient). L'on serait donc tenté de croire que ces vases pourraient remplacer valablement les citernes en bambou – ciment à l'heure actuelle. Mais nous ne devons pas perdre de vue que l'eau de pluie recueillie et conservée dans des citernes en bambou-ciment, outre qu'elle est utilisée pour combler plusieurs besoins domestiques, sert également de boisson et doit être fraîche avec une température comprise entre 9° et 12°C. ( Hugues GOUNELLE, 1978 : p . 70). Or, les récipients en plastic, souvent de coloration sombre, présentent le plus grand défaut d'absorber beaucoup de chaleur et d'accroître ainsi la température de l'eau qui y serait contenue jusqu'à dépasser les limites acceptables pour une eau potable. Dans ce même ordre d'idées, les citernes en bambou –ciment, conçues pour un usage public, minus d'un robinet, d'un couvercle et d'une gouttière d'adduction, présentent l'avantage de conserver l'eau en état de fraîcheur durable et d'amoindrir les risques de pollution, le robinet étant la seule manière de retirer l'eau.

Du reste, le problème ne se pose plus en termes d'acceptabilité de la technique car elle a déjà donné des résultats appréciables dans d'autres régions tropicales humides où elle est appliquée jusqu'à ce jour. Certes, il est difficile de couvrir les besoins de toute la population du District de Tshilenge avec cette technique à première approximation ; mais avec un minimum de bonne volonté, on peut tenter l'expérience dans les groupements villageois les plus nécessiteux pour étendre l'initiative au bout de 2 à 3 ans en cas de réussite du programme. En définitive, nous sommes fort optimistes car dans les pays tropicaux ci-haut énumérés, la consommation de l'eau de pluie a résolu la difficulté des populations rurales en approvisionnement d'eau potable en particulier et d'eau domestique en général.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### I. OUVRAGES

1. Collection « Techniques rurales en Afrique », MEMENTO DE L'AGRONOME, Ministère de la Coopération et du Développement, 1991, Paris.
2. DERRUAU, M. ; Géographie humaine, Ed. Armand Colin, Paris, 1976, 431 p.
3. DESSART, A. et JODOGNE, J. ; Chimie Minérale, Ed. A. DEBOECK, Bruxelles, 1970.
4. GOUNELLE, H. ; Hygiène, Foucher, Paris, 1978.
5. HUGUES DUPRIEZ et PHILIPPE de LEENER, Les chemins de l'eau : ruissellement, irrigation, drainage (Manuel tropical) ; ENDA, B.P. 3370, DAKAR, ENEGAL, 1990
6. Pierre GEORGES ; Dictionnaire de la géographie, Presses Universitaires de France, Paris, 1974.
7. SAMBA DIOP et Armin GELLER, De l'assistance à la Coopération sanitaire en Afrique, OMS, Bureau Régional de l'Afrique, Brazzaville, 1983.

### II. REVUES, RAPPORTS DIVERS

1. District de Tshilenge / Kasai Oriental, Rapport annuel 2003.
2. GERMAIN, P. ; Citernes en bambou-ciment pour le stockage de l'eau de pluie, ENDA, B.P. 3370, DAKAR, Mars, 1982.
3. INSPECTION PROVINCIALE DE LA SANTE / Kasai Oriental, Rapport annuel 2008, MBUJI MAYI.
4. National Academy of Sciences, Expansion des ressources en eau dans les zones arides, Techniques prometteuses et possibilités de recherches, Washington, D.C., 1977.
5. Père HEGRON ; Comment construire une citerne ? Environnement Africain, DAKAR, Sénégal, Juin 1978.
6. TSHIAMALA MUJANGI ; Adduction d'eau potable et promotion du Monde Rural au Zaïre : le cas de Tshilenge au Kasai Oriental ; in Zaïre Afrique, n° 176, juin-juillet-août, 1983.
7. VOYER, M. ; Construction de 78 citernes en bambou-ciment de 600 à 3.000 litres pour des familles rurales et pour des centres de formation ; Rapport annuel du Centre UNICEF de Technologie appropriée à LUHENGERI, 1981, RWANDA.

## LA FORGE ET SES PERSPECTIVES D'AMELIORATION DANS L'HINTERLAND DE LA VILLE DE KANANGA

KAMBA MUADIMANGA  
Assistant/ISDR-Tshibashi

### Introduction

Le présent article fait suite à notre précédente publication ; celle ayant porté sur l'étude historique de la forge dans le même cadre d'investigation : la Ville de Kananga. Nous y sommes parvenu à déceler deux profils de forge : le PDB et le PRORO. L'un et l'autre décrit de manière complète et soumis à une critique sévère. Cependant de notre rigoureuse appréciation, ressort que la forge artisanale en dépit de ses variantes, joue un rôle non de moindre importance dans ce milieu dépourvu d'industrie métallurgique de transformation. En effet dans les contrées périphériques de la ville, les forgerons font métier de prédilection et rendent précieux service à la communauté dans l'approvisionnement en outillage de première nécessité (couteau, houe, machette, bêche, hache, brouettes, fusils, bracelets, marmites, cuillères). Ces rôles et fonction des artisans sont incontestablement mis en exergue par ces données statistiques ci-après :

Tableau I : Répartition des forges artisanales (FA) à travers la Ville de Kananga.

N°	COMMUNE	QUARTIERS	LOCALITE	FREQUENCES		
				FORGE	FORGERON	RMA/FORGERON/USA
01	KANANGA	Malandji, Tshinsambi, Kamayi, Plateau, et Mpemba.	43	302	404	635
02	KATOKA	Kele-Kele, Mpokolo, Kapanda, Katoka II et Tukombe.	45	175	199	515
03	LUKONGA	Dikongayi, Itabayi, Lumumba Mabondo, Mulunda et Tshibashi .	38	240	304	440
04	NDESHA	Tshibandabanda Ndesha, Lubuwa Kamilabi et Kamupongo.	25	208	284	450
05	NGANZA	Nganza, Nord Salongo, Nsele Nganza Sud, Sukisa et Lubi-a-Mpata	13	288	341	460
Tot.	5	27	164	1.213	1.532	//////////////////// ////////////////////

**Source :** Nos enquêtes sur terrain du 15/05 au 25/06/2009.

Ce tableau laisse remarquer que la périphérie urbaine de Kananga grouille des forges artisanales dont le dénombrement atteint une sommité de 1.213 unités.

En d'autres termes, la Ville grouille de ces ateliers chiffrés à l'optimum de 1.213 unités économiques opérationnelles activées par plus de 1.500 artisans forgerons. Toutefois leur revenu moyen est médiocre soit 500\$ gagnés annuellement.

La production elle-même n'inonde pas le marché de façon à répondre équitablement à la loi de l'offre et de la demande. Par ailleurs, les artisans se cramponnent péniblement à leurs fatigues, absorbés par une besogne sans trêve.

De ce constat amer, n'y a-t-il pas moyen d'améliorer la forge artisanale dans le contexte de son environnement actuel. A cette cuisante préoccupation nous osons répondre par l'affirmative. Et le processus d'amélioration se recouperait en trois phases. La première concernerait le milieu humain censé être artisan et bénéficiaire du développement endogène, la seconde rejoindrait la dimension technique où il faut rechercher performance et maîtrise réelles. Au tertiaire, il s'agirait de remplir un cahier financier jugé commode à la matérialisation de l'entreprise innovatrice de la forge. Ces hypothèses déploient progressivement notre fil d'Ariane lequel donne l'ossature à ce texte. Signalons enfin que nous avons approché la question précitée par l'expérimentation bipolaire. D'une part, les enquêtes sociologiques ont porté sur l'opinion communautaire à l'égard des améliorations anticipées. D'autre part, l'expérimentation menée en chantier mécanique a porté sur la fabrication d'un type nouveau de forge, avec notre participation. Nous avons suivi de plus près son fonctionnement par une observation méthodique en vue d'induire sur son seuil de rentabilité.

## **1. Perspectives dynamisantes**

La faisabilité d'une quelconque action soit-elle tient lieu à certaines conditions. Il en est de même de la forge artisanale longtemps demeurée dans la phase rudimentaire mais que nous voudrions rendre plus ou moins performante. Dans ce cas d'espèce, nous misons sur double aspect humain et technique. Car pour que ce changement soit durable, la communauté concernée doit être profondément consciente de l'amélioration technique liée à la forge.

### **1.1. Attitudes de la population**

L'aspect humain à prendre en considération dans cette étude se relativise d'abord à l'opinion de la population censée être actrice et bénéficiaire des innovations en perspective. Cette tâche assez délicate nous a été facilitée par l'enquête scientifique.

#### **-Enquête**

S'il est facile de décrire les réactions manifestes d'une conduite humaine, il n'est aussi aisé de découvrir les éléments non observables, donc les motivations qui sous-tendent ces conduites manifestes.

Ainsi, à elle seule, l'observation est insuffisante car il faut savoir également comment le sujet ou le groupe explique lui-même son comportement.

Ce qui n'est du reste possible que si on l'interroge. Ceci dit, il s'agit d'une opération par laquelle une personne appelée « enquêteur » interroge un certain nombre de personnes appelées « enquêtées » sur un fait ou un phénomène assez permanent en vue d'une généralisation des conclusions.

L'enquête scientifique à la différence de l'observation est la technique d'interrogation qui procure à tout chercheur plus d'informations.

C'est un moyen, un instrument, un outil de travail en vue de recueillir les différentes données ou les différents renseignements à l'aide d'un questionnaire.

En effet, au cours de nos enquêtes, notre préoccupation majeure était de savoir les possibilités d'amélioration de la forge artisanale ainsi que les stratégies à mobiliser pour y parvenir.

#### **-Echantillonnage**

Vu l'étendue de la Ville de Kananga, nous avons préféré utiliser la technique d'échantillonnage qui nous a permis d'avoir les données dont nous avons besoin pour rédiger ce travail. La Ville de Kananga qui constitue notre champ d'étude compte 1.114.700 d'habitants.

Mais, pour des raisons de matérialité d'enquête, à partir de variables telles que les producteurs forgerons et les demandeurs (clients), nous avons tiré un échantillon occasionnel de 300 personnes réparties de la sorte :

Tableau II : La répartition de l'échantillon selon la Commune de résidence

N°	COMMUNE	FORGERONS	CLIENTS	TOTAL	POURCENTAGE
1	KANANGA	30	30	60	20
2	KATOKA	30	30	60	20
3	NDESHA	30	30	60	20
4	LUKONGA	30	30	60	20
5	NGANZA	30	30	60	20
	<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>300</b>	<b>100 %</b>

Source : nos enquêtes sur le terrain

Dès lors, nous avons choisi un échantillon de 300 personnes composées de 150 forgerons et 150 personnes demandeurs (clients). Tout notre échantillon est tiré de 5 Communes qui constituent la ville et dans les différents secteurs d'activités ayant trait à la vie socio-économique.

- Résultat d'enquête

Tous les enquêtés, soit 100 % sont pour l'existence de la forge artisanale dans la ville de Kananga.

Le métier de forge est très bien accueilli par la population de la Ville de Kananga pour ces raisons irréductibles :

- La tendance quasi agricole de Kananga pousse les paysans à se ravitailler en outillage agricole auprès des forgerons.
- Les autres sources d'approvisionnement, outre la forge, coûtent chères et ne permettent pas aux paysans d'accéder facilement à l'outillage agricole.
- Les matériels agricoles industriels en provenance de l'extérieur subissent de fois en fois une fluctuation d'offre qui préjudicie la clientèle.
- Kananga n'a pas d'usines susceptibles de ravitailler sa population en matériels métalliques dont elle a besoin ; cela aussi à un prix moins cher.
- Certains matériels surtout la houe n'est pas adaptée aux conditions écologiques et culturelles des utilisateurs.

Sans doute, il ressort de ces précédents propos que la forge artisanale occupe une fonction socio-économique non négligeable dans la Ville de Kananga encore en grand retard d'industrialisation. Toutefois, il convient d'épingler l'état des forges en vue de se prononcer si les conditions de travail sont acceptables.

A ce sujet, tous les enquêtés 100 % affirment sans embage que la forge actuelle présente des lacunes quoi que son importance soit approuvée à Kananga. Pour ces lacunes, il faut apporter les corrections ; il s'agit notamment :

- La source d'énergie utilisée qui n'est pas auto-génératrice. Elle est source de fatigue musculaire de la personne qui manipule la soufflerie ;
- L'absence de stock de conservation des pièces, matériels et matériaux de travail qui soit adjacent à l'atelier ;
- L'impasse des forgerons à parvenir à une organisation susceptible de canaliser les efforts vers l'amélioration continue des conditions de travail. Ces contraintes reconnues comme telles nous ont orienté à détecter si les forgerons veulent à tout prix l'amélioration technique de cet outil de travail.

Tableau III : De l'amélioration de la forge artisanale

N°	Forgerons par Commune	Avis			Total
		Favorable	Neutre	défavorable	
1	KANANGA	22	5	3	30
2	NDESHA	26	2	2	30
3	KATOKA	19	6	5	30
4	NGANZA	19	7	4	30
5	LUKONGA	14	10	6	30
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>150</b>
	<b>Pourcentage</b>	<b>66,6</b>	<b>20</b>	<b>13,3</b>	<b>100</b>

Source : nos enquêtes sur terrain

Au vu des lacunes reconnues à la forge artisanale,

- 66,6 % d'artisans forgerons souhaitent l'amélioration dans un bref délai ;
- 20% d'entre eux se sont révélés indécis car n'ayant toutes les pièces à conviction en vue de se prononcer pour ou contre le changement positif.
- Enfin, 13,3 % des forgerons sont pessimistes à ce genre de changement d'autant plus qu'ils ont été plusieurs fois victimes de promesses fallacieuses de la part des charlatans en la matière.

En définitive, le groupe favorable en l'amélioration s'est prononcé ouvertement sur les pistes d'amélioration à apporter à la forge artisanale. Dévoilons-les à travers le tableau ci-dessous.

Tableau IV : Préférences sur les améliorations de la forge artisanale

N°	Commune	Améliorations préférées à la forge artisanale		
		S E A	Construction	Equipement
1	KANANGA	18	12	11
2	NDESHA	15	18	9
3	KATOKA	16	9	13
4	NGANZA	19	14	19
5	LUKONGA	16	14	6
	<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>67</b>	<b>58</b>
	<b>POURCENTAGE</b>	<b>84</b>	<b>67</b>	<b>58</b>

Source : nos enquêtes sur terrain

Dans l'ordre des améliorations :

- Celles ayant trait à la source d'énergie auto-régénératrice (SEA) recouvrent une majorité d'opinion soit 84 % car c'est le pivot même du travail de la forge. Son amélioration devient donc la condition majeure du succès dans ce domaine.
- La construction en durable éviterait aux artisans de s'exposer aux intempéries qui forcent à l'arrêt du travail, l'interruption de la production préjudicant de ce fait la demande. C'est l'avis de 67,3 % de nos interviewés.
- Enfin 58 % des voix s'élèvent en faveur de l'approvisionnement en équipement. Ce qui permettrait plus d'accroître la sécurité en évitant les risques accidentels.

Tous ces avis et considérations nous obligent consciemment à ouvrir la page sur le cahier ou dossier projet de développement en matière des activités artisanales de la forge dans le périmètre urbain de Kananga. Avant d'y arriver prononçons-nous objectivement sur les améliorations plausibles à apporter à la forge artisanale.

## 1.1. Les améliorations en perspectives

La forge artisanale est susceptible d'amélioration tant du point de vue de la cible forgeron que de celui de la population desservie. Le cursus des améliorations en soi, est un processus mouvant dont les innovations aujourd'hui tolérées peuvent être remises en question demain. Toutefois au seuil du contexte actuel dans lequel se déploie la forgerie dans la Ville de Kananga, cinq piliers novateurs conviendraient à sa promotion, il s'agit sans crainte d'épingler le capteur solaire, le générateur électrique, la roue rotative, l'élévation de la forge, l'aménagement du stock.

### 1.1.1. Le capteur solaire

Au lieu de recourir chaque fois à l'énergie musculaire, il y a lieu de capter l'énergie du soleil : une richesse en abondance sous les tropiques. Les zones intertropicales à l'instar de la Ville de Kananga, ont l'avantage d'en tirer profits. Sur ce, les forgerons ont tout intérêt à se servir des panneaux solaires pour dompter cette énergie offerte gratis pro deo dans la nature. (VACLAV, S., 1977 : 31).

### 1.1.2. Le générateur électrique

L'énergie du soleil une fois captée par les panneaux, doit être stockée dans un générateur électrique, la batterie et sera d'usage à bon escient

### 1.1.3. La roue rotative

Différente d'une jante de bicyclette usitée pour le moment. Elle est en connexion avec le conducteur électrique qui le relie à la source de stockage et d'approvisionnement en courant électrique. C'est elle qui entraîne la soufflerie à hélice dans une ambiance ventée. (MACC MILLAN, 1967 : 13).

### 1.1.4. L'élévation de la forge

L'actuelle forge artisanale est plaquée au sol et ne permet pas un bon positionnement de l'artisan. La position accroupie entraîne le plus souvent la fatigue et les douleurs articulaires. Cependant, la forge dans laquelle le centre d'activités est élevé à  $\pm 75$  cm de hauteur permet de réduire la fatigue et les douleurs articulaires. Tout en restant debout ou assis sur un support surélevé, le forgeron requiert maintenant plus de souplesse dans l'exercice de son métier.

### 1.1.5. L'aménagement de stock

Le stock réunit les outils, les pièces à modeler, les mitrilles et d'autres réserves. D'ordinaire, l'artisan n'arrive pas à mieux le classer. Ils sont éparpillés dans son atelier. Certains sont retrouvés difficilement alors que d'autres finissent par se perdre, se rouiller dans l'ensablement. Visiteurs curieux et clients emportent d'autres sans que le forgeron s'en rende compte. Pour lutter contre ces lacunes mieux vaudrait aménager le stock. L'artisan y parviendra en se construisant une armoire murale entrecoupée en plusieurs cavités. Chaque cavité ou boîte numérotée munie d'un cadenas et d'une clé. Le classement est soit celui universel de Dewey soit tout autre susceptible de favoriser la bonne gestion de son patrimoine. De plus, il convient que les artisans travaillent en collaboration. La solidarité en cette matière constitue un regain de motivation autour de laquelle va pivoter le changement (O.I.T., 1964 : 27).

Collaboration et solidarité marchent de paire. L'oreille attentive doit être prêtée contre leurs ennemis : l'égoïsme et l'émulation malsaine des producteurs forgerons.

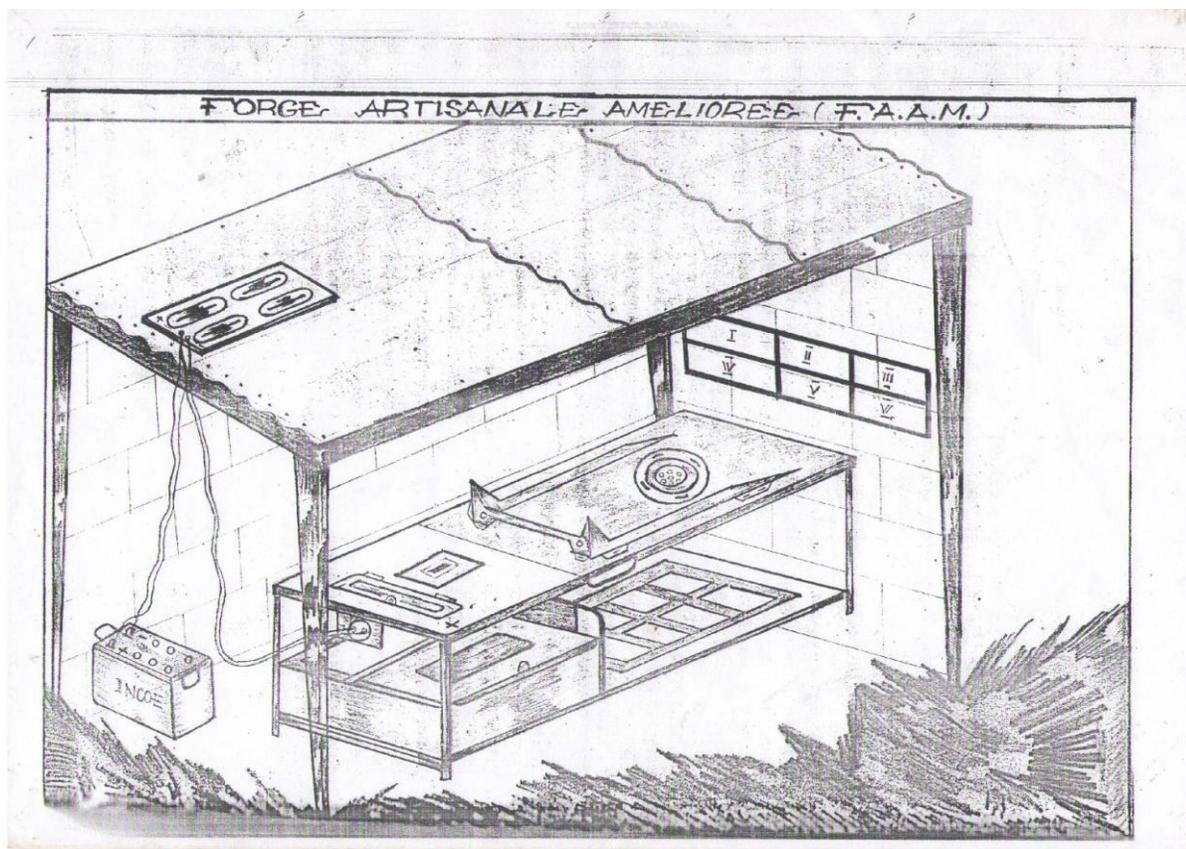


Tableau V : Coûts comparatifs des souffleries

N°	Dénomination	Soufflerie		Ecart (FC)
		<u>Actuelle</u> Coût (FC)	<u>En projection</u> Coût (FC)	
1	Jante	500	--	(-)500
2	Courroie	300	-	(-)300
3	Cylindre	500	500	-
4	Bloc souffleur	3.000	8.000	5.000
5	Panneau solaire	-	10.000	10.000
6	Accumulateur électrique	-	5.000	5.000
	<b>Total (FC)</b>	<b>4.300</b>	<b>23.500</b>	<b>19.200</b>
	<b>(\$)</b>	<b>7.6</b>	<b>41.9</b>	<b>34.2</b>

Source : Prix courant / Marché de Kananga.

A ce seuil, il convient de signaler que la soufflerie de la forge artisanale actuelle présente un coût moyen estimé à 7,6 \$ alors que celle en perspective coûterait 41.9 \$. Il s'en dégage un coût différentiel de 34.2 \$.

Cependant, le surcroît des dépenses entraîne d'autre part, une multiplication de richesse, favorise le temps de loisir, réduisant de la sorte la fatigue, le surmenage et autres pathologies (maux articulaires...) dont le forgeron est, jusqu'à

preuve du contraire, victime. L'exemple de la rentabilité de production peut être illustré par la marchandise « marmite » comme ci-dessous :

Tableau VI : Production moyenne des Marmites par forge

Forge	Temps (h)	Marmite (Qté)	Dimension	P.U.	P.T.
FAA	8	10	0 : 30 cm	4.500	45.000
FAAM	8	150	H : 30 cm	4.500	675.000
Ecart	-	140	0 : 30 cm	-	630.000
			H : 30 cm		Soit
			-		1.125\$

Source : Nous-même

Prix courant / marché de Kananga

FAA : Forge artisanale actuelle

FAAM : Forge artisanale améliorée.

Sans doute par leur pouvoir multiplicateur (le rapport de conversion étant de 1/15 soit une recette brute de 1.125 \$) les améliorations techniques paraîtraient un indice d'une croissance tendant à l'industrialisation dans la mesure où toutes les forces vives de la population s'engagent à faire le mieux.

Sur ce, de manière plus explicite levons maintenant le voile sur le nouveau dossier projet de développement socio-économique.

## 2. Dossier projet

Le dossier du projet de développement socio-économique est un cahier de doléances valables pour améliorer les conditions de vie d'une communauté. Pour ce qui est de la forge artisanale la dimension culturelle reste le pivot déterminant du changement. C'est ainsi qu'en dépit de ces diverses rubriques le noyau de ce dossier demeure l'aspect technique.

### 2.1. Argument justificatif et contexte

La lenteur dans l'exécution du travail artisanal et les conditions âpres dans lesquelles évolue l'artisan forgeron de la Ville de Kananga, ont longuement suscité des cris d'alarme d'autant plus que la forge artisanale demeure presque à son état primaire (initial).

Fatigue musculaire, fatigue de l'esprit et risques de brûlure font couramment le lot de maux dont souffre le forgeron. Ce contexte où il se retrouve confronté, nous oblige à faire quelque chose. Ceci d'autant plus que la recherche des réponses aux préoccupations primaires, secondaires voire tertiaires pourrait tant s'en faut accroître la production artisanale et le revenu du forgeron de la périphérie urbaine de Kananga trempé dans une nouvelle ambiance technologique. A l'instant, il demeure toujours pauvre et n'arrive pas à améliorer ces conditions d'existence. Nous estimons que la concrétisation du projet entre nos mains pourrait à la longue susciter un flux de revenus susceptibles de se régénérer dans la Ville de Kananga, milieu dans lequel il va être exécuté. Nous osons croire que c'est dans cet espace que l'ISDR croit mettre debout l'activité de la promotion socio-économique en combattant la pauvreté. L'ISDR pourrait jouer son rôle actif de développement autocentré par la redynamisation des membres de la communauté et

des activités dudit métier dans l'optique de leur rentabilité socio-économique. C'est dans cette optique que nous sollicitons l'appui des hommes de bonne volonté pour la bonne réussite de ce projet.

## 2.2. Description du projet

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la promotion artisanale. Il est question de la construction des forges améliorées dans la Ville de Kananga. Ces dernières seront implantées principalement à la périphérie urbaine où se déploie de manière intense le travail de forge ravivé par la clientèle paysanne. Elle devient de ce fait, un cadre de sensibilisation, de conscientisation, d'animation et d'information pour affronter et dompter la vie socio-économique de manière assez adéquate pour l'auto-épanouissement de la population de la Ville de Kananga. Il faut savoir que ce sont les forgerons et autres artisans qui sont d'abord concernés ; ensuite toute la population de la Ville de Kananga.

La formation de la cible intéressée se fera soit sur le tas soit par les séances de formation et d'encadrement divers. Ladite initiative de l'ISDR va s'étendre sur une période de 3 ans, durée pouvant être renouvelée dans la mesure où l'incarnation du changement serait jugée continuellement désirable.

## 2.3. objectifs

### 1° L'objectif global

Ce projet vise à réaliser le bien-être socio-économique de forgerons et de leurs clients.

### 2° Les objectifs spécifiques et opérationnels

- Construire des forges artisanales améliorées en vue de rentabiliser le travail des forges.
- Assurer la formation des artisans forgerons se reportant aux innovations.
- Promouvoir la sensibilisation, la conscientisation, l'animation et l'éducation pragmatique.

## 2.4. Strategies ou grandes orientations d'actions

1. Analyse du contexte ;
2. Détermination de l'action à entreprendre ;
3. L'animation, la sensibilisation, la conscientisation et la mobilisation de la cible en question
4. Construction des forges ;
5. Mise en place d'un cadre de concertation des forgerons ;
6. Le suivi ;
7. L'évaluation.

## 2.5. Rentabilité sociale et économique

Sachant que la population de Kananga vit dans un chômage déguisé le projet FAAM serait pour elle une brèche d'encadrement qui procure un emploi épanouissant. Car à partir de ce projet, les forgerons seront aptes à améliorer leurs forges. Il en découle les bonnes conditions d'exécution du travail, un accroissement de revenu et de l'amélioration des autres conditions de vie de la famille du forgeron (santé, alimentation, logement, loisirs, ...). Avec FAAM la cible ne perdra pas encore le temps au travail épuisant, condamnant à la pauvreté. Par contre, c'est l'amélioration du bien-être qui est mis en évidence. A bas la croissance zéro, signe de sous-développement. Le projet FAAM est fondé sur la rentabilité économique. C'est dire que le secteur d'activité aboutit selon l'échéance à une multiplication des richesses. On travaille en fonction de cette rentabilité. (cfr. tableau VI)

## 2.6. Moyens à mettre en œuvre

### 1° Sur le plan technique

La construction des forges se fera par l'I.S.D.R.-T. à Kananga et le reste sous la supervision du gouvernement de province.

### 2° Sur le plan humain

La main-d'œuvre ouvrière sera fournie par la population de la Ville de Kananga, en particulier les familles des forgerons et la Communauté ISDR-T.

### 3° Sur le plan infrastructurel

Nous prenons en ligne de compte le chantier de tout forgeron intéressé. Les matériaux et matériels utiles à l'ouvrage de construction de l'infrastructure FAAM ainsi que d'autres indispensables aux pratiques artisanales connexes, le souci étant de favoriser avec le temps le système de production en série dans la perspective d'une industrie industrialisante.

Tableau VII : Estimation du coût de construction d'une forge

N°	Désignation	Nombre	P.U. (\$US)	P.T. (\$US)
1	Sacs ciment	5	25	125
2	Tôles	40	5	200
3	Fers à béton	20	10	200
4	Briques	500	0,06	30
5	Planches	20	5	100
	<b>Total</b>	-	-	<b>655x20</b>
	<b>Total général</b>	-	-	<b>13.100</b>

Source : Prix courant / marché urbain de Kananga

### CONCLUSION

Au-delà de médiocrité d'un développement exogène, l'article sous notre plume vient de tailler une brèche neuve de développement endogène focalisé sur la technologie appropriée à l'environnement de Kananga. Cette thèse porte sur l'avenir de la forge artisanale et la cible par consensus adhère au courant d'initiatives innovatrices fruit d'une dynamique interne ; Si motivés les chercheurs expérimentateurs sont parvenus à produire un modèle nouveau de forge « LE FOTSKA » qui répondrait aux exigences de la production en chaîne, de l'économie énergétique et de la main-d'œuvre, dégageant en surcroît un flux de profit pour le bien-être. FOTSKA, dans son fonctionnement, combine l'énergie éolienne laquelle se transforme en énergie calorifique. C'est cette dernière qui rend directement service aux forgerons, dans le maniement des métaux. Nos espoirs portent sur la matérialisation d'un pareil projet par l'appui financier au devis ad hoc ; ce qui donnerait à la cible l'occasion de s'épanouir grâce à cette spéculation artisanale.

## BIBLIOGRAPHIE

1. BRENNAN, J.F., Six triomphes de la technique moderne, N. H., Paris, 1970
2. KAMBA, M.L., La forge artisanale dans la périphérie urbaine de Kananga, des origines à nos jours, inédit
3. MACC MILLAN, W., L'agriculture à l'âge mécanique, N.H., S.L., 1967.
4. MALU KALENGA (wa), L'utilisation de l'énergie nucléaire cas de l'Afrique, PUF, 1977
5. O.I.T., Le monde du travail, face à l'âge nouveau, B.I.T., Genève, 1964.
6. PIRA, E., Energie, CRP, Kinshasa, 1973
7. VACLAV, S., Energie solution in China, CRET, Washington, 1977.

**LA FRANCOPHONIE : DE L'IDÉAL À L'IDÉOLOGIE  
CAS DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE**

KAPANGÀ Kapèlè M.K., Ph.D.  
Professeur, Université Laurentienne

**Résumé**

La Francophonie a déçu les attentes qu'avait suscitées l'idéal de ses pères fondateurs, qui y fondaient les espoirs des peuples ayant en partage la langue française, pour assurer le développement matériel des partenaires et surtout les échanges culturels grâce au dialogue des cultures. Aujourd'hui, l'idéologie et la politique ont supplanté l'idéal le culturel. Les langues nationales africaines agonisent, sous la pression du français ; les cultures africaines sont menacées d'extinction. Or, sans culture, s'évanouit l'espoir des peuples africains de participer au «rendez-vous du donner et du recevoir» car n'ayant rien à proposer en échange avec les autres convives, Pour faire renaître et revivre l'idéal initial, il faut que, du côté africain, les langues nationales resurgissent. Nous proposons pour cela la didactique «verbo-tonale» : elle permettra le recouvrement de leur identité aux Africains et favorisera leur participation aux échanges culturels prônés par la Francophonie. Ainsi, les ardeurs de tous les Francophones seront ravivées pour la coopération fructueuse et l'intégration réussie.

Mots clés : Francophonie ; langues africaines ; didactique verbo-tonale.

## LA FRANCOPHONIE : DE L'IDÉAL À L'IDÉOLOGIE

### Cas de l'Afrique francophone

La Francophonie a été créée pour assurer la coopération entre les États qui ont la langue française en partage; elle devait favoriser la coopération entre ces États et leur intégration grâce au dialogue des cultures. Mais, les concepts de «coopération» et d'«intégration» appellent une définition, non qu'ils soient difficiles à comprendre, mais à cause de la grande extension sémantique qu'impose le contexte. En effet, hormis «coopération» qui signifie «action de participer à une œuvre commune», «intégration» se prête à des interprétations diverses, dont la socio-économique de «qui permet l'association d'éléments dans un ensemble plus vaste sans effacer leur identité propre». Plausible et enrichissante, cette acception confère au nouvel ensemble toutes les richesses particulières des divers éléments contributeurs, créant aussi la possibilité du dialogue entre ces éléments et favorisant leur interdépendance dans le respect des particularités de chacun.

En vue d'atteindre ces objectifs, la Francophonie organise un sommet biennal des chefs d'État et de gouvernements ; on y échange sur les problèmes des peuples francophones. Mais, au Sud, le doute persiste, particulièrement sur la possibilité d'atteindre les nobles objectifs définis dans la Charte de l'organisation internationale. En effet, hormis les États et les Gouvernements, les peuples dits «bénéficiaires» ne sont pas suffisamment outillés pour participer à l'échange préconisé, dans un monde «globalisé» et en constante mutation, car ils sont systématiquement dépouillés de leurs cultures. Même s'ils le voulaient, ils ne pourraient y parvenir avec des langues – et donc des identités – affaiblies<sup>2</sup> et, pour la plupart, en voie d'extinction. À défaut de cet indispensable support, ces cultures ne peuvent participer au dialogue sans fondre et disparaître dans les autres, qui se sont révélées voraces à cause de la francophonie. Dans ce contexte, sur quoi porterait l'intégration ? Quelle signification aurait le concept «francophonie»<sup>3</sup> si les bases culturelles - les langues nationales -, garantes de l'échange, venaient à disparaître ? La réponse à ces quelques questions pourrait conduire à une évaluation assez objective<sup>4</sup> des capacités de la francophonie à réaliser son idéal, à partir du paramètre de la cohabitation du français avec les langues nationales dites «de petite diffusion». Si non, il s'agira d'administrer à la francophonie une thérapie spéciale pour qu'elle survive et continue d'assumer ses prérogatives originelles.

---

<sup>2</sup> Michel Tétu (1989: 305) parle plutôt des langues «relativement faibles» comme si le prédicat «faible» était génétique à certaines langues. Ce faisant, l'auteur a évité d'attribuer la responsabilité de l'affaiblissement à la concurrence indue de la langue française.

<sup>3</sup>Le terme «francophonie» porte déjà une coloration inquiétante quant à son référent. Son dérivé adjectival *francophone* ne s'applique qu'aux oeuvres littéraires des pays anciennes colonies et non à celles de France, du Québec, de la Belgique ni à celle de la Suisse, et, à l'opposé, au Québec, grand défenseur de la langue française en Amérique du Nord, le titre «francophone» est officiellement réservé aux seuls locuteurs ressortissant de pays de langue maternelle française; tous les autres (des anciennes colonies) étant appelés *allophones*.

<sup>4</sup> Dans un domaine aussi sensible, la neutralité ne peut être parfaite car nous sommes tous liés par divers intérêts dont la défense se fait au nom du plus grand nombre de citoyens et passe, à nos yeux, pour plus acceptable que les revendications des dignitaires étatiques.

Les affirmations à l'emporte-pièce du genre «mon pays est francophone», faites par certains dirigeants africains sont suspectes. En effet, c'est le statut officiel des pays plutôt que le pourcentage de la francophonie des populations qui justifie l'appartenance à cette organisation. La vérité sociolinguistique c'est que la plupart des pays africains sont francophones sans la langue.<sup>5</sup> Mais, la politique ayant supplanté la culture, la francophonie a adopté une forme particulière : le sommet décide et la base se tait, au mépris des aspirations originelles et légitimes de celle-ci.

Ainsi, après leurs indépendances politiques, la grande majorité des politiciens des anciennes colonies françaises,<sup>6</sup> transcendant les rancœurs de la violence coloniale, optèrent de conserver le français comme leur langue véhiculaire. Nombre d'entre ces ex-colonies le portèrent même au pinacle comme langue officielle, utilisée dans tous les secteurs publics de la vie nationale.

Mais, aujourd'hui, après des décennies d'indépendance et de cohabitation linguistique, on constate d'énormes dégâts causés par le français sur les langues et les cultures nationales africaines. De tous les pays francophones d'Afrique qui attendaient le relèvement du niveau de vie de leurs habitants, grâce à la maîtrise de la science et de la technologie, aucun ne peut sincèrement témoigner des gains tangibles dans ce domaine, surtout si, aux énergies consommées, aux fonds engloutis et aux pertes subies, on compare la maigre poignée d'intellectuels et de techniciens formés dans le giron de la francophonie.

Les échanges inter-francophones dépendent prioritairement de la réussite de l'enseignement ; mais, l'outil de l'enseignement – la langue française – s'est dressé en obstacle majeur à l'atteinte de ce noble objectif, au point que la francophonie est unanimement<sup>7</sup> qualifiée de «linguicide» (Calvet, 1974) à cause du désastre que le français inflige aux langues nationales africaines. La gravité de cette situation est telle que, plus d'un demi-siècle après les recommandations de l'Unesco d'instruire «chaque enfant [...] dans sa propre langue» (Balde 6), on en est encore à se demander quelle langue adopter dans l'enseignement des pays africains dits francophones.<sup>8</sup>

---

<sup>5</sup> Dans le cas de l'Afrique, depuis 1977, Sully Faïk, ancien professeur des universités zairoises, a soutenu, en citant d'autres chercheurs et des statistiques à l'appui, que le français était moins parlé en Afrique qu'on le prétendait.

<sup>6</sup> Ici, nous incluons les pays qui, même sans avoir été des colonies françaises, ont subi leur colonisation en français: c'est le cas de la République Démocratique du Congo qui a été colonisé principalement en français par la Belgique, pays majoritairement néerlandophone.

<sup>7</sup> La majorité des communications (12 sur 18) du VI<sup>e</sup> congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), porte sur la faillite de l'enseignement du français dans les pays dits francophones, en tant que moyen d'assurer le dialogue des cultures, voir *Vivre le français. Dialogue des cultures et formation de la personne*, 26, Dialogues et cultures, Actes du VI<sup>e</sup> congrès mondial Québec 1984, FIPF, (s.d.), 231 p.

<sup>8</sup> La francophonie a de nombreuses nuances – sinon des degrés –, dont celle du Québec (Canada) qui distingue les francophones non européens, de langue maternelle autre que le français, en les appelant non pas «francophones» mais «allophones». Ainsi, sont les ressortissants de l'Afrique dite francophone puisque, semble-t-il, ils parlent d'autres langues. Bien plus, les littératures québécoise et française ne figurent pas dans la rubrique réservée aux littératures «en français» d'ailleurs, mais dans la rubrique québécoise et française.

Quant à l'identité culturelle des pays de langue maternelle autre que le français,<sup>9</sup> la solution semble relever du dilemme existentiel : ou bien maintenir le français dans le système d'enseignement, et étouffer à coup sûr les langues nationales en même temps que l'identité et les cultures des peuples ; ou bien remplacer le français par les langues nationales, espérant ainsi leur probable survie et la sauvegarde de l'identité et des cultures qu'elles soutiennent, mais alors, et à toutes fins pratiques, abolir la francophonie en Afrique – et dans le monde<sup>10</sup> -. Dans tous les cas, on renoncerait à jamais aux échanges culturels, au développement attendu et à tous les autres avantages proclamés. La sortie de ce cercle vicieux requiert donc un juste milieu à définir et à situer.

Le prétexte de la République Démocratique du Congo (ex-Zaïre)<sup>11</sup> servira d'illustration à ces points et de réponse aux questions qu'ils suscitent. Ce que nous en dirons sera, *mutatis mutandis*, valable pour la plupart des pays africains francophones. Trois points articuleront cette analyse: (1) langues, identité culturelle et acquisition de connaissances; (2) effets du contact du français et des langues nationales africaines; (3) propositions de solution pour un vrai «rendez-vous du donner et du recevoir» en vue de l'intégration des peuples francophones et francophiles.

## 1. Langues, identité culturelle et acquisition de connaissances

Canal privilégié de transmission de connaissances, la langue demeure aussi le support et le véhicule par excellence de la culture. Sous certains cieux, on en a fait un cheval de bataille pour défendre le droit linguistique collectif (Coulombe 24-25) car, à juste titre, «perdre sa langue c'est vraiment perdre son âme». <sup>12</sup> La langue est, en enseignement, le passage obligé du contenu du savoir, l'expression de la culture et donc de l'identité. L'assimilation et la maîtrise de ce contenu du savoir sont donc fonction de l'assimilation et de la maîtrise de la langue de transmission ; par contre, la non maîtrise de la langue d'enseignement étant une barrière supplémentaire – à part, entre autres, la difficulté spécifique de la science – sur la voie de la science et un obstacle à la maîtrise de la culture, l'abandon de sa langue maternelle relève donc du suicide culturel ; celui-ci annihile l'être humain et n'en laisse qu'une carapace sans substance vivifiante. Par ailleurs, apprendre dans la langue de l'autre c'est s'abreuver de la culture de ce dernier – qu'à la rigueur on ne maîtrisera que relativement – et s'ignorer soi-même, sans être nécessairement reconnu par cet Autre, tant la participation à la culture de celui-ci sera toujours illusoire.

---

<sup>9</sup> Il est important de signaler ici les disparités dans le domaine de la francophonie: seuls les pays non occidentaux sont qualifiés de francophones; au Québec, on leur refuse même ce titre pour désigner leurs ressortissants sous un vocable linguistique ambigu d'«allophones».

<sup>10</sup> Voir Kapele Kapanga, «La survie de la francophonie en Afrique passe par l'enseignement des Africaines en langues nationales africaines» in Boidard, Cristina et Redouane, Najib (dir.) *Francofonia*, 12 (2003) *Littérature et société dans la littérature francophone du Maghreb*, p. 195-212.

<sup>11</sup> Ce choix se justifie par le fait qu'il s'agit non seulement du pays que nous connaissons le mieux, mais aussi de l'un des plus grands pays francophones d'Afrique, du point de vue tant géographique (2 345 000 km<sup>2</sup>) que démographique (plus de 60 000 000 d'habitants).

<sup>12</sup> KAPANGA, Kapele, *Qui perd sa langue perd son âme*, Actes du colloque, Sudbury, Glopro, 2003, portant sur la survie des langues minoritaires.

En République Démocratique du Congo, les langues nationales sont abandonnées et agonisent depuis le début de l'indépendance.<sup>13</sup> Par contre, le français jouit de tous les soutiens tant politiques que logistiques.<sup>14</sup> Cette situation fragilise l'identité culturelle congolaise et pose un problème tridimensionnel relevant de la socio-psychologie et de la technique.

**La dimension politique** : les programmes d'enseignement et leur incidence sur les langues nationales.<sup>15</sup> Certes, c'est au gouvernement responsable qu'il revient de veiller au contenu des programmes de son enseignement national pour assurer le développement psycho-scientifique harmonieux des citoyens. Mais, pour aborder ces aspects, il faut une identité nationale affirmée et consolidée, grâce, entre autres et en premier lieu, à la langue nationale ou maternelle<sup>16</sup> qui n'est pas un objet neutre, mais bien une réalité culturelle vivante (Flamand 108). La place de la langue nationale dans les programmes d'enseignement requiert donc beaucoup d'attention car c'est par sa langue maternelle que l'élève cultive la confiance en soi et consolide sa personnalité ; c'est par elle que s'élaborent les schèmes mentaux et s'acquiert l'identité indispensable à tout citoyen du monde.

---

<sup>13</sup> En effet, les langues nationales congolaises avaient cessé d'être enseignées à l'école primaire depuis 1962; à partir de 1978, de timides expérimentations ont été tentées dans quelques écoles «pilotes» de Kinshasa (la capitale) pour une éventuelle réintroduction dans le programme d'enseignement à l'échelle nationale. Entre-temps, le français était massivement employé, tant comme véhicule que comme matière. Jusqu'à ce jour, la politique officielle n'apporte pas grand soutien aux langues nationales. À titre d'exemple: aucun texte des différentes constitutions du Zaïre n'a eu de version en langues nationales; tous les hymnes nationaux, de la Congolaise à la Zaïroise, n'ont eu qu'une version: la française. Même le *Manifeste de la N'Sele*, charte politique du parti-État, le «Mouvement populaire de la révolution (M.P.R.)» du dictateur Mobutu, n'était pas traduite en langues nationales. Bien que prônant l'authenticité zaïroise et prétendant s'adresser à toutes les couches de la population nationale, ce document fondateur n'a été rédigé et diffusé qu'en français.

<sup>14</sup> Le gouvernement de l'AFDL, issu de la rébellion armée, n'ayant pas fait connaître son programme d'enseignement, et celui de la 3<sup>e</sup> République se cherchant encore, on est sensé poursuivre celui de l'ancien Zaïre. Dans un énoncé des principes devant guider la politique linguistique scolaire après l'adoption du français comme langue officielle, langue de l'enseignement et de la diplomatie, les dirigeants d'alors, pour se donner une bonne conscience, déclaraient: «que les élèves maîtrisent progressivement le français parlé et écrit et s'en servent pour comprendre l'enseignement des autres matières contenues dans le programme, que le français élargisse partout les possibilités de communication et n'expose pas la jeunesse au risque de l'aliénation, de l'assomption d'une culture étrangère; que l'enseignement du français n'aille pas à l'encontre de l'étude des langues nationales; que la politique linguistique garantisse une continuité ou un équilibre entre la vie internationale».

<sup>15</sup> Bien que datant de plus d'une vingtaine d'années, les données fournies ici demeurent encore valables car, depuis tout ce temps, rien d'officiel n'a été tenté pour corriger la situation, l'État s'étant liquéfié au point de laisser à l'abandon le peu d'acquis que l'on avait pu récoltés.

<sup>16</sup> Ce terme est employé avec toute la circonspection, surtout quand il s'agit des pays pluriethniques comme ceux d'Afrique. La langue maternelle pourra alors être définie comme celle parlée non seulement par la famille de l'élève, mais aussi celle qui est la plus parlée dans son milieu de vie: le quartier, la ville, etc.

Mais, le programme national de l'enseignement de la R.D.C.<sup>17</sup> réserve aux langues nationales (là où elles sont encore enseignées) une portion horaire risible.<sup>18</sup> L'on a plutôt institué un bilinguisme précoce, dogmatisant, pour le besoin de la cause, les capacités illimitées d'apprentissage de l'enfant. On oublie cependant que la psychopédagogie<sup>19</sup> précise que, dans le domaine de l'acquisition d'une seconde langue, la nouvelle-venue s'ancre plus aisément sur un substrat linguistique – langue maternelle – solide. Mais, pour des raisons diverses, toutes aussi extraverties les unes que les autres, les dirigeants continuent de soutenir le français au détriment des langues nationales, participant ainsi au génocide culturel de leurs propres peuples.

Au Congo, les institutions officielles fonctionnent en français; les débats des parlements et des conseils des cabinets de ministres se déroulent exclusivement en français; les discours officiels adressés aux peuples sont prononcés en français.<sup>20</sup> Sauf quand il est besoin de «folkloriser», l'autorité, pratique un plurilinguisme particulier, superposant des langues et truffant son langage de mots du français et de l'une ou de l'autre langue nationale. Malgré les déclarations officielles<sup>21</sup> énonçant les principes vertueux, les langues nationales ainsi minorées (Edema 41-52) ont pratiquement déserté les écoles et les académies, perdant l'appui scientifique indispensable à leur vivacité et à leur régénération.

Le grand perdant c'est l'enfant congolais (et africain): son apprentissage (en langue étrangère) ralentit, sa langue maternelle languit et, avec elle, sa culture et son identité. En définitive, il ne maîtrise ni sa langue maternelle, ni la nouvelle langue qu'on lui impose, souvent maladroitement.

---

<sup>17</sup> Nous pourrions citer plusieurs autres pays qui corroborent notre propos; l'effet n'en serait qu'une accumulation. Nous nous astreignons à la RDC en tant que le plus grand pays francophone après la France; son cas est absolument et ironiquement exemplaire à ce point de vue.

<sup>18</sup> En 1970, l'école primaire a dispensé 9 heures de français sur 20 en 1<sup>e</sup> et en 2<sup>e</sup> années; 8 sur 29 en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années et 7 sur 12 en 5<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup> années (Faïk, 1977: 17, 19). En 1975, l'école secondaire aurait dispensé, selon la même source, 10 heures en 1<sup>e</sup> année, 8 en 2<sup>e</sup> et 5 à 6 par semaine de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> (source: Programme national de l'enseignement).

<sup>19</sup> Au nom de ce même principe psychopédagogique, le français était, depuis 1958, le véhicule exclusif de l'enseignement secondaire de cette colonie belge. À l'indépendance (le 30 juin 1960), on étendit son monopole jusqu'au 2<sup>e</sup> degré de l'école primaire, retardant ainsi l'introduction des langues nationales dans les programmes d'enseignement. Cette politique s'est poursuivie jusqu'en 1962 quand le gouvernement l'étendit à tous les niveaux de l'enseignement, avant de conférer au français la 2<sup>e</sup> qualité de matière dès la 3<sup>e</sup> primaire.

<sup>20</sup> À Kinshasa, capitale de la RDC, la vie socioculturelle se déroule presque exclusivement en français: la presse écrite consacre 97% de son espace au français; la presse visuelle et parlée: environ 70 % (Faïk et al., 1977: 8; 15; Faïk 1979: 450).

<sup>21</sup> Répétant les principes de la politique linguistique du Zaïre au Sommet de la francophonie, tenu à Québec (en 1987), feu Président Mobutu (A23) a évoqué les questions de l'identité nationale qui gênées par l'adoption d'une langue étrangère (en l'occurrence le français) comme langue officielle, il déclara sans gêne: «Au Zaïre, la politique linguistique est basée sur l'apprentissage et la promotion équilibrée des 4 langues nationales: le lingala, le swahili, le tshiluba et le kikongo».

## 1.2 La dimension socio-psychologique

Dans le contexte social de l'Afrique, comme suite de la colonisation, les langues nationales ont très peu de place dans l'estime des peuples. À cause de l'engouement du français, considéré comme «la» langue de la promotion sociale, ces peuples – et en première ligne, les parents –, négativement endoctrinés<sup>22</sup> et mal renseignés sur le véritable enjeu linguistique, s'opposent opiniâtrement à l'introduction des langues maternelles dans les programmes d'enseignement. En effet, ceux qui ont réussi sur le plan socioprofessionnel attribuent leur réussite à leur apprentissage en français; ceux qui ont échoué attribuent leur échec à leur non-connaissance du français. Pour le bien de leur progéniture, ils rejettent l'enseignement d'une quelconque langue «barbare» – entendre nationale –, considérée sans envergure ni ouverture sur le plan international.

Les intentions sont bonnes et légitimes ; mais cette attitude élude le volet socioculturel de l'éducation scolaire car elle ne pose pas aux parents la question de l'enseignement des langues nationales sous l'angle de l'insertion sociale. Les parents, aussi conditionnés qu'ils sont par tout un réseau de réflexes et de complexes aux racines profondes, ne peuvent en effet résoudre ce problème existentiel sans, au préalable, se guérir eux-mêmes des complexes par «une reconversion radicale en termes d'identité culturelle nationale» (Balde<sup>10</sup>). Les psychopédagogues ne disent-ils pas que les modes de pensée d'une communauté ne peuvent pas être indépendants des moyens de pensée?<sup>23</sup>

«Science sans conscience n'est que ruine de l'âme»! Former un peuple dans une culture étrangère sans lui assurer au préalable les assises solides à sa propre culture, c'est ériger un château sur du sable. Un peuple décentré et aliéné est condamné à la dépendance et à l'éternelle fragilité. Pour conjurer ce danger, l'autorité de l'État national doit prendre conscience de ses prérogatives et entreprendre urgemment une profonde conversion des mentalités.<sup>24</sup>

---

<sup>22</sup> La colonisation latine porte certes une bonne part de responsabilité dans le complexe profond qu'elle a incrusté dans les cœurs de ces peuples en leur faisant accroire que la civilisation et la culture ne passaient que par le français. Comme si les Finlandais, les Albanais, les Grecs, les Flamands, les Allemands et les Espagnols, pour ne citer que ces peuples, étaient moins civilisés ou moins cultivés car menant leur vie dans d'autres langues que le français. Elle les convint que leurs langues maternelles ne pouvaient servir que dans le cadre folklorique car, se disait-on – certains cercles se le répètent encore –, que l'éducation est inséparable de la langue française; que tout enseignement dispensé dans un idiome africain est un enseignement au rabais, ne permettant pas aux apprenants de devenir fonctionnaires.

<sup>23</sup> Balde (8-9).

<sup>24</sup> On pourrait regretter à ce propos que «la politique du recours à l'authenticité», instaurée en République Démocratique du Congo (alors Zaïre) de 1967 à 1997, n'ait pu servir à conscientiser la population nationale vis-à-vis de son identité culturelle et à implanter sur ses langues maternelles dans l'enseignement public.

### 1.3. La dimension technique: la didactique des langues pour l'affermissement de l'identité de l'apprenant.

Comme la dimension précédente, celle-ci tient aussi à la première : toute innovation dans l'enseignement doit, en principe, avoir l'approbation de son autorité de tutelle : le ministre de l'Éducation. Mais la didactique, c'est l'apport des spécialistes de l'enseignement ; elle contribue à peaufiner le traitement de l'approche de l'enseignement, comme celui des langues – du français tout comme des langues nationales –. Cette approche est, à ce jour, totalement inappropriée.

Langue maternelle ou langue étrangère? Dans la plupart des pays africains, le français est enseigné comme langue maternelle alors qu'il ne peut prétendre ni à la 3e, ni même à la 4e place dans certains pays africains pluriethniques. Les langues nationales, si elles, sont enseignées, elles le sont selon la seule intuition de l'enseignant ; toute tentative d'innovation pédagogique se bute au laxisme politique qui en empêche même la conception.<sup>25</sup> Les conséquences de l'imbroglio didactique sont, en définitive, le manque de maîtrise de toutes les langues enseignées. En R.D.C. (ex-Zaïre), pays plurilingue (près de 420 idiomes), l'effet apparent est la contamination au niveau phonétique et phonologique. Les locuteurs moyens, dont les langues maternelles ne disposent pas de phonèmes correspondant à ceux du français, y substituent volontiers ceux qu'ils tirent de leurs idiomes. Au niveau phonologique, cette contamination entraîne la confusion de sens à cause des différences fondamentales entre le français et les langues à tons.<sup>26</sup> Il s'ensuit une réduction qui découle de la quasi automatique substitution phonétique.

En effet, peu de langues africaines ont les voyelles orales antérieures ou centrales, ouvertes ou fermées, arrondies ou écartées. Ainsi, le [ə] central de «le», le semi-arrondi mi-écarté [œ] de «fleur» et l'arrondi antérieur [y] de «bureau» sont rendus respectivement par [ɛ] et [i] et l'on entend [lɛgaRsõ], [flɛ:R] et [biRo]. Les mots comme «mur» et «heure», contenant des sons oraux arrondis, sont prononcés [mi:R] et [ɛ:R]. Pour les consonnes: la fricative palatale sonore «j» devient [z] dans la bouche du locuteur primaire du kikongo et du lingala; elle devient [ʃ] chez certains<sup>27</sup> locuteurs du cilubà, au point que le mot «jour» se

---

<sup>25</sup> En effet, il a fallu au Zaïre dix ans pour autoriser l'expérimentation de la méthode «audio-visuelle et structurale globale» du CELTA, Centre de Linguistique Théorique et Appliquée, jadis affiliée à l'Université Nationale du Zaïre, qui prônait l'intégration plus grande dans le programme de l'enseignement du tshiluba, du kikongo et du swahili. (Rubango 255).

<sup>26</sup> La plupart des langues bantoues du Congo sont des langues à ton, c'est-à-dire que celui-ci a valeur phonémique car un même mot, selon qu'il est prononcé sur un ton haut ou un ton bas, peut revêtir une signification différente. Ainsi le mot (ou «signifiant») du tshiluba *cilamba* peut avoir des significations (ou «signifiés») différents selon le ton. [tʃilambà] signifie «un habit, du linge», [tʃilambá] est une forme verbale de [kúlambá], qui signifie «ramper» (à l'instar d'une liane), et la forme verbale signifie «qui rampe»; [tʃilambá] est un nom commun signifiant «un pont». En lingala, on note la présence du même phénomène dans le mot *moto*: signifie tantôt «un homme»; [mt] tantôt «du feu» selon que le ton sur la dernière syllabe est bas ou haut. N.B. Faute de caractères de l'alphabet phonétique international sur notre clavier, nous avons parfois noté des lettres au moyen des signes de l'alphabet latin.

<sup>27</sup> Les peuples qui parlent le cilubà sont éparpillés au nord et au sud de la province du Kasai; le dialecte du sud connaît les consonnes sonores comme j, v et z, tandis qu'au nord, ces consonnes sont remplacées par leurs correspondantes sourdes sh, f et s.

prononcera donc [zu:R] chez les premiers et [ʃu:R] chez les seconds. La combinaison «d+i» se prononce respectivement [dzi] et [dʒi] selon les communautés d'appartenance linguistique. Les groupes indivisibles – (occlusives + liquide frappée) du type «bl», «tl», «cl», «gl» et «pl» ou l'affriquée du type «fl» (fricative labiodentale + liquide frappée) – produisent généralement le rhotacisme chez les locuteurs rwandophones de la région du Kivu, influencés par le kinyarwanda<sup>28</sup>. À cause de la quasi-inexistence du phonème [ʃ] dans les langues vernaculaires de cette partie du pays, on entend [bR, tR, kR, gR, fR]. Les syntagmes «la fleur» et «la table» sont rendus par [Rafrœ:R] et [RatabR].<sup>29</sup> Au niveau phonologique donc, le risque de confusion est grand, les sons phonémiques étant employés indistinctement, la communication peut en être passablement gênée car /mɣ:R/ n'est pas /mi:R/, /flɛ:R/ signifie tout autre chose que /flœ:R/. Nous passons par-dessus les points de vue strictement sociologiques et psychologiques, qui ne feraient qu'alourdir le texte.

La singularité phonétique des langues africaines vient généralement de l'élan assimilationniste qui ne peut être freiné que par une didactique différentielle. Sans permettre d'atteindre l'état normal de la langue cible – en l'occurrence le français –, et pour des raisons extérieures, cet élan détruit, sans les remplacer, les langues qui le subissent ; il bloque leur capacité de se régénérer, débilitant ainsi l'identité des jeunes et les exposant au complexe d'infériorité qui jadis avait marqué leurs parents colonisés. Leurs langues n'étant pas valorisées, ces jeunes n'ont d'autre point d'honneur que de se glorifier de la langue étrangère, hélas non maîtrisée. Pour eux, le salut n'est alors nulle part.

## 2. La promiscuité des langues en contact: le français et les langues nationales.

La promiscuité qui résulte de cette situation nuit à toutes les langues en contact. Celles-ci se livrent une guerre larvée, dont la victoire ira à celle qui a le plus de support institutionnel et logistique. De la longue suite de dégâts et de la cristallisation d'opposition entre le français et les langues nationales, celles-ci sortent affaiblies (Tashdjian 51-57); et le français, rarement maîtrisé, enseigné selon des méthodes approximatives et somme toute inappropriées, par des maîtres pour la plupart peu ou non qualifiés, il est très rarement parlé.<sup>30</sup> Par ailleurs, il contrecarre l'effort des apprenants et des locuteurs occasionnels vers

---

<sup>28</sup> Le *kinyarwanda* est la langue parlée essentiellement au Rwanda (sa variante est le *kirundi* parlé au Burundi), mais aussi au Nord-est de la République Démocratique du Congo (province du Kivu) par les populations de souche rwando-burundaise ou assimilée.

<sup>29</sup> Dans la langue kinyarwanda, il n'existe pas de phonèmes liquides latéraux comme «l» ou uvulaires «r» que l'on note [R]; le signe [r] que nous donnons ici nous semble se rapprocher le plus de la réalité phonétique rwandaise.

<sup>30</sup> Malgré certaines déclarations démagogiques des politiciens, le français est moins parlé en Afrique qu'on le prétend. En effet, la plupart des pays sont francophones sans la langue. Au Congo (RDC ex-Zaïre) par exemple, le taux de la francophonie (4%) serait même inférieur à celui de beaucoup de pays africains. En réalité, écrit Faïk (1977), «un seul Zaïrois parmi 25 “parle” le français et un parmi 130 est censé l'«écrire correctement». Weinstein (1980: 62) écrit de son côté qu'«en 1960, l'Afrique occidentale française comptait déjà 10% de francophones; le Sénégal seul représentait, en 1975, 12% de francophones africains; le Togo comptait, en 1974, 25% de francophones dans sa population, dont 20% d'hommes et 4% de femmes en milieux urbains, et 1% d'hommes en

sa maîtrise. La science qu'il véhicule n'en est, à son tour, que plus ardue à posséder. Conséquence: la multiplication des échecs scolaires, grossissant le nombre d'aigris et d'anti-français,<sup>31</sup> sans parler d'énormes sacrifices financiers consentis par les États qui, de ce fait, ne sont pas compensés.

Toutefois, il est considéré comme la «langue du savoir et du pouvoir»<sup>32</sup> par les quelques nationaux retranchés «dans le confort que leur ont apporté des privilèges linguistiques dans un contexte social précis» (Tashdjian 56). Ainsi, dans la quasi-totalité des cas, la francophonie africaine est une affaire des pays et non celle des peuples.<sup>33</sup>

Si, pour d'aucuns (Agablemagnon, in Gallet 121), le contact des langues est un bienfait, pour les apprenants africains, c'est un appauvrissement qui les dépouille de leur fondement identitaire, sans jamais favoriser la maîtrise du français. Ce vide ne saurait être comblé.

## **2.1. Pour les langues nationales: étouffement et asphyxie dans l'évolution**

Les psychopédagogues l'ont souvent répété: «[...] dans des collectivités démunies comme l'est le Tiers-Monde, tout porte à croire qu'aucune condition n'est encore réunie (sic!) pour assumer les langues d'autrui sans les subir, et favoriser ainsi le dialogue interculturel» (Moatassime 94). Pire encore: luttant sans appui contre un concurrent trop fort, les langues nationales africaines, asphyxiées, s'essoufflent et ne peuvent plus fournir l'effort indispensable à leur recreation. Elles recourent à l'unique solution pour leur maintien précaire: la facilité de l'emprunt du lexique français qu'elles intègrent tant bien que mal dans leurs structures toutes différentes. Il en découle la paresse intellectuelle qui ne contribue guère à l'enrichissement ni ne favorise la création endogène des termes capables de signifier des réalités nouvelles.

## **2.2. L'intégrité des langues en présence et conséquences sur le projet francophone**

Le penchant des locuteurs africains au pérégrinisme aboutit à la créolisation du français qui devient une «parlure» francophone (Dupriez 214, 312), provoquant l'abâtardissement de la langue, limitant sa portée de

---

milieux ruraux». Mais tout ceci n'a pas empêché Paris de proclamer Kinshasa, la capitale du Zaïre, la plus grande ville francophone du monde après Paris.

<sup>31</sup> En République Démocratique du Congo, ils vouent une haine implacable à tous ceux qui parlent cette langue; le surnom ironique de «je-le-connaiss» (ce qui veut dire «ceux qui prétendent tout savoir») que ces «anti-français» leur collent en dit long.

<sup>32</sup> C'est l'argument le plus souvent avancé par les populations qui croient que l'enseignement dispensé en langues nationales est un enseignement à rabais, surtout vu l'arrogance et l'égoïsme des cadres formés en français qui boudent leurs langues maternelles.

<sup>33</sup> Selon le Centre International de Recherche sur le Bilinguisme (CIRB) de l'Université Laval (Québec, Canada), voir Pilhion (1989-1990), les pays africains dans lesquels le français est langue officielle, conjointement ou non avec d'autres langues, et cohabite avec une ou plusieurs langues nationales ou locales, ces pays auraient un pourcentage de francophonie relativement faible. Il se situerait entre 5,8% (Burkina Faso) et 44,5% (Congo). Selon Broglie (voir Pilhion, 1989-1990: 10), il varierait de 10% (Djibouti, Centrafrique) à 75% (Cameroun).

la communication et, par ricochet, dressant des écrans qui rendent impossible le dialogue. Quant aux langues nationales africaines dégénérées, faute de vigueur endogène, elles ne peuvent rien apporter d'original, sinon de pâles clichés du français abâtardi. Alors, la table ronde de la francophonie réunira les maîtres francophones et des zombis qui, vidés de leur identité culturelle, ne peuvent réagir pour participer à l'élan intégrateur francophone, contrairement au dialogue des cultures prôné par les fondateurs de la francophonie.<sup>34</sup>

Or, devoir sacré qui fonde la condition objective et *sine qua non* des véritables échanges interculturels, la préservation de l'identité culturelle des peuples devrait jouir, de la part de cette organisation, d'un égal souci de respect et du «protectionnisme culturel» dus à toutes les cultures homologues. Sinon, la réciprocité, principe de tout dialogue, est foulée aux pieds; et il s'instaurera, à plus ou moins brève échéance, un monologue de la culture franco-française, composée de la trame française et de sa caricature que lui renvoient les pastiches francophones. L'impérialisme culturel dont avait rêvé Dannaud (20 in Schipper 216) fait alors son bonhomme de chemin. Ce sociologue projetait de créer une Afrique latine, à l'image de l'Amérique latine qui parle l'espagnol et le portugais. Voilà, se confirmant sous nos yeux, ce que prédisait William Sassine : «la Francophonie, ça sert surtout à former des Français noirs»?<sup>35</sup> Bien que le *Petit traité de glottophagie* de J. L. Calvet fût qualifié de feuille de chou, d'œuvre d'un socialiste en mal de popularité, les faits que ce livre dénonçait demeurent têtus, et la réalité, aujourd'hui plus frappante qu'hier: les langues nationales africaines dont en train de disparaître sous la pression du français, avec le concours des nationaux et des intellectuels du XXIe siècle balbutiant.

### 3. Quelques propositions de solution pour un vrai rendez-vous du «donner et du recevoir».

Vu le nombre de langues parlées en Afrique et la crise quantitative et qualitative (Nkongolo in Rubango 260) que subit le français en se superposant aux langues africaines et vu l'affaiblissement de ces dernières, il est urgent de trouver un remède.<sup>36</sup>

On sait que le déficit constaté au niveau de la réciprocité<sup>37</sup> engendre «l'aliénation culturelle qui affecte non seulement le domaine pédagogique, mais tous les autres domaines: sociaux, économiques, politiques et

---

<sup>34</sup> L'inquiétude suscitée en France par l'usage de plus en plus persistant de l'anglais dans les congrès scientifiques a permis de conclure justement que «dans cette affaire (de langue), au-delà de la simple question linguistique, c'est l'enjeu même de (l') identité culturelle qui est en cause» (Pilhion 8).

<sup>35</sup> Dans son *Le jeune homme de sable* (Présence africaine, 1979), l'auteur contestait la sincérité de la Francophonie dans ses relations avec les anciennes colonies.

<sup>36</sup> Nkongolo, cité par Rubango, explique la situation par la conjoncture: l'attitude hostile des «nouveaux riches» et des masses zaïroises à l'endroit du français; l'indifférence ou l'absence de motivation et l'habitude d'usage des élèves mêmes qui utilisent cette langue à l'école et/ou à la maison; la carence de professeurs de français qualifiés, le manque d'esprit de collaboration et de dialogue entre professeurs de français et leurs collègues qui enseignent d'autres matières.

intellectuels» (Moatassime 96). Toutefois, malgré sa gravité, la situation des langues d'enseignement des pays africains ne tient pas forcément du dilemme. Un peu de volonté politique et d'expertise pédagogique pourraient (r)établir l'équilibre rompu entre les cultures en présence et redorer l'image de la francophonie – et du français – dans les pays «francophones» d'Afrique.

L'essor de la francophonie et celui de son intention originelle seraient préservés car le monolithisme culturel français ferait place à la pluralité culturelle francophone. Pour cela, sans exclure le français des programmes d'enseignement des pays africains, il faudrait faire une juste place aux langues nationales, sans exclure le français de la vie nationale des pays francophones,<sup>38</sup> ni imposer une deuxième langue étrangère comme langue officielle. Le juste milieu réside plutôt dans la coopération sincère entre les gouvernements des pays de l'Afrique francophone et leurs homologues du Nord. Cela faciliterait «la production des connaissances et l'accès à l'information scientifique» (Moatassime 96) grâce au réaménagement des programmes d'enseignement des pays du Sud. Mais, il faudra, au préalable, rénover la didactique des langues enseignées, moteur de l'acquisition et de l'affermissement de l'identité culturelle,

### **3.1 Le réaménagement**

Pour le Sud, et au plan politique, en plus de la formation des maîtres en pédagogie pratique des langues maternelles (à introduire à l'école), cela viserait la réglementation de l'enseignement du français, la délimitation de son champ d'utilisation (au plan national) et la valorisation des langues nationales. En effet, comme il revient à tout État national conscient de ses responsabilités devant son peuple, les États africains ont tout avantage à se développer en commençant par l'identité culturelle de leurs peuples. Pour cela, le choix des cours de souveraineté et leur attribution aux enseignants devrait faire l'objet des grands soins de la part des gouvernants. Ainsi, les cours importants comme l'histoire, la sociologie, les langues nationales, etc. ne devraient être enseignées que par les nationaux dûment formés dans ces disciplines et bien conscients de leur mission de formateurs. En procédant de la sorte, on endiguera certaines tendances idéologiques qui poursuivent des objectifs autres que la science dans son édification; on évitera aussi toute déformation nuisible à l'identité culturelle des apprenants.

### **3.2 La rénovation de la didactique du français langue étrangère**

Enseigner le français comme langue maternelle aux Africains ne peut que ralentir l'apprentissage et perpétuer les échecs scolaires qui causent de la frustration<sup>39</sup> à la majorité des élèves. Il ne faut pas se

---

<sup>37</sup> Pour assurer le dialogue, les Français auraient dû, moralement, apprendre les langues nationales des pays francophones comme les citoyens de ces pays apprennent la langue française.

<sup>38</sup> Rubango, (264) l'écrivait déjà: comme toutes les langues «établies» en Afrique à la faveur de la violence coloniale, le français permet déjà les contacts au niveau tant national qu'international.

<sup>39</sup> Si on se réfère à l'étude de P. Bourdieu sur les chances de réussite des élèves français issus de la classe ouvrière, on se rend compte qu'à cause de la pauvreté de leur langage, ces derniers réussissent moins bien que leurs

laisser aveugler par l'infime proportion de réussites et sacrifier la majorité des enfants africains en leur imposant un enseignement d'une langue étrangère utilisant l'approche de la langue maternelle. L'effort demandé est trop grand et les résultats trop maigres pour justifier les sacrifices que cela comporte. La didactique verbo-tonale (Besse 104), approche à la fois «contrastive, cognitive [...] et interculturelle», dans ses aspects individualisés et interactionnels, semble bien appropriée à ce domaine de l'enseignement des langues étrangères. Excluant l'approche systématique et la correction collective, cette didactique se base sur «une éducation progressive de la perception qui se fait à travers de multiples essais et erreurs individuels», en reliant l'apprenant et l'objet sur lequel il travaille (Besse 105).

En partant de la notion de «crible linguistico-culturel, on opte pour postulat que l'apprentissage d'une langue étrangère est une appropriation, une intégration des règles et des normes de cette langue aux cohérences vécues et reconnues qui nous ont formé (sic!) dès l'enfance et qui nous constituent en grande partie, dans ce qu'on est et dans l'image qu'on se fait de soi et des autres» (Besse 104). Le crible en question repose sur le filtrage des cohérences perceptives de ce qu'on cherche à apprendre; ces cohérences doivent être didactiquement accentuées et exploitées en vue d'atteindre une véritable appropriation non aliénante.

**Contrastive**, cet aspect didactique repose sur la distance entre la culture des apprenants et celle que véhicule la langue étrangère à apprendre. L'enseignant doit présenter à tous les apprenants, de niveau avancé ou débutants, «des données étrangères qui contrastent nettement avec leurs normes et leurs références d'origine» (Besse 104). On suscite ainsi une motivation semblable à celle de l'exotisme : l'apprenant étant amené à «prendre appui» sur «les résistances qu'opposent les cribles» pour reconnaître ces résistances en vue de «restructurer sa perception native en fonction des normes étrangères. Cela le conforte dans sa propre culture par la prise de conscience de ses spécificités» (Besse 104). On reconnaît aussi «l'importance de la langue de l'apprenant et (de) sa culture sur lesquelles doit être basée toute pédagogie car c'est l'apprentissage de la langue maternelle comme moyen d'instruction à l'école maternelle et comme matière aux autres niveaux d'études qui permettra de former un individu culturellement équilibré» (Katongo 141).

**Cognitive**, l'approche supposant une réflexion sur la langue/culture de départ en contraste avec la langue/culture d'arrivée, elle permet à l'apprenant de saisir sa singularité grâce à la différence de l'autre. Le va-et-vient interculturel – entre les deux pôles –, fait «de stimulation et de distanciation», [...] relativise l'ethnocentrisme tout en admettant sa nécessité» (Besse 104): il est en cela particulièrement formateur car il révèle à l'apprenant son identité (qu'il apprend à apprécier à sa juste valeur) et lui fait découvrir la culture de l'autre véhiculée par la langue étudiée.

---

collègues des milieux bourgeois aisés où le langage est plus riche. Ces élèves ont le français pour langue maternelle; seule les différencie de leurs compatriotes la stratification sociale. La transposition de cette étude sur les élèves africains étale l'étendue de la difficulté que ceux-ci rencontrent pour maîtriser non seulement la langue de l'enseignement, mais aussi les concepts scientifiques qui constituent le contenu de cet enseignement.

---

**Individualisée**, cette approche permet à l'apprenant de «se percevoir et (de) percevoir l'autre» (Besse 105), tant il est vrai que «les normes pratiquées, et parfois (simplement) reconnues, sont relativement diversifiées et variables selon les individus», et qu'«il n'y a pas interaction entre deux cultures, mais entre des individus formés culturellement, c'est-à-dire en qui se réfractent, s'individualisent normes pratiquées et normes reconnues» (Besse 105). C'est à cela que servent les techniques d'élucidation de cribles, d'interprétation et de correction qui doivent autoriser une forte individualisation.

Les interactions entre les membres du groupe-classe rejoignent l'étape précédente, qui s'inscrit en elles. En effet, l'approche individualisée «suppose la négociation constante d'un sens qui se construit progressivement dans et par cette négociation» (Besse 105). L'enseignant découvre l'apprenant (dans ses manières de percevoir le monde) et celui-ci découvre le monde qui le constitue et celui qu'il cherche à s'approprier. Contrairement à ce qui se passe dans la classe, ici la communication s'en trouve «rechargée sémantiquement» car elle porte non seulement sur des formes, mais aussi sur un contenu.

Dans cette approche, l'enseignant cherche donc, non pas à éduquer la perception de l'apprenant en remodelant des données étrangères (par le rythme, l'intonation, les allophones, la combinatoire), mais en confrontant l'apprenant à des données étrangères aussi "authentiques" que possible pour lui demander non pas de les répéter, mais de les interpréter en fonction de sa propre langue/culture, puis de corriger cette première interprétation pour, par approximations successives, parvenir à ce qu'il ait quelque idée de leur perception originare en langue/culture étrangère (Besse 105).

L'objectif visé ici n'est pas l'acculturation de l'apprenant qui devrait «penser comme un natif français, mais simplement de développer (chez lui) un certain savoir-faire permettant de comprendre des manières de penser et d'agir étrangères et de parvenir ainsi à communiquer sa propre différence» (Besse 105). Une bonne place est faite à la langue et à la culture de l'apprenant. Mais, l'approche se base sur le socle qu'elle implique: le «connais-toi toi-même» socratique, son préalable et une sorte de prérequis valable dans toutes les relations inter personnelles. Sans ce principe qui devrait être exigé de chaque apprenant d'une discipline qui transige avec la culture, l'effort aboutirait à l'acculturation de l'apprenant plutôt qu'au résultat escompté par l'auteur. Ce prérequis c'est la connaissance approfondie de sa langue maternelle par l'apprenant. Ce point conditionne toutes les étapes préconisées ici. N'est-il pas en effet «important d'enseigner d'abord ce qui fait partie de l'expérience de l'apprenant?» (Katongo 139.) Ce dernier ne peut percevoir et apprécier les «valeurs» de l'autre, ni aborder celui-ci qu'à partir d'une solide connaissance de soi-même. Sinon, il ne constituera pour la nouvelle langue/culture qu'un vacuum à combler. Le résultat en sera alors l'acculturation que l'auteur rejette dans sa présentation. Dès lors, l'identité culturelle affirmée et affirmée est un préalable à tout dialogue fructueux dans la francophonie; elle entraîne comme conséquences logiques la restriction de l'enseignement du français dans les pays francophones et la délimitation de son champ d'utilisation pour permettre la revalorisation des langues nationales.

**La restriction de l'enseignement du français** dans les pays francophones devrait porter sur la réduction du quota horaire attribué à cette branche et sur les didactiques appliquées. Contrairement à ce qui se fait encore aujourd'hui dans la quasi-totalité des pays francophones, le quota horaire du français devrait être proportionnel à l'importance idéologique qu'on y attache et à la politique que les états poursuivent pour

préserver et renforcer l'identité culturelle de leurs peuples respectifs. Quant à la didactique à appliquer, elle devrait être strictement celle des langues étrangères. Cela permettra d'aborder le français en référence aux langues nationales, pour la valorisation de ces dernières. Par ailleurs, le français s'introduirait dans le programme d'enseignement à un niveau scolaire suffisamment avancé pour non seulement laisser aux apprenants le temps de maîtriser leurs langues maternelles, mais aussi pour leur faciliter l'apprentissage de cette langue étrangère, en se basant sur ce substrat linguistique. La délimitation du champ d'utilisation réserverait le terrain national aux langues nationales et laisserait au français (et aux autres langues étrangères) le domaine extérieur (diplomatie, commerce international, etc.) où les interlocuteurs ne comprennent pas les langues nationales africaines. Les nationaux pourront ainsi se spécialiser dans leurs langues maternelles, lesquelles seraient, dans le premier temps, la matière de l'enseignement et, progressivement, quand seront formés les spécialistes, deviendraient le véhicule de l'enseignement. Ceux des nationaux qui en sentiront le besoin pourraient se spécialiser en français – comme dans d'autres langues étrangères – et serviront à des niveaux où cette compétence sera requise. Le français deviendrait donc une langue de spécialité et non une langue officielle ni encore moins nationale.

Une telle politique linguistique revalorisera les langues nationales africaines, facilitera une sûre et rapide alphabétisation des masses et favorisera la lecture. Langues quotidiennes, apprises systématiquement et enseignées méthodiquement par des maîtres compétents, elles feront l'objet des recherches fondamentales et appliquées; elles se recréeront dans un effort continu de régénération pour s'adapter au monde changeant de la technique et de la technologie. Réintroduites dans les programmes d'enseignement, comme matière d'abord et comme véhicule ensuite, ces langues seront maîtrisées par les apprenants et contribueront à la réduction du taux des échecs scolaires en favorisant l'acquisition du savoir et du savoir-faire. La lecture, base de l'éducation permanente, bénéficiera aux larges portions des populations alphabétisées. Les littératures véritablement nationales éclore et prospéreront, en se basant sur un marché national et accessible. Il va de soi qu'avec les cadres formés dans leurs langues maternelles, la science livrera facilement son secret car elle sera enseignée plus facilement. Les nationaux la maîtriseront plus rapidement et mieux. Ses applications seront d'autant plus facilitées qu'elles seront comprises par la grande majorité des scolarisés. Tous les secteurs de la vie nationale en bénéficieront. En effet, les agronomes – pour ne parler que de ces techniciens – communiqueront facilement les techniques culturelles aux paysans, qui appliqueront correctement de nouvelles technologies, puisqu'ils les auront bien comprises. La production s'en ressentira et la faim et la pauvreté reculeront devant l'avancée du développement.

Tout le monde y gagnera: les langues nationales s'implanteront légitimement dans leurs pays respectifs et sauvegarderont les diverses cultures et identités nationales. Quant au français, méthodiquement enseigné par les enseignants bien formés à la méthode appropriée, et respectant son statut de langue étrangère, il sera mieux maîtrisé et pratiqué avec assurance. Alors naîtront des chances plus sûres pour la tenue du dialogue et la rencontre des cultures francophones.

Sinon, à la longue, le déficit de la réciprocité – et donc du dialogue – frustrera les locuteurs de la langue dominante (dans la mesure où ceux-ci attendraient de l'échange inter-francophone un quelconque apport)

car il leur renverra leur caricature linguistique, et déstructurera socialement (au plan identitaire) ceux des langues dominées en les dépouillant de leur âme pour faire d'eux des perroquets imitateurs. C'est ce qu'écrivait David Hume (236): «si on admire le nègre jamaïcain pour de minces qualités d'homme de talent et de science [...] c'est comme on fait d'un perroquet qui prononce distinctement quelques mots». (Téu 311.)

Certes, cela n'est envisageable qu'avec l'adhésion des Africains au projet de revalorisation de leurs langues. Formés à la culture occidentale, ils s'opposent, pour des raisons diverses,<sup>40</sup> à l'instruction de leurs enfants en langues nationales. Hormis le cas d'intoxication coloniale qui prônait la supériorité des langues occidentales, il leur reste généralement le sentiment du défaitisme qui les empêche souvent de se faire confiance. Par défaitisme donc, on allègue le haut degré atteint par le développement international et le niveau ultra bas des langues africaines pour ne pas fournir l'effort de réaménagement. Qu'importe ! «Toute langue devant être considérée (surtout) sous l'angle de sa fonction sociale d'instrument de communication de pensée, spécifique à chaque communauté» (Balde 11), une vigoureuse campagne d'information et de sensibilisation méthodiquement menée peut aboutir à démystifier la notion de «langue supérieure». L'obstacle d'obstruction levée, Il est tout à fait possible d'hisser, à la longue les langues au rang d'autres langues scientifiques, techniques et culturelles, à l'instar du swahili en Tanzanie. Cela passera par la définition de la place et du rôle du français dans les programmes scolaires, en fonction des langues maternelles africaines et du nouveau contexte sociopolitique postcoloniale. On comprendra alors que, «comme toute culture, les cultures africaines [...] peuvent être modernisées et exprimées à travers d'autres langues internationales» (Balde 11), que les notions de civilisation, de culture ou de langue, inséparables et caractéristiques de toute société, ne devraient être présentées comme le monopole d'aucune langue, d'aucun peuple ni d'aucune race en particulier.

### **En guise de conclusion : qu'est-ce qu'est une langue nationale en Afrique ?**

Voilà une question historique qui demeure jusqu'à ce jour sans réponse, plus particulièrement quelle(s) langue(s) nationale(s) introduire à l'école et lesquelles abandonner ? Compte tenu de la situation linguistique de l'Afrique, les Africains devront recourir à des critères éprouvés pour trouver la solution qui satisfasse les populations. L'aménagement linguistique atteste que la langue ne s'impose pas par décret politique: cela envenimerait la situation sociale en réveillant les vieux démons tribaux. Des critères à appliquer précautionneusement pour parvenir au choix d'une ou des langues à enseigner à l'école africaine et éviter le favoritisme ethnique requièrent une grande objectivité dans ce choix. La dynamique sociale doit être l'un de ces critères de jugement. D'ailleurs, sans intervention extérieure, les langues «finissent par subir la loi de la sélection naturelle qui les classe les unes après les autres jusqu'à ce qu'il en émerge nettement une seule ou quelques-unes qui s'impose(nt) comme [...] langue dominante, celle de l'intégration au milieu socio-économique» (Balde 12-14). Celle(s)-là sera (seront) donc la (les) langue(s) de scolarisation, mais elle(s) devra (devront) satisfaire à certains autres critères, comme celui du nombre.

---

<sup>40</sup> Ces raisons sont parfois honnêtes, comme celles des parents dont mentionnées plus haut, d'autres le sont moins.

Tenant des conditions objectives citées ci-dessus, ce critère relève des sociologues et des démographes qui, de concert avec les spécialistes en aménagement linguistique, pourront proposer des solutions appropriées en tenant compte de la densité démographique et du poids social d'une langue à introduire dans le programme d'enseignement. À ce propos, Balde (13-14) énumère quatre critères de statistique et de dynamique sociale qui pourront assurer la réussite de l'opération linguistique:

- i. La langue à choisir devrait être celle qui est parlée et comprise par le plus grand nombre de personnes dans le pays. Puisqu'elle est la langue de la majorité, elle doit passer pour le parler dont la connaissance assure l'interprétation sociale.
- ii. L'importance des travaux de description scientifique sur la langue, tels que la description phonologique, grammaticale; étude du lexique, confection de matériaux de lecture, de manuels de sciences, de mathématiques, de dictionnaires, etc.
- iii. Élaboration de méthodes pédagogiques et formation des maîtres pour l'enseignement des langues à introduire à l'école.
- iv. Création de centres ou d'instituts d'études fondamentales et appliquées sur la linguistique en général, la linguistique africaine en particulier.

La deuxième condition objective, consécutive à ces critères du départ, porte sur les questions de méthodes et d'étapes d'insertion des langues dans les programmes d'enseignement. Ces questions sont spécifiques à chaque langue, elles relèveront des pédagogues, des linguistes et des responsables de l'Éducation nationale qui débattront et proposeront des solutions concrètes à l'autorité de tutelle.

Comme on le constate, le problème de la cohabitation du français et des langues nationales africaines, loin de constituer un dilemme pour un enseignement efficace et aboutir à un fructueux dialogue des cultures, relève plutôt de la volonté politique et du changement des mentalités. Il devrait être abordé d'abord sous l'angle psychologique car des personnes bien informées et convaincues de l'importance de leur identité culturelle sont les pions majeurs dans le jeu de l'insertion des langues nationales africaines dans l'enseignement. Si, en plus, ces gens sont «débarrassés des complexes de langues et qu'ils trouvent les mêmes finalités à la scolarisation dans toutes les langues en présence, qu'il y ait des chances de voir effectivement appliquées les décisions politiques d'une part et d'autre part, les suggestions d'ordre technique des linguistes et des pédagogues au sujet de l'introduction des idiomes d'Afrique dans l'enseignement» (Balde 15), la tâche sera plus que légère. La coexistence linguistique ne pourra être enrichissante avec les autres langues et les valeurs de civilisation qu'apporte l'histoire que dans la mesure où les Africains assumeront leurs valeurs par l'entremise de leurs langues maternelles, qui leur seront enseignées dans leurs écoles et maîtrisées par leurs populations. Avec les langues ainsi valorisées, l'enseignement sera humainement et socialement rentable pour le bien de tous les partenaires du dialogue et les convives du rendez-vous du donner et du recevoir que réclamait Léopold-Sédar Senghor. Outre que loin d'être marginal, le combat de la langue «est un combat pour l'homme, pour son droit à l'existence au centre de sa culture, pour son droit à la vie dans une vie qu'il se choisit» (Calvet 12); c'est au prix de l'identité que la francophonie doit sa survie (Kapanga 2003). «Renoncer aujourd'hui à poursuivre une

tentative juste et courageuse [...] ce serait cristalliser une opposition, un conflit entre la langue française et les langues nationales et les affaiblir finalement toutes ensemble», écrivait Alain Tashdjian (56); ce serait poursuivre «l'entreprise glottophage» (Calvet 155), qui endiguera à jamais la réciprocité et bloquera pour toujours le dialogue des cultures. En effet, le déséquilibre actuel allant s'accroissant, il risque d'être fatal à toutes les parties. Et la Francophonie n'en sortira sûrement pas gagnante.

## Bibliographie

1. AGABLEMAGNON, N'Souggan, «Francophonie de langues africaines» in Dominique Gallet (dir.) (1982) Dialogue pour l'identité culturelle, Paris, Anthropos.
2. BALDE, Abdoulaye (1981) «Problèmes de choix de la ou des langues à enseigner» in Bulletin de l'AELIA, 4, mars 1981, pp. 6-18.
3. BROGLIE, Gabriel de, «Le français pour qu'il vive», cité par Roger Pilhion (1989-1990) Écho, no 56, no spéc. Francophonie, Centre International de Recherche sur le bilinguisme, Université Laval, Québec (Canada).
4. CALVET, Jean-Louis (1974) Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie. Paris, Payot.
5. CELTA (1974), Actes du 1er séminaire des Linguistes du Zaïre, Lubumbashi, 22-26 mai 1974.
6. COULOMBE, Pierre (1998) «Le droit à la langue et le droit des langues, situation et tendances», «Séminaire du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation», Actes du Séminaire de Québec, 30 novembre et 1er décembre, pp. 21-34.
7. DANNAUD, J. P. (1965) «Enseignement et avenir de la langue française dans les pays d'Afrique noire», Coopération et développement, p. 20, cité par Mineke Schipper (s.d.) «Traditional themes and techniques in African theatre and «Francophonie», Theatre research international, vol. 9, no 3, p. 216.
8. DUPRIEZ, Bernard (1980) Gradus. Les procédés littéraires (Dictionnaire), Paris, Union générale d'éditions, 544 p.
9. EDEMA, Atibakwa Baboya (1992) «Glottoculture et glottophagie en République démocratique du Congo», version remaniée de «Villes, enseignement et langues minoritaires au Zaïre: glottoculture et glottophagie», Africaines 1, pp. 41-52.
10. FAÏK, Sully et al. (1979) «Le français au Zaïre» in A. Valdam (dir.), Le français hors de France, Paris, Champion, pp. 441-472.
11. – (1977) Le Zaïre, deuxième pays francophone du monde? Québec, CIRB.
12. FLAMAND, Jacques (1984) «Du bon usage de la traduction ou les risques d'aliénation culturelle dans un pays bilingue, le Canada», Vivre le français. Dialogues et cultures, 26, Vivre le français. Dialogue des cultures et formation de la personne, Actes du VIe congrès mondial, Québec, FIPF, pp. 107-112.
13. KAPANGA, Kapele M.K. (1997) Qui perd sa langue perd son âme, Actes du Colloque organisé au département d'Études françaises de l'Université Laurentienne, 28 février - 1 mars, Sudbury, Ontario, 110 p.
14. --- (2003) «La survie de la francophonie en Afrique passe par l'enseignement des Africains en langues africaines» in Francofonía (12 : 2003), Universidas de Cádiz 2003, 195-212.
15. KATONGO, John William (1984) «Matériel didactique et culture des apprenants» in Vivre le français. Dialogue des cultures et formation de la personne, 26, Dialogues et cultures. Actes du VIe congrès mondial Québec, pp. 139-145.
16. MOATASSIME, Ahmed (1984) «Conditions de dialogue interculturel dans une perspective de développement» Vivre le français, dialogue des cultures et formation de la personne, 26, Dialogue et cultures. Actes du VIe congrès mondial, Québec, FIPF, pp. 93-97.
17. MOBUTU, Sese-Seko (1987) «Discours au Sommet de la francophonie de Québec». Rapport du Sommet 1987, A23, Québec, Ministère des Affaires intergouvernementales.

18. – (1975) Discours, allocutions et messages, Paris, Éditions J.A.
19. NKONGOLO, M. (1985) «La crise du français chez les élèves zairois de l'école secondaire», *Africa*, vol. 40, 1, pp. 149-160.
20. RUBANGO, Nyunda Ya (1986) «Le français au Zaïre: langue "supérieure" et chances de "survie" dans un pays africain», *Language problems & language planning*, vol. 10, 3, pp. 253-271.
21. SCHIPPER, Mineke (s.d.) «Traditional themes and techniques in African theatre and «Francophonie», *Theatre research international*, vol. 9, 3.
22. TASHDJIAN, Alain (1981) «Les langues nationales et l'enseignement primaire au Zaïre: une réforme et ses difficultés» *Bulletin de l'AELIA*, 4, mars, pp. 51-57.
23. TÉTU, Michel (1989) «De "l'un" à "l'autre". La découverte progressive et lente de l'altérité», *L'identité culturelle dans les littératures de langue française*, Actes du colloque de Pécs, 24-28 avril, par Árpád Vigh, (Rencontres littéraires francophones). A.C.C.T./Presses de l'Université de Pécs, pp. 305-321.
24. UNESCO (1951), *The use of vernacular languages in education*, Monographs 8, Paris.
25. VIGH, Árpád (prés.) (1989) *L'identité culturelle dans les littératures de langue française*, Actes du colloque de Pécs, 24-28 avril. (Rencontres littéraires francophones), A.C.C.T., Paris/Presses de l'Université de Pécs, 355 p.
26. WEINSTEIN, B. (1984) «Francophonie: Language planning and national interests», in C. Kramarae et al. (dir.), *Language power*, Beverly Hills, Sage, pp. 227-242.
27. – (1980) «Language planning in Francophone Africa», *Language problems & language planning*, vol. 4, 1, pp. 55-77.